

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DE CHARTRES MÉTROPOLE



SEPTEMBRE 2022

CHARTRES MÉTROPOLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	PAGE 3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	
- Chiffres clés et périmètre	PAGE 5
- Les dates clés	PAGE 6
- Les compétences	PAGE 7
- Le fonctionnement	PAGE 9
- L'exécutif	PAGE 10
- L'organigramme des services	PAGE 12
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	
- Aménagement, urbanisme et habitat	PAGE 14
- Archéologie	PAGE 27
- Développement économique et enseignement supérieur	PAGE 30
SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	PAGE 38
SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX	
- Études et travaux / Système d'information géographique	PAGE 42
- Cycle de l'eau	PAGE 43
- Rivière et Plan vert	PAGE 44
- Transports et mobilité	PAGE 45
- Déchets	PAGE 45
SERVICES À LA POPULATION	
- Centre intercommunal d'action sociale	PAGE 48
- Jeunesse et sports-Grands équipements	PAGE 50
- Relais petite enfance	PAGE 52
- Vie scolaire	PAGE 53
- Archives	PAGE 54
CHARTRES MÉTROPOLE RESTAURATION	PAGE 55
PATRIMOINE, ESPACES PUBLICS ET ARCHITECTURE	
- Architecture, bâtiments et logistique	PAGE 60
- Espaces publics	PAGE 62
- Réseaux secs et éclairage public	PAGE 65
FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRÔLE DE GESTION	PAGE 66
AFFAIRES GÉNÉRALES ET CITOYENNETÉ	
- Affaires immobilières	PAGE 81
- Affaires juridiques	PAGE 81
RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION SOCIALE	PAGE 83
SYSTÈMES D'INFORMATION	PAGE 87

LE MOT DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

Vous rendre compte ! Tel est l'objectif de ce support d'information que nous confectionnons chaque année au titre de l'activité de l'exercice écoulé.

Ce rapport d'activité est l'occasion de vous transmettre un panorama complet des projets, réalisations et missions de service public que l'agglomération conduit dans le respect de ses compétences, au profit de ses 66 communes.

Il illustre ainsi l'importance du rôle que tient Chartres métropole dans la vie quotidienne de ses 140 000 habitants. Distribution et traitement de l'eau, transports en commun, collecte et traitement des déchets, politique du logement, réseaux secs, développement économique, gestion de la rivière, enfance-jeunesse, etc. sont autant d'axes dont la responsabilité et la gestion échoient à l'intercommunalité.

Il réaffirme par ailleurs la politique de solidarité forte qui s'exerce en direction des communes membres. Chartres métropole leur renvoie ainsi annuellement une large part de ses ressources. Cet effort financier significatif est indispensable pour une majorité de villes et de villages qui, privés de marges de manœuvre budgétaires, ne pour-



raient plus se développer et améliorer le cadre de vie de leur population.

2021 a été marquée plus particulièrement par l'ouverture au public du pôle administratif, nouvel hôtel de ville de Chartres et d'Agglomération. Il est le point d'entrée unique pour l'ensemble des démarches à conduire auprès des différents services de Chartres métropole comme de ses satellites. Sa fréquentation soutenue démontre, s'il en était besoin, qu'il répond à une véritable attente des usagers du service public.

2021 a également vu le lancement des travaux de la future salle de spectacles culturels et sportifs sur le pôle gare, le Colisée, l'ouverture d'un l'hôtel d'entreprises à la Cité de l'Innovation, le transfert de la piscine des Vauroux dans le giron communautaire...

Bonne lecture de ce support, témoin de la cohérence globale de l'action de Chartres métropole et de l'ambition portée par son exécutif au service de notre territoire.

Chaque jour au service des habitants !

Jean-Pierre GORGES
Président de Chartres métropole



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



66
communes

140 000
habitants

11 000
entreprises

860 km²
de superficie

66 658
logements

31 parcs
d'activités

LE PÉRIMÈTRE DE CHARTRES MÉTROPOLE



■ Communes membres de Chartres métropole

Chartres métropole : les dates clés

7 MAI 1948

Création du S.I.A.A.C. (Syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération chartreuse).

Membres fondateurs : communes de Chartres, Lucé, Mainvilliers et Lèves.

Compétence : assainissement.

8 JUIN 1955

Rattachement de la commune de Luisant.

28 MAI 1962

Rattachement de la commune du Coudray.

24 JUILLET 1967

Transformation du S.I.A.A.C. en S.I.A.C. (Syndicat intercommunal de l'agglomération chartreuse).

Compétences supplémentaires : service des eaux et traitement des ordures ménagères.

13 DÉCEMBRE 1967

Rattachement de la commune de Champhol.

1^{ER} JANVIER 1993

Transformation du S.I.A.C. en District de Chartres.

Compétences supplémentaires : transports urbains, actions économique, sociale, culturelle et sportive, etc.

1^{ER} JANVIER 2000

Transformation du District de Chartres en Communauté d'agglomération de Chartres, regroupant **sept communes** (Chartres, Lucé, Mainvilliers, Luisant, Lèves, Le Coudray, Champhol) pour environ 90 000 habitants.

20 FÉVRIER 2004

Adoption du nom de Chartres métropole.

18 JANVIER 2006

Inscription de la compétence « *construction et gestion d'un complexe aquatique avec patinoire et soutien aux associations liées à cet équipement* » dans les statuts.

Suppression de la compétence « aménagement, gestion et entretien des piscines de l'agglomération ».

1^{ER} JANVIER 2011

Fusion entre Chartres métropole et les communautés de communes de l'Orée de Chartres et du Val de l'Eure. La nouvelle agglomération compte **trente-deux communes**, pour environ 112 000 habitants :

Amilly, Bailleau-l'Évêque, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Briconville, Challet, Champhol, Chartres, Cintray, Cléviliers, Coltainville, Corancez, Fontenay-sur-Eure, Fresnay-le-Gilmert, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Jouy, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Meslay-le-Grenet, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours.

Inscription des compétences « *gestion et entretien des vallées* », « *entretien des chemins ruraux (selon inventaire)* », « *transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires au complexe aquatique pour apprentissage de la natation* ».

1^{ER} JANVIER 2012

Adhésion à Chartres métropole des communes de Barjouville, Dangers, Francourville, Mittanvilliers, Saint-Aubin-des-Bois, Thivars, Vêrigny, Voise.

Chartres métropole compte alors **quarante communes** pour 117 000 habitants.

1^{ER} MARS 2012

Adhésion des communes de Chauffours et Ollé.

Chartres métropole compte **quarante-deux communes** pour environ 118 000 habitants. Inscription de la compétence « *gestion d'un équipement de production et livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés* ».

1^{ER} JANVIER 2013

Fusion avec la communauté de communes du Bois-Gueslin (Dammarie, Fresnay-le-Comte, La Bourdinière-Saint-Loup, Mignièrès et Ver-lès-Chartres).

Chartres métropole regroupe **47 communes** pour 125 000 habitants.

31 DÉCEMBRE 2015

Vingt-deux nouvelles communes se déclarent candidates pour une intégration au sein de Chartres métropole.

1^{ER} JANVIER 2016

Fusion des communes de Mittainvilliers et Vêrigny en une seule entité : Mittainvilliers-Vêrigny.

Chartres métropole compte alors **46 communes**.

6 JUILLET 2017

L'intégration de vingt nouvelles communes à compter du 1er janvier 2018 est entérinée par arrêté préfectoral.

1^{ER} JANVIER 2018

Adhésion de vingt nouvelles communes : Allonnes, Boisville-la-Saint-Père, Boncé, Bouglainval, Champseru, Chartainvilliers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Houx, Maintenon, Meslay-le-Vidame, Moinville-la-Jeulin, Oinville-sous-Auneau, Roinville-sous-Auneau, Saint-Léger-des-Aubées, Sandarville, Santeuil, Theuville, Umpeau, Vitray-en-Beauce.

Chartres métropole compte aujourd'hui **66 communes** pour 140 000 habitants.



Les compétences

Chartres métropole exerce de nombreuses compétences, essentielles au quotidien des habitants. Ces compétences, dont certaines sont imposées par la Loi, d'autres optionnelles ou complémentaires, sont transférées par les communes à la communauté d'agglomération qui les exerce à leur place, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants.



Détail des compétences inscrites dans les statuts de Chartres métropole :

Compétences obligatoires

1) En matière de développement économique :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

2) En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3) En matière d'équilibre social de l'habitat :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4) En matière de Politique de la ville dans la communauté :

- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire ;
- dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de ville ;
- programmes d'actions définis dans le Contrat de ville.

5) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

6) Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et terrains familiaux locatifs définis aux 1^{er} à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

7) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

8) Eau

9) Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L2224-8 du CGCT urbaines, au sens de l'article L226-1 du CGCT

10) Gestion des eaux pluviales



Compétences optionnelles

1) En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

2) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

3) Action sociale d'intérêt communautaire.

Compétences supplémentaires

- Élaboration et mise en œuvre du Plan vert ;
- entretien de l'Eure et de ses affluents sur le territoire de l'agglomération ;
- gestion et entretien des vallées selon inventaire ;

- participation aux dépenses de gestion induites par la présence de l'hôpital sur la commune du Coudray ;
- études et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération ;
- constitution de réserves foncières ;
- transport et accueil des élèves des écoles maternelles et primaires aux équipements sportifs aquatiques classés d'intérêt communautaire pour l'enseignement de la natation
- gestion d'un équipement de production et de livraison de repas à destination de ses membres et des établissements publics qui leur sont rattachés ;
- création, aménagement, entretien et gestion des installations et réseaux d'électricité, d'éclairage public, de gaz, de chaleur, ainsi que des services, installations et unités de production associés ;
- compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :
 - > l'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électro-

- niques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du Code des postes et communications électroniques ;
- > l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants ;
- > la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques ;
- > la fourniture des services de communication électronique aux utilisateurs finales après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- lutte contre l'incendie et secours ;
- opérations d'archéologie préventive et fouilles programmées ;
- aménagement, installation, renouvellement et entretien du mobilier urbain affecté aux lignes régulières de transport dont la compétence relève de Chartres métropole ;
- gestion, entretien et maintenance des bouches et poteaux d'incendie sur le territoire des communes membres.



Le fonctionnement

Les Conseils municipaux des communes membres ont désigné à l'occasion des élections municipales de 2020 leurs délégués siégeant au Conseil communautaire. Chaque commune y dispose d'au moins un représentant.

Le **PRESIDENT**

Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres, a été réélu président de Chartres métropole le 16 juillet 2020.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Organe délibérant de Chartres métropole, le Conseil communautaire détermine les grandes orientations.

Composé de 111 délégués titulaires et de 58 délégués suppléants, le Conseil communautaire se réunit en moyenne une fois tous les deux mois.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Composé du président, des 15 vice-présidents, des 7 conseillers délégués et de 60 membres (toutes les communes ont au moins un représentant), le Bureau vote des délibérations par délégation du Conseil communautaire.

La **CONFÉRENCE DES MAIRES**

Réunissant les maires des 66 communes membres de Chartres métropole, la conférence des maires se réunit régulièrement pour définir les grandes orientations et stratégies de la collectivité.

Les **COMMISSIONS**

Les conseillers communautaires se réunissent tout au long de l'année au sein de commissions thématiques, instances de réflexion, de débat et de proposition.

Le Conseil communautaire a instauré quatre grandes commissions thématiques :

- « Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable »
- « Finances et prospective »
- « Services publics environnementaux »
- « Affaires sociales et habitat, Enfance Jeunesse, Grands équipements »



L'exécutif

(au 30 septembre 2022)

PRÉSIDENT DE CHARTRES MÉTROPOLE



JEAN-PIERRE GORGES
Président de Chartres métropole
CHARTRES / Maire

LES VICE-PRÉSIDENTS DE CHARTRES MÉTROPOLE



Christian PAUL-LOUBIÈRE
Administration générale
Réseaux secs
JOUY / Maire



Elisabeth FROMONT
Politique de l'habitat
Accueil des gens du voyage
Personnel
CHARTRES / 1^{re} adjointe



Franck MASSELUS
Finances et prospective
Représentant des établissements publics locaux
CHARTRES / 2^e adjoint



Richard LIZUREY
Stratégie territoriale
de sécurité et de prévention
de la délinquance
CHARTRES / 8^e adjoint



Annick LHERMITTE
Collecte, traitement
et valorisation des déchets
DAMMARIE / Maire



Alain BELLAMY
Eau potable
et assainissement
CLÉVILLIERS / Maire



Gérard BESNARD
Réseaux de transport
et mobilité
MORANCEZ / Maire



Didier GARNIER
Développement économique
Gestion des zones d'activités
économiques d'intérêt
communautaire
Animation économique
MIGNIÈRES / Maire



Isabelle MESNARD
Promotion du tourisme
Stratégie et suivi des actions
en lien avec le tourisme
CHARTRES / Conseillère
 municipale



Hélène DENIEAULT
Enfance – jeunesse
et équipements associés
CHALLET / Maire



Karine DORANGE
Commande publique
Grands équipements
d'intérêt communautaire
CHARTRES / 3^e adjointe



Rémi MARTIAL
Aménagement du territoire
LÈVES / Maire



Florent GAUTHIER
Développement durable
LUCÉ / Maire



Jean-François PLAZE
Plan vert ; Rivière, continuité
écologique, GEMAPI, biodiversité
CHARTRES / Conseiller
 municipal délégué



Guillaume BONNET
Grandes infrastructures
de déplacement
CHARTRES / 6^e adjoint

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS DE CHARTRES MÉTROPOLE



Thomas LAFORGE
Mobilités douces
Itinéraires vélo
Promotion modes
de déplacement alternatifs
MAINTENON / Maire



Dominique BLOIS
Enseignement supérieur
et recherche
BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN /
 Maire



Dominique SOULET
Relations avec
les établissements de santé
Pilotage du Contrat local
de santé
LE COUDRAY / Maire



Agnès VENTURA
Politique de la ville
CHARTRES / Conseillère
 municipale



Denis-Marc SIROT-FOREAU
Politique foncière et relations
avec le monde agricole
AMILLY / Maire



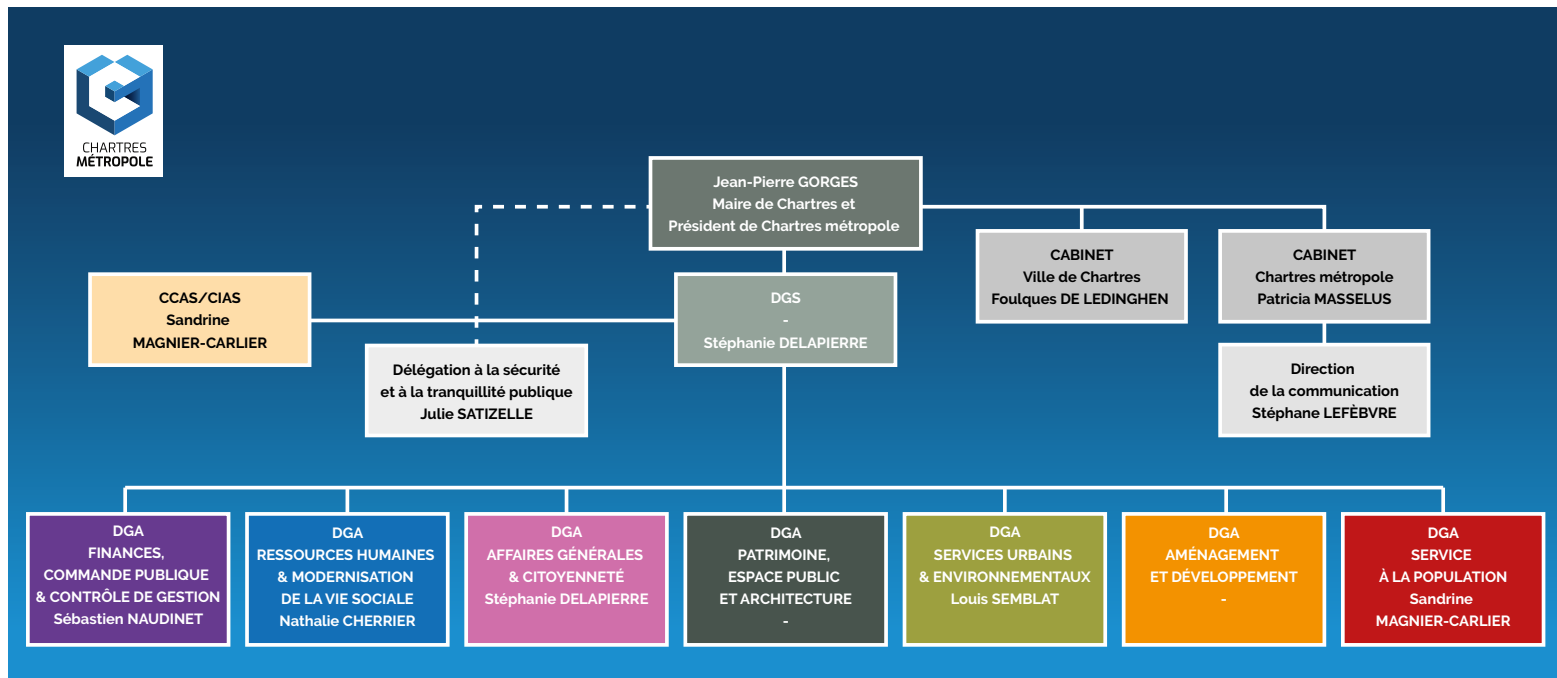
Etienne ROUAULT
Gestion de la relation citoyenne
CHAMPHOL / Maire



Laurent LHUILLERY
Valorisation du patrimoine touristique
CHARTRES / Conseiller municipal délégué

L'organigramme des services

(au 30 septembre 2022)



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT



CHARTRES
MÉTROPOLE

Aménagement, Urbanisme et Habitat

Aménagement du territoire et urbanisme

Service de l'application du droit des sols (ADS)

59 communes ont confié à Chartres métropole l'instruction de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, délivrés en leur nom, en application du Code de l'Urbanisme et notamment de ses articles L 410-1 et L 422-1, à l'exclusion des autorisations relevant de l'autorité de l'Etat.

Le service Urbanisme Réglementaire et Salubrité est composé de :

- 1 cheffe de service ;

- 1 agent d'accueil chargé de recevoir le public et d'enregistrer les dossiers ;

- 1 agent chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme d'information pour les communes de l'agglomération et des déclarations d'intention d'aliéner de la commune de Chartres ;

- 10 agents instructeurs, répartis par binômes ou trinômes, sur 4 secteurs géographiques ;

- 1 agent cartographe chargé de l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information de la commune de Chartres et la gestion du RIL ;

- 1 agent chargé de l'instruction des déclarations préalables de la commune de Chartres ;

- 1 agent chargé de la police de l'urbanisme, du suivi de la construction et de l'opération façade ;

- 1 inspectrice de salubrité pour la ville de Chartres.

Le nombre de dossiers instruits s'élève à **6 836 actes** pour l'année 2021, soit 21,9 % de plus qu'en 2020 :

NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS POUR LE COMPTE DES COMMUNES EN 2021

	Déclaration préalable (division et transfert)	Permis de construire (+modificatif et Transfert)	Autorisation de travaux	Permis d'aménager (+modification et transfert)	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Enseigne	DIA	TOTAL
Chartres	564	151	21	2	31	1249	23	94	1301	3436
Agglo	1554	726	28	20	26	889	157			3400
Total	2118	877	49	22	57	2138	180	94	1301	6836

Pour mémoire, le nombre de dossiers traités sur l'année 2020 était de :

NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS POUR LE COMPTE DES COMMUNES EN 2020

	Déclaration préalable (division et transfert)	Permis de construire (+modificatif et Transfert)	Autorisation de travaux	Permis d'aménager (+modification et transfert)	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Enseigne	DIA	TOTAL
Chartres	496	116	23		23	1034	11	97	1063	2863
Agglo	1225	541	24	30	46	741	138			2745
Total	1721	657	47	30	69	1775	149	97	1063	5608

La charge de la mission ADS était très élevée en fin d'année en raison du pic de fin décembre causé par l'échéance de la Réglementation Environnementale 2020. Cet afflux de dossiers a concerné principalement les permis de construire et les déclarations préalables. En effet, les administrés ont eu à cœur d'améliorer leur habitat suite aux confinements successifs de l'année 2020. Il a ainsi été constaté en un an (la crise sanitaire étant intervenue entre temps) un afflux de demandes de certificats d'urbanisme de renseignement général et de déclaration d'intention d'aliéner liées à la vente de biens.

L'année 2021 aura aussi été l'occasion de préparer le passage à la dématérialisation de l'instruction des autorisations d'occupation du sol. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés, les professionnels de la construction et les notaires peuvent déposer leurs demandes via une plateforme de dépôt en ligne, qui leur permet de suivre à tout moment l'avancement de l'instruction de leurs dossiers.



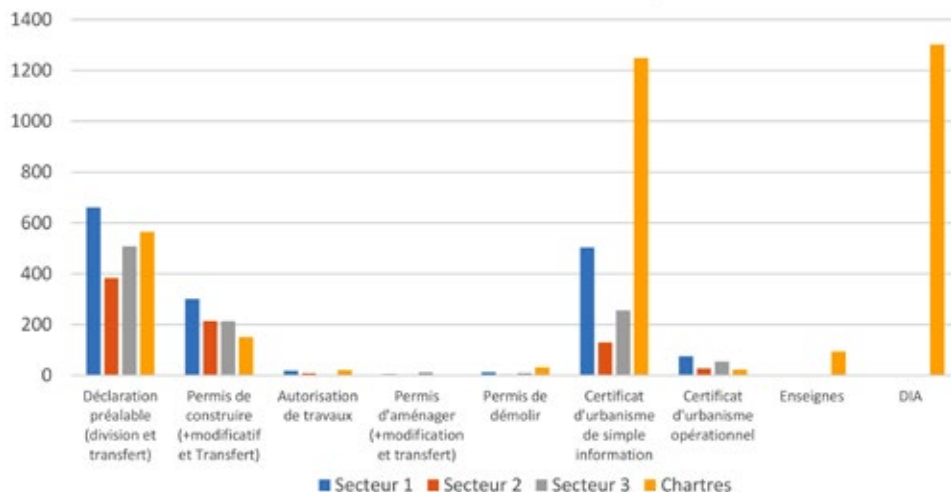
Actes instruits par le service urbanisme réglementaire de Chartres métropole sur l'année 2021 :

NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS PAR SECTEURS DE CHARTRES MÉTROPOLE EN 2021

	Déclaration préalable (division et transfert)	Permis de construire (+modificatif et Transfert)	Autorisation de travaux	Permis d'aménager (+modification et transfert)	Permis de démolir	Certificat d'urbanisme de simple information	Certificat d'urbanisme opérationnel	Enseignes	DIA	TOTAL
Secteur 1	661	301	18	5	12	503	75			1575
Secteur 2	383	214	9	3	4	130	28			771
Secteur 3	508	213	1	12	10	256	54			1054
Chartres	564	151	21	2	31	1249	23	94	1301	3436
Total	2116	879	49	22	57	2138	180	94	1301	6836

NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS EN 2021 PAR SECTEUR

Afin d'équilibrer l'activité des instructeurs par secteur, une nouvelle sectorisation est étudiée et sera prochainement dévoilée aux communes de l'agglomération.



Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire : entreprises ou leurs représentants, associations, habitants.

Le CRTE s'articule autour de trois grandes ambitions :

- faire de l'agglomération un territoire résilient et durable ;
- consolider l'attractivité et le dynamisme de l'agglomération ;
- conforter l'articulation cœur d'agglomération/polarités de proximité pour renforcer l'attractivité et la cohésion territoriale et sociale du territoire.



En lien avec les services de l'État, du Conseil régional Centre-Val de Loire et avec l'appui du cabinet Citadia, des réunions avec les maires des communes et les services de Chartres métropole ont permis de recenser les projets communaux et intercommunaux susceptibles de figurer dans ce contrat.

Sur cette base, le Conseil communautaire a approuvé le 16 décembre 2021 son CRTE identifiant 52 actions et 150 projets qui seront étudiés par le comité de pilotage.

Les actions retenues touchent des domaines très variés : rénovation d'une école à Lucé, création d'un éco-quartier à Champhol, construction d'un centre technique municipal à Nogent-le-Phaye, pôle d'échange multimodal à la gare de Chartres, mise en place d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), mise à 2x2 voies de la RN154...

Le contrat fera l'objet d'un examen chaque année par son comité de pilotage, afin de procéder à son évaluation annuelle, d'analyser son avancement et la programmation des actions, d'étudier les demandes d'évolution du contrat et d'éventuelles mesures rectificatives.

Élaboration du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) de Chartres métropole

Le 30 janvier 2020, le Conseil communautaire de Chartres métropole a approuvé son nouveau SCOT comprenant un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ainsi qu'un document d'orientations et d'objectifs (DOO), partie prescriptive du schéma, dans lequel sont rédigés des règles et recommandations. Les orientations de l'ancien DAC datant de 2014 ont été reprises dans le DOO afin de maintenir la continuité en matière de stratégies commerciales.

Par délibération en date du 28 janvier 2021, le Conseil communautaire de Chartres métropole a décidé de prescrire l'élaboration d'un DAACL afin de prendre en compte les évolutions récentes du contexte local :

- la création d'une opération de revitalisation du territoire (ORT) sur les communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers ;
- l'entrée de Chartres au programme national Action Cœur de Ville ;
- les évolutions des modes de consommation liées aux avancées technologiques et logistiques.

Le DAACL doit mettre l'accent sur l'écosystème économique nécessaire à un développement commercial et artisanal équilibré et cohérent, adapté aux besoins de la population des bassins de vie, en répondant aux enjeux suivants :



- développer de manière équilibrée le commerce et l'artisanat ;
- préserver l'équilibre commercial et artisanal de l'agglomération ;
- renforcer l'attractivité et l'identité des pôles ;
- conforter l'offre commerciale et artisanale des centralités.

Chartres métropole se fixe des objectifs à travers l'élaboration du DAACL :

- apporter des précisions sur les surfaces de vente des magasins autorisés sur chacun des secteurs, ainsi que sur les types d'activités et les conditions d'implantation (type de desserte, impact énergétique, cadre environnemental, consommation foncière...);
- définir une armature commerciale et artisanale respectant les équilibres entre les polarités commerciales, entre les périphéries et les centres-villes, notamment en mettant l'accent sur les localisations préférentielles où pourraient s'implanter les commerces et les artisans qui « du fait de leur importance sont susceptibles d'avoir une incidence sur le développement économique et le développement durable », qu'ils soient en centre-bourg ou en périphérie ;

- définir une approche globale des fonctions commerciales et artisanales afin de mieux les intégrer dans la stratégie d'aménagement du territoire, être précis et adapté, tout en respectant la liberté d'entreprendre (localisation précise des secteurs à enjeux sur le plan commercial et artisanal, identification d'enjeux propres entre revitalisation des centres-villes, villages et zones périphériques).

Depuis juin 2021, le bureau d'études AID, mandaté pour accompagner la démarche, a réalisé les entretiens avec les acteurs du territoire, les élus des communes où le commerce est présent, les chambres consulaires... Une enquête auprès des communes a été lancée en septembre, ainsi qu'une enquête en ligne pour recueillir l'avis des habitants/consommateurs jusqu'à début novembre.

Un séminaire des élus a eu lieu en décembre afin de présenter les chiffres clés du commerce à l'échelle de l'agglomération, les nouveaux enjeux de l'aménagement commercial, ainsi que les premiers enjeux identifiés pour l'agglomération.

Habitat et Logement, santé et politique de la ville

Adoption du Programme Local de l'Habitat 2021-2027

Suite à une démarche d'élaboration engagée en 2018 et co-construite avec les partenaires et les communes de l'agglomération, le Conseil communautaire a adopté le 16 décembre 2021 son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2021-2027. Ce PLH de nouvelle génération se caractérise par des axes politiques forts par sa réponse aux enjeux suivants :

- les transitions énergétiques avec un focus fort sur la mise à niveau du parc existant. La collectivité a ainsi développé et amplifié les outils en direction du parc de logements existants : OPAH RU (opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain), OPAH sur périmètre ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), PIG (programme d'Intérêt Général d'Amélioration de l'Habitat), POPAC (programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés), programme ETEHC (Engager la transition Énergétique dans l'habitat Collectif), Chartres Rénov' Habitat, sans oublier le renforcement des moyens humains dédiés, tant avec la plateforme de rénovation énergétique qu'avec des chargés d'opération habitat ancien ;

- la minoration de la consommation foncière avec par exemple un accompagnement à la mobilisation des friches existantes comme BP-Total à Lucé, celles de Lucé et de Luisant. Il s'agit aussi de remettre sur le marché les logements vacants avec un objectif fort de 100 logements par an ;

- les transitions démographiques avec le vieillissement de la population (adaptation du parc existant, déploiement de l'Engagement Commun pour le Logement et l'Autonomie en Territoire (ECLAT) à l'échelle de l'agglomération après une expérimentation à l'échelle de la Ville de Chartres) ;

- les transitions numériques et sociologiques suite à la crise sanitaire. La conception de l'habitat doit anticiper les évolutions sociologiques et les attentes des futurs habitants. La Conférence des promoteurs et des investisseurs constitue un cadre intéressant pour établir avec les acteurs de l'habitat les conditions pertinentes de réponse ;

- la prise en compte des questions de santé (qualité de l'air intérieur, sécurité dans les logements, urbanisme favorable à la santé, etc.). Une articulation du PLH avec le Contrat Local de Santé a été mise en œuvre ;

- le lien emploi/logement est essentiel car l'agglomération doit pouvoir produire un habitat de qualité (en réhabilitation dans l'ancien et en construction neuve) sur l'ensemble de l'éventail des prix où l'accession abordable à la propriété apparaît en retrait. Une orientation forte et aujourd'hui tenue, vise à ce que la promotion immobilière réalise 50 % d'accession et 50 % d'investissement immobilier de type Pinel ;

- la mixité sociale dans le parc social à l'échelle de l'agglomération mais aussi à l'échelle des quartiers et des immeubles. Si la mise en œuvre des dispositions de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains) est intégrée, avec des communes déficitaires sur des dynamiques très positives de rattrapage, les questions de peuplement à l'échelle locale sont nouvelles pour l'agglomération. Le territoire a gagné en efficience depuis le dernier PLH avec des outils existants comme le Conférence Intercommunale du Logement (CIL), la convention cadre des attributions, le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID). La mise en œuvre du NPNRU permet d'envisager une meilleure distribution du logement social à l'échelle de l'agglomération mais aussi de casser les ghettos et l'enfermement dans certains quartiers. Un objectif de maintien de 22% de logements sociaux a été retenu.

L'attractivité du territoire est confirmée après cette crise sanitaire. Il suffit de constater le niveau élevé des logements autorisés ces 2 dernières années. Un objectif de 800 logements par an sur les 6 ans a été donc confirmé pour le PLH.

L'agglomération devient un territoire de plus en plus attractif disposant de services de qualité, d'une diversité d'habitat et d'emploi bien dotée. Le PLH vise à amplifier cette situation tout en répondant aux besoins de certains ménages plus en difficulté, en favorisant l'habitat inclusif, des pensions de famille et l'habitat intergénérationnel.

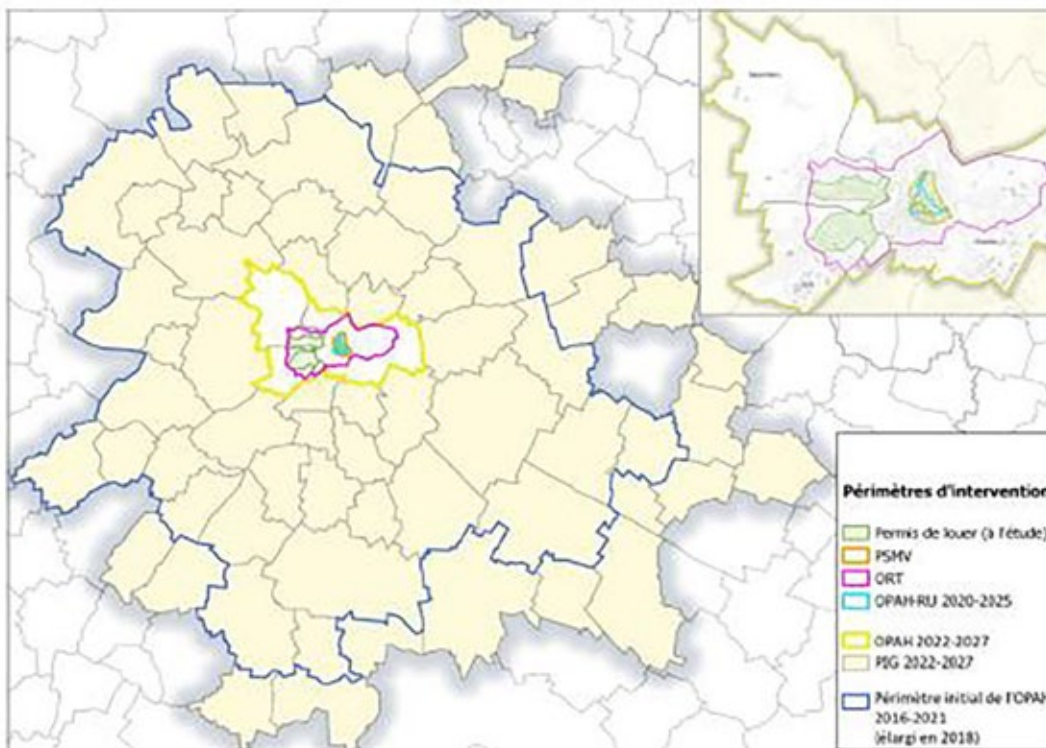
L'amélioration et le développement de l'habitat

Toutes les communes de l'agglomération sont couvertes par une diversité de dispositifs incitatifs d'amélioration de l'habitat.

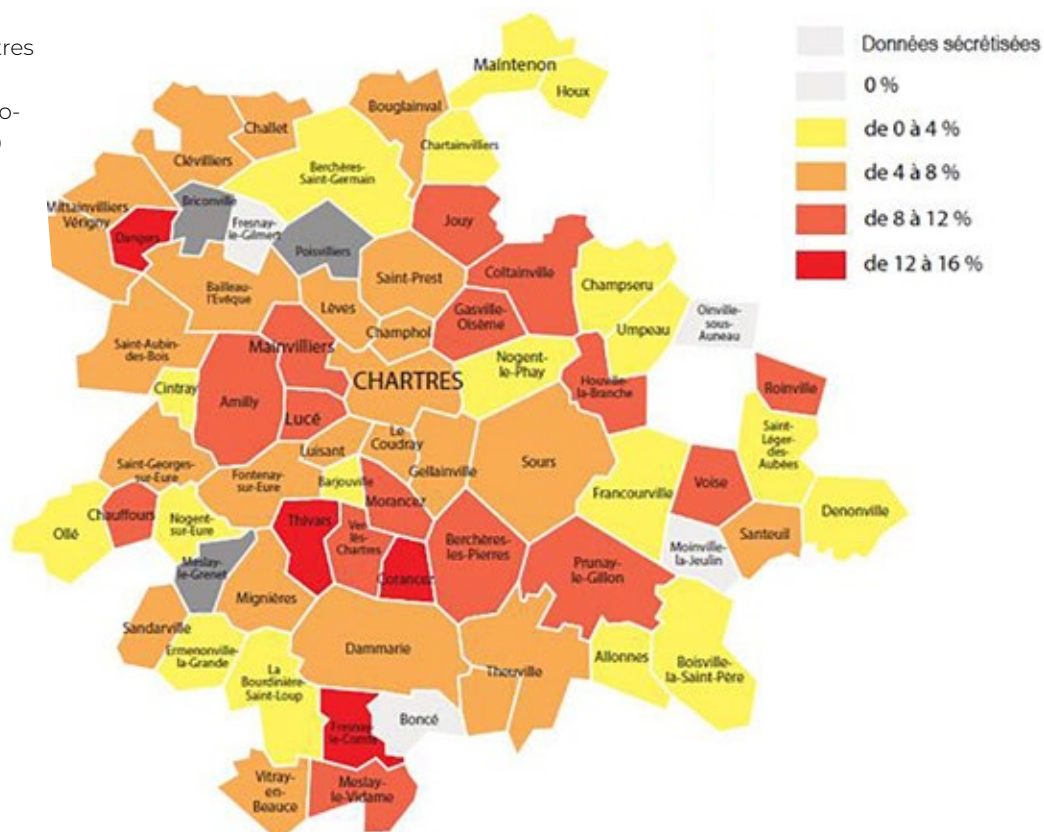
De 2016 à 2021, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est étendue à toute l'agglomération (46 communes d'abord puis 66 à partir de 2018). Prorogée jusqu'en 2022, cette dernière a laissé place à deux dispositifs s'étendant sur la période 2022-2027 : une nouvelle OPAH sur les trois communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers ainsi qu'un Programme d'Intérêt Général sur les 63 communes restantes.

D'autres dispositifs plus localisés sont par ailleurs mis en place. Une Opération de Revitalisation de Territoire a été signée fin 2020 dans le cadre d'Action Cœur de Ville. Elle englobe les centres anciens de Mainvilliers, Chartres et Lucé.





En accompagnement de l'ANAH, Chartres métropole apporte des subventions. Durant l'année 2021, Chartres métropole a accordé son financement à 90 projets de réhabilitation, représentant un montant de subvention de 182 954 €, contre 83 898 € en 2020.



Zoom

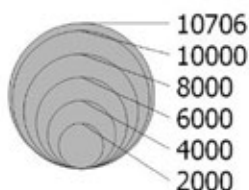
Une préoccupation : une intervention impérieuse sur les copropriétés

1 logement sur 4 dans l'agglomération est dans le statut de la copropriété, mais peu de ces logements sont touchés par les dispositifs incitatifs mis en place antérieurement.

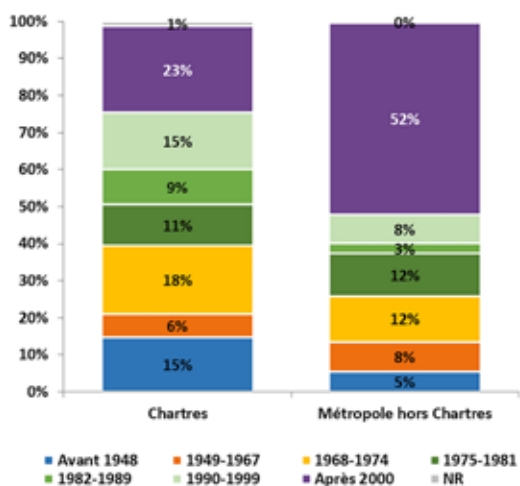
Part des logements en copropriétés dans le parc de logement



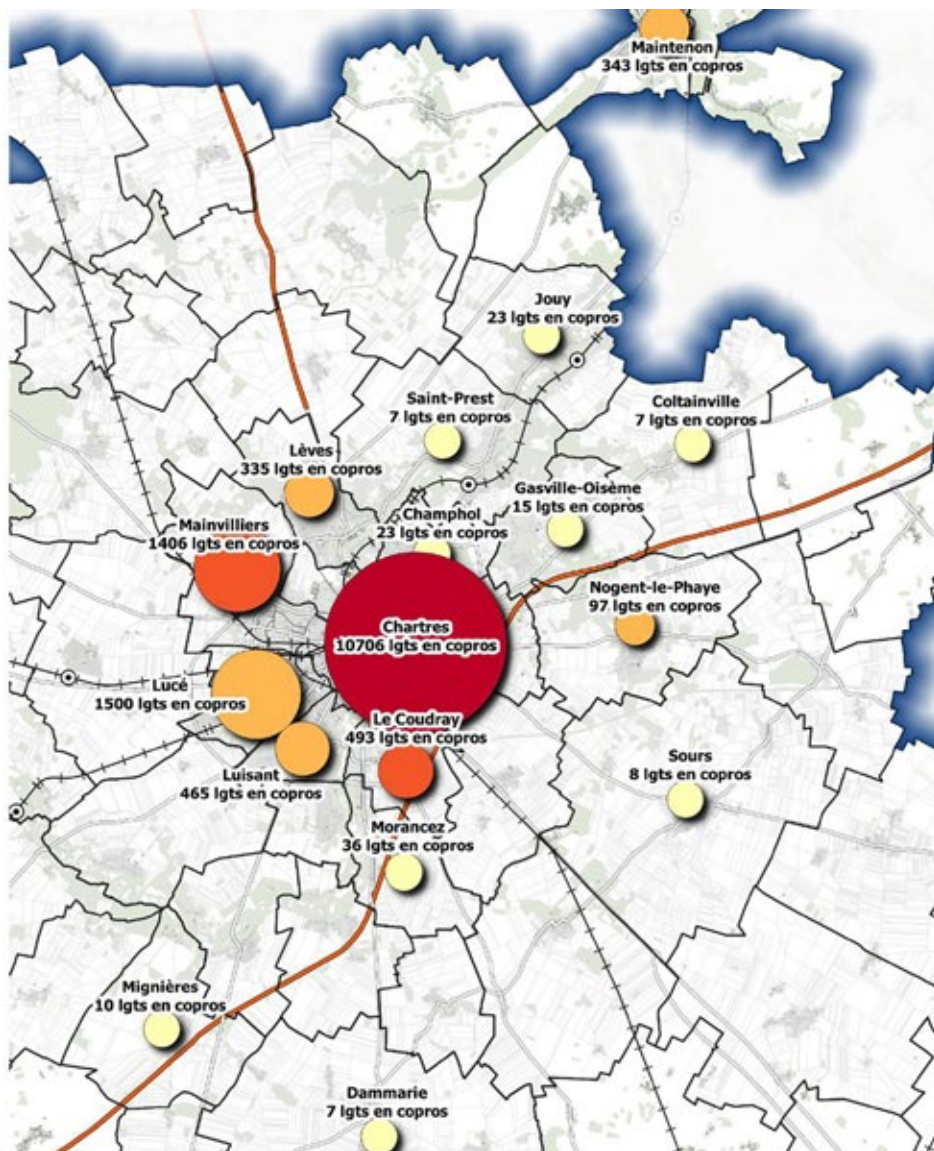
Nombre de logements en copropriété



Ancienneté des copropriétés



Source : Filocom 2017 - Traitement et cartographie GTC



Le programme ETEHC (« Engager la transition énergétique dans l'habitat collectif privé ») permet de sensibiliser les copropriétaires : programme d'information et de formation sur la rénovation énergétique en copropriété :

Afin d'encourager les copropriétés à réaliser des travaux de rénovation énergétique, Chartres métropole a proposé des ateliers d'information et de formation à partir de novembre 2021.

Le programme ETEHC vise à accompagner gratuitement syndics, conseils syndicaux, copropriétaires et professionnels de la gestion immobilière sur les travaux de rénovation énergétique.

Les sessions d'information de trois heures permettent de faire un point sur la réglementation, le parcours d'un projet de rénovation, les financements à mobiliser et d'illustrer le propos par des exemples concrets.

Les sessions de formation, quant à elles, visent à réaliser de la mise en pratique sur l'audit énergétique, les financements et le discours à adopter en assemblée générale de copropriété pour voter les travaux. Ces derniers durent sept heures dont deux créneaux de trois heures et un créneau d'échanges conclusifs d'une heure.

En 2021, trois sessions d'information et trois sessions de formation ont été réalisées.

14 participants en moyenne par session

94% des participants satisfaits

66% de membres de conseils syndics

Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriétés (POPAC)

Chartres métropole a décidé la mise en œuvre à partir du 16 juillet 2021 d'un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés (POPAC) afin de :

- consolider la connaissance des copropriétés fragiles sur le territoire (repérage et mise en œuvre d'un dispositif de veille) ;
- mettre en place un partenariat dédié aux copropriétés fragiles ;
- prévenir ou stopper des spirales de dégradations dans certaines copropriétés, notamment les 4 plus grandes à Chartres et Lucé ainsi que les 4 copropriétés repérées comme très fragiles ;
- déployer, en lien avec la Région un volet fort relatif aux copropriétés dans la perspective du développement de Chartres Rénov' Habitat, plateforme territoriale de rénovation énergétique ;
- contribuer au volet copropriété de l'OPAH-RU et de l'OPAH-ORT et alerter sur quelques copropriétés dans le cadre du PIG.

Les aides à la création de logements sociaux

Le 25 janvier 2018, le Conseil communautaire a approuvé son nouveau règlement d'attribution de subvention au parc HLM afin de tenir compte de l'évolution des dispositifs nationaux mais également de la mise en œuvre du NPNRU. Les règles applicables et cumulatives sont les suivantes :

- 2 000 € pour le PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- 4 000 € pour le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) ;
- bonification énergétique : 2 000 € pour des logements présentant le label « E+C- » (bâtiment à énergie positive et réduction carbone) ;
- 500 € sur les 7 communes du pôle urbain ;
- 3 000 € pour la reconstitution de l'offre de logements démolis dans un quartier de renouvellement urbain d'intérêt national, en application du protocole de préfiguration NPNRU et de la future convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

En 2021, 130 logements sociaux ont été financés par Chartres métropole (contre 97 en 2020), au titre de l'aide au parc public pour un montant de 409 500 € (262 000 € en 2020). Ce montant a permis aux bailleurs sociaux de réaliser 83 logements financés en PLUS et 47 logements financés en PLAI.

Actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Forum emploi 2021

Il s'agissait de la huitième édition du forum emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) organisé par Chartres métropole en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale de l'agglomération chartraine, le Conseil départemental et l'État.

L'objectif de ce forum est de permettre à des entreprises euréliennes sensibles à la diversité et à la recherche de nouvelles compétences, de rencontrer au cœur du quartier des candidats susceptibles de correspondre à leurs attentes.

Le bilan :

- 533 entretiens ;
- 103 candidats susceptibles d'intéresser les entreprises présentes ;
- 78 ont été recontactés pour des entretiens plus approfondis en entreprise.

L'évènement a répondu aux attentes de 86% des entreprises présentes. 36 % d'entre elles auraient souhaité rencontrer plus de candidats correspondant aux critères de sélection et possédant moins de freins à l'emploi (peu de qualification, pas d'expérience et pas de permis).

Accueil du public/associations/ entreprises dans la Maison Pour Tous de La Madeleine

La chargée de mission accueille le public en difficulté (dans la recherche d'emploi) qui se présente spontanément. Pour l'année 2021, elle comptabilise environ 300 entretiens avec les demandeurs d'emploi.

Elle assure également l'accompagnement de plusieurs entreprises et d'associations dans le cadre de leurs activités de recrutement de jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de santé de Chartres métropole a été signé le 17 février 2020. Sept partenaires s'associent à la signature de ce Contrat passé entre Chartres métropole et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Centre-Val de Loire :

- la Préfecture d'Eure-et-Loir ;
- le Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- le Conseil départemental d'Eure-et-Loir ;
- l'Education Nationale ;
- la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir ;
- les Hôpitaux de Chartres ;
- le Centre Hospitalier Henri Ey.
- le Conseil départemental de l'Ordre des médecins ;

La gestion de la crise sanitaire

L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la gestion de la crise sanitaire avec la mise en place à Chartrexplo d'un centre de vaccination pérenne à partir du 18 janvier 2021. Son activité a pris fin le 31 mars 2022.

Le bilan du centre de vaccination est très satisfaisant grâce à l'engagement conjoint de Chartres métropole, des services de l'ARS, des autres collectivités locales, de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et du SDIS.

TOTAL PREMIERE INJECTION	77 439
TOTAL RAPPEL 1	80 621
TOTAL RAPPEL 2	28 285
TOTAL INJECTIONS 2021	186 345

L'antériorité du CLS a permis de mobiliser rapidement les acteurs vers un objectif commun.

Un travail important a été réalisé avec les communes de l'agglomération pour organiser la vaccination des seniors, avec la mise en place de créneaux réservés et de transports spécifiques.

Dans une démarche du « aller vers », des sessions de vaccination ont eu lieu dans différents secteurs de l'agglomération à Mainvilliers, à Lucé, à Chartres, à Maintenon et à Barjouville.

Parallèlement, la collectivité a accompagné en lien avec l'ARS, la CPAM et la Croix Rouge, les opérations de tests.

Une nouvelle coordinatrice du CLS est arrivée en novembre 2021, ce qui a permis de relancer la mise en œuvre des actions du CLS.

La mise en œuvre des fiches-actions du Contrat Local de Santé

L'axe offre de soins et accès aux droits étant un axe prioritaire du Contrat Local de Santé, un état des lieux des différentes initiatives engagées sur le territoire par les partenaires a été mené afin d'établir un plan d'actions sur cette thématique.

L'axe santé mentale étant le deuxième axe prioritaire du Contrat Local de Santé, les groupes de travail visant à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) ont été relancés ainsi que la poursuite de l'Instance de Suivi des situations individuelles complexes dans le domaine de l'habitat.

Enfin, la quasi-totalité des élus des 66 communes de l'agglomération a désigné un référent du Contrat Local de Santé (CLS), interlocuteur privilégié au sein des communes sur les questions de santé.



Le Point d'Accès au Droit

Créé en avril 2003, le Point d'Accès au Droit (PAD) vise à faciliter l'accès au droit et à développer la justice de proximité dans l'agglomération chartreuse. Il a ainsi vocation à répondre à toute demande d'information juridique dans les domaines pénal, civil et administratif.

Depuis la création du PAD, Chartres métropole intervient dans son financement à double titre :

- la prise en charge directe des coûts de fonctionnement de la structure (personnel, logistique et locaux, valorisés à hauteur de 111 280 € en 2021) ;

- une participation au financement de l'activité « consultations des auxiliaires de justice » par une subvention annuelle au titre du contrat de ville (5 600 €).

Chartres métropole est cosignataire de la convention du groupement d'intérêt public du CDAD (conseil Départemental de l'Accès au Droit), en tant que membre associé.

Fréquentation

Durant l'année 2021, le Point d'Accès au Droit a accueilli 5 348 personnes. Sa fréquentation globale augmente de 11,88 % par rapport à l'année 2020. Pour mémoire, 5 216 personnes avaient été accueillies en 2019 (avant crise sanitaire).

En 2021, 3293 demandes ont été traitées (demandes d'informations, prises de rendez-vous pour les intervenants, transferts d'appel...) 3 185 demandes avaient été traitées en 2019 avant la crise sanitaire.

En plus de ces premières missions, l'agent d'accueil remplit d'autres fonctions telles que :

- la gestion de l'agenda : la prise de rendez-vous des différents intervenants ;
- l'accomplissement des statistiques de l'accueil ;
- la mise à jour de la documentation à destination du public ;
- la remise de documents et un soutien à l'accomplissement des dossiers d'aide juridictionnelle et autres requêtes.

La fréquentation de l'accueil a augmenté de 3,16 % par rapport à l'année 2020.

Les usagers du Point d'Accès au Droit sont originaires des communes de Chartres métropole pour 47,95 % d'entre eux, 13 % sont originaires des communes du Grand Chartres et 35 % des autres communes. La part des ménages relevant des quartiers prioritaires de la politique de la ville reste très minoritaire.

2021 a été une année qui a nécessité une constante adaptation à l'évolution de la situation sanitaire. Le Point d'Accès au Droit a assuré la continuité de service afin de répondre aux demandes des usagers.

Interventions

Des professionnels du droit (avocats, huissiers) interviennent afin que chacun puisse obtenir les informations juridiques dont il a besoin et connaître ainsi ses droits et ses obligations.

En 2021, les avocats ont mené 371 entretiens et les huissiers ont traité 11 demandes, les notaires ont mené 32 entretiens. Pour les premiers (avocats et huissiers), les consultations ont presque retrouvé leur situation d'avant crise sanitaire.

Le Défenseur des droits s'occupe de défendre les droits et libertés individuelles dans le cadre des relations avec les administrations, les droits des enfants, lutte contre les discriminations et veille au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité. Le Délégué du Défenseur des droits a traité 144 dossiers de réclamation en 2021 (145 dossiers en 2020).

Les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, tels que les troubles de voisinage, les impayés, les malfaçons, les litiges de la consommation, les problèmes locatifs, etc. ne cessent d'augmenter. 289 dossiers ont été traités par les conciliateurs de justice au cours de l'exercice 2021 (459 en 2020 et 520 en 2019).

L'Écrivain Public intervient une journée par semaine, afin de rédiger différents types de correspondances administratives, personnelles ou dossiers à constituer. En 2021, 102 personnes ont été reçues, malgré l'absence d'écrivain public pendant 5 mois.

Trois Délégués du Procureur interviennent sous l'autorité du Procureur de la Répu-

blique pour des rappels à la loi, classement sous condition, médiations pénales réunissant les victimes et les auteurs d'infractions (indemnisations, règlement de contentieux...), et compositions pénales : code de la route – stupéfiant – vol... Sur l'année 2021, 643 dossiers ont fait l'objet d'une mesure devant le Délégué du Procureur (retrouvant presque son niveau de 2019) dont :

- 402 mesures de composition pénale,
- 241 mesures alternatives (rappel à loi, médiation ou classements sous condition).

France Victimes 28 informe, oriente les victimes d'infraction pénale sur leurs droits et les démarches à effectuer notamment afin d'obtenir l'indemnisation de leurs préjudices. Elle assure des permanences quotidiennes au sein du PAD. En 2021, 312 personnes ont été reçues au PAD de Chartres par France Victime 28 (311 en 2020 ; 366 en 2019).

En 2021, 21 personnes ont bénéficié des services du Point Conseil Budget (ATEL)

Élaboration d'un avenant à la convention NPNRU 2020-2025

La convention NPNRU (Nouveau programme National de Renouvellement urbain) de l'agglomération chartreuse, signée le 11 mai 2020, avait programmé 162 M€ de travaux avec une subvention totale de l'ANRU de 26,32 M€. Elle concerne le quartier des Clos à Chartres et le quartier Tallemont-Bretagne à Mainvilliers.

Pour les deux quartiers, il s'agit d'une action permettant de :

- démolir 665 logements locatifs sociaux (410 à Chartres et 255 à Mainvilliers) ;

- reconstituer 614 logements sociaux (410 à Chartres et 204 à Mainvilliers), essentiellement hors quartier prioritaire de la politique de la ville (sauf 53 dans le quartier des Clos) ;

- diversifier l'habitat dans les deux secteurs afin de créer des logements en accession à la propriété ;

- réaliser des équipements de proximité : équipement sportif d'excellence aux Clos ; construction du centre de loisirs, extension du pôle petite enfance, construction d'une salle culturelle et de la médiathèque à Tallemont-Bretagne ;

- mettre en oeuvre un plan de sauvegarde pour la copropriété Tallemont à Mainvilliers ;

- réaliser des études et piloter les deux projets de renouvellement urbain.

Dans le cadre du plan de relance et de la bonne réalisation du programme de travaux, l'ANRU (Agence Nationale de la Renovation Urbaine) a validé le 25 octobre 2021 une extension des deux projets dans le cadre de l'avenant n°1 à la convention NPNRU.

Cet avenant permet de poursuivre les démolitions avec 160 logements supplémentaires aux Clos et 104 à Tallemont-Bretagne, de programmer la reconstitution de l'offre de logements sociaux et d'actualiser le programme des équipements en particulier pour Tallemont-Bretagne.

Avec l'avenant n°1, la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'élève à un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 49 251 874,25 €, comprenant 41 029 274,25 € de subventions et 8 222 600,00 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :

- 24 230 851,96 € concours financiers prévisionnels comprenant 20 300 651,96 € de subventions et 3 930 200 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional ;

- 25 021 022,29 € concours financiers prévisionnels comprenant 20 728 622,29 € de subventions et 4 292 400 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.

Le montant total des travaux est porté au total à 230 237 084,63 €.



Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation de Territoire (ACV-ORT)

Le 6 avril 2018, le Ministre de la Cohésion des Territoires a indiqué l'intégration de Chartres parmi les 222 villes éligibles au Programme Cœur de Ville.

Ces communes et leur intercommunalité se sont vues proposer un contrat cadre définissant le périmètre d'action et les moyens engagés, signé par le Préfet de département qui devra coordonner les moyens de l'État en faveur de ce plan d'actions local.

5 axes sont identifiés :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Cela représente un projet de 134 M€ sur 5 ans avec 1,2 M€ d'études et près de 92 M€ d'investissement en actions matures, qui a commencé dès novembre 2018.

Cependant, les études, notamment en termes de fonctionnement urbain et commercial, démontrent la nécessité de sortir du seul cadre de l'hyper-centre chartrain, tant les tissus urbains et les pratiques commerciales vécues sont centrés sur un cœur d'agglomération, avec un pivot autour du pôle gare. Il est donc devenu indispensable d'engager un plan d'action global à l'échelle des communes de Chartres, Lucé et Mainvilliers afin d'assurer une amélioration structurée, durable et équilibrée du cœur d'agglomération, tant pour l'habitat que pour les activités commerciales, tout en intégrant les quartiers présentant des dysfonctionnements, notamment les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Chartres, Lucé et Mainvilliers).

L'avenant à la convention « Action Cœur de Ville » de Chartres signé fin décembre 2019, déploie la stratégie globale d'Action Cœur de Ville de Chartres et élargit l'action aux quartiers contigus de Chartres, Lucé et Mainvilliers. Cet avenant précise le périmètre de l'ORT et ses secteurs



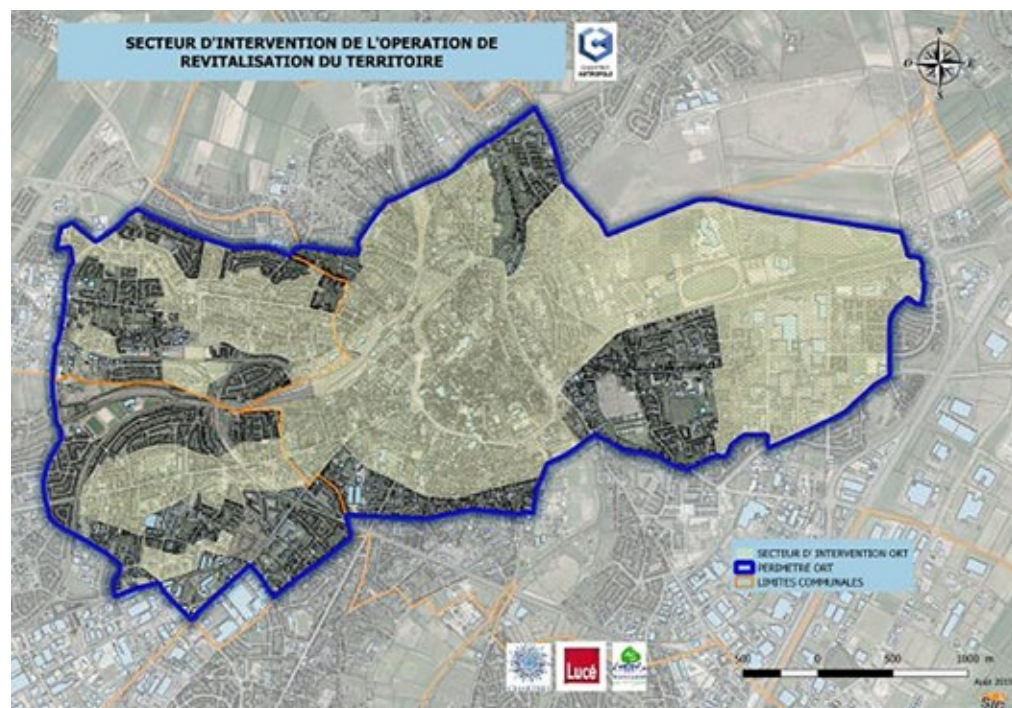
d'interventions ainsi que le programme d'action (avec des engagements financiers jusqu'au 31/12/2022 et mise en œuvre jusqu'au 31/12/2024).

L'année 2021 a permis des avancées significatives concernant :

- la dynamique commerciale : élaboration du plan d'action, suite à l'étude réalisée par IntenCité sur la Stratégie Commerciale à l'échelle de Chartres métropole ;

- l'habitat : déploiement d'une vingtaine d'ORI (opération de Restauration Immobilière) et élaboration d'une stratégie globale (visites DIA, permis de louer) ;

- les mobilités : validation des ateliers de sensibilisation en faveur de la pratique de mobilités actives, qui seront déployés en 2022 dans le cadre du programme AVELO 2.



Politique de la Ville

Les ateliers de la politique de la ville

En novembre et décembre 2021, Chartres métropole a organisé 6 ateliers avec les acteurs de la politique de la ville. 77 personnes ont contribué à dresser un bilan partagé des actions engagées ces dernières années dans le cadre du Contrat de Ville et qui ont ensuite identifié les pistes de progrès.

Ce travail s'est réalisé dans une ambiance à la fois studieuse et respectueuse des avis et positionnement de chacun. Ces ateliers manifestent la vision plurielle et pluri disciplinaire de la politique de la ville. Le regard croisé des acteurs, au-delà de leur champ de spécialité ou d'intervention permet de nourrir un projet commun pour l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Chartres métropole.

Les pistes ainsi esquissées contribueront à la réécriture du Contrat de Ville en 2023.

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Les partenaires de la politique de la ville ont conscience que la participation des habitants est une des conditions essentielles de la réalisation des objectifs prioritaires du Contrat de ville et qu'il convient de soutenir et développer des actions destinées à la mettre en œuvre.

Il a été décidé de poursuivre le soutien par la mise en place d'un fonds de participation des habitants, mesure susceptible de faciliter l'implication des habitants dans la vie de leur quartier, de leur commune.

En 2021, 4 actions de proximité ont été mises en place dans le cadre du FPH pour un coût global de 4 019 €.

Appel à projets 2021 du Contrat de Ville de l'agglomération chartraine

À l'issue d'un appel à projets lancé en octobre 2020 auprès d'une cinquantaine d'associations de l'Agglomération chartraine, 107 propositions d'actions ont été déposées par 37 structures dont 41 nouveaux projets. Sur ce total, Chartres métropole a été sollicitée pour participer au financement de 52 projets qui se déroulent sur plusieurs territoires prioritaires de l'agglomération. Ces projets ont été analysés en lien avec les services de l'Etat et les communes concernées au regard de leur pertinence par rapport aux objectifs généraux du Contrat de ville, 35 d'entre eux ont fait l'objet d'une intervention de Chartres métropole à hauteur de 122 000 €.

Les actions qui mobilisent le plus fortement la contribution de l'agglomération sont :

- les Jobs d'été ;
- le correspondant social en commissariat ;
- les adultes relais.

En complément des actions au titre du Contrat de Ville, l'Etat a mis en place à l'été 2021 le dispositif « Quartier d'Été » dont ont pu bénéficier tous les quartiers prioritaires de l'agglomération.

Accueil des gens du voyage

Les trois aires d'accueil de Chartres, Lucé et Mainvilliers proposent 124 emplacements de caravanes. Le taux de fréquentation de l'aire de Chartres est de 90 %, celui de Lucé et de Mainvilliers est de 76 %.

Chartres métropole a consacré en 2021 286 534,89 € pour l'entretien de ses trois terrains.

- Les terrains familiaux : la collectivité a renforcé la médiation sociale avec les habitants de deux terrains familiaux clairement identifiés : celui des « ex-Bel-Air » des familles sédentarisées en marge de l'ancienne base aérienne de Chartres, et le terrain de la Genêtère à Maintenon. Les équipes de Chartres métropole ont instauré la pratique d'une visite hebdomadaire sur chacun de ces terrains par le nouveau prestataire.

Des contacts ont été organisés avec les équipes sociales du Département pour permettre une meilleure prise en charge des situations les plus critiques. Des contacts avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les services de santé ont permis également la mise en place en 2021 d'une campagne de vaccination et de prévention des risques sanitaires sur ces terrains.

- l'aire de grands passages : en 2021, elle a connu 5 stationnements liés aux missions pendant l'été.

Actions en matière de développement durable et politique contractuelle

Politique de développement durable

Dans l'objectif de contribuer localement aux engagements nationaux et internationaux en faveur du climat, Chartres métropole s'est dotée d'une stratégie de développement durable à long terme pour son territoire, notamment au travers de son Agenda 21 et de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) respectivement approuvés par les Conseils communautaires des 26 novembre 2012 et 14 octobre 2013. Dans un objectif d'amélioration continue, la Ville de Chartres et Chartres métropole ont répondu conjointement à l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), en 2016, lancé par le ministère en charge de l'environnement. Cette initiative commune a permis



aux deux collectivités d'être lauréates de cet appel à projet national. Par ailleurs, en 2020, Chartres métropole a été reconnue « Territoire engagé pour la nature » preuve de son implication forte sur ces thématiques.

Par ailleurs, Chartres métropole a créé une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) par une délibération du Conseil communautaire du 4 mai 2017. Opérationnelle depuis 2018, la PTRE Chartres Rénov' Habitat a pour objectif de simplifier et d'encourager les particuliers à mener des travaux de rénovation énergétique et/ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie. La Plateforme territoriale de rénovation Énergétique Chartres Rénov' Habitat a terminé sa phase d'expérimentation en mai 2021 et s'inscrit désormais dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique) déployé par la Région et l'ADEME.

S'inscrivant dans le PCAET, Chartres Rénov' Habitat est devenue l'interlocutrice de référence à l'échelle de l'agglomération en matière de réhabilitation énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Les conseillers Chartres Rénov' Habitat ont apporté **2119 conseils** en 2021 à destination essentiellement des propriétaires occupants (95 %). 231 permanences ont été assurées au Guichet Unique puis au Pôle Administratif avec une moyenne de 5.2 appels et 3.2 rendez-vous par permanence.

Les visites à domicile se généralisent de-

Des thermographies sont déployées sur le territoire mettant en avant les déperditions des bâtiments. Le périmètre de l'ORT (Chartres-Lucé et Mainvilliers) a bénéficié d'une thermographie de façade en janvier 2021. Les clichés seront restitués en 2022 suite à l'obtention des clichés aériens à Lucé et Mainvilliers.

Des balades thermographiques sont proposées chaque année aux communes de l'agglomération. À l'aide d'une caméra thermique, un conseiller de Chartres Rénov' Habitat identifie les défauts d'isolation par l'extérieur des habitations des ménages volontaires. Cette balade est suivie d'une conférence sur la rénovation énergétique, au cours de laquelle les participants peuvent visualiser des clichés pris avec la caméra thermique, échanger sur les aides financières, les solutions techniques et les ponts thermiques, ou bien encore sur les énergies renouvelables. 9 communes ont bénéficié de cette animation au cours de l'hiver 2021-2022, rassemblant 89 participants.

Les programmes engagés en 2021 en matière de développement durable

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le 28 janvier 2021, le Conseil communautaire de Chartres métropole a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), faisant suite au Plan Climat Energie Territorial, devenu caduc. Il se compose d'un diagnostic complet du territoire par secteur et énergie, d'une stratégie globale et d'un plan d'actions 2021-2027.

Les objectifs du PCAET en chiffre à horizon 2050, tout secteur confondu :

- réduction de 43 % des consommations d'énergie ;
- réduction de 58 % des émissions de gaz à effet de serre ;
- production d'énergies renouvelables doublée.

Le plan d'actions s'articule en 6 axes stratégiques :

- promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des bâtiments ;
- développer une mobilité adaptée à la diversité de l'espace et respectueuse de l'environnement et de la santé ;
- développer un modèle d'agriculture plus respectueux de notre santé et de notre environnement ;
- développer les énergies renouvelables et l'usage de produits biosourcés ;

- mobiliser les forces du territoire et accompagner les partenaires socio-économiques ;
- aménager le territoire dans la logique d'une résilience aux changements climatiques et visant l'amélioration de la qualité de l'air.

Le Programme Alimentaire Territorial

Dans un même temps, le 22 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé le lancement de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), en réponse aux différents constats des besoins et enjeux majeurs sur le territoire en matière d'agriculture durable et d'alimentation de qualité. Par ce biais, la collectivité souhaite d'une part, répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial et d'autre part, participer à la consolidation de filières territorialisées, à la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts.

Le programme Moby à l'école

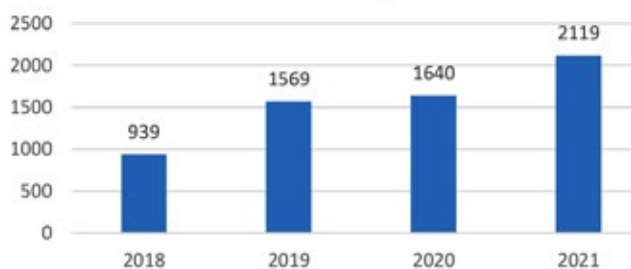
L'année 2021 a permis d'aborder les sujets liés à la mobilité au travers du lancement du programme Moby à l'École. Ce programme permet la mise en place d'un Plan de Déplacement Etablissement Scolaire (PDES) à l'origine d'un diagnostic et d'actions concrètes à l'échelle de chaque école ou groupe scolaire concernés, en lien avec les principaux enjeux et problématiques que vont rencontrer toutes les parties prenantes (parents, enfants, personnel de l'école...).

Chartres métropole a fait le choix de porter ce programme dans 6 écoles en lien avec les quartiers prioritaires de Chartres, Lucé et Mainvilliers.

Le programme Moby, dispositif labellisé par le Ministère et porté par un unique opérateur, l'entreprise Eco CO2, est financé à hauteur de 75 % par les Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ainsi, le financement du programme Moby sur les 6 écoles s'élève à 158 208 € HT jusqu'au 30 juin 2023. Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 36 516 € HT jusqu'à cette même date, soit 43 819,20 € TTC.

Outre les nombreuses manifestations et les nombreux projets que Chartres métropole organise et mène depuis quelques années (semaine du développement durable, éco-défis des commerçants et artisans, programme Une planète pour tous...),

NOMBRE DE CONSEILS PAR ANNÉE



puis l'inscription de la PTRE au programme SARE. A domicile, les conseillers Chartres Rénov' Habitat établissent une évaluation énergétique du logement et proposent des scénarios de travaux (du plus accessible au plus ambitieux) avec une estimation du coût des travaux et des aides financières associées. 110 accompagnements ont été réalisés dont 55% ont conduit au passage à l'acte (devis à minima signés).

et afin de soutenir les événements qui valorisent le dynamisme et l'attractivité du territoire de Chartres métropole en cohérence avec sa stratégie climatique inscrite dans son Plan Climat Air Energie Territorial, la collectivité a souhaité offrir son soutien à l'organisation du XX^e Congrès de l'Union Européenne des Forestiers (UEF) à hauteur de 20 000 €.

Créé en 1958, cet organisme permet d'échanger, de contribuer et d'informer sur les questions techniques de gestion et de préservation des milieux forestiers. Cette fédération d'organisations professionnelles de forestiers européens regroupe 25 associations de 21 pays dans l'objectif de fournir des éléments factuels aux décideurs politiques pour les aider dans la construction d'une stratégie politique à même d'assurer l'avenir du patrimoine forestier. Le thème retenu pour cette édition était : quelle multifonctionnalité pour les forêts impactées par le changement climatique ?

Politique contractuelle

Fonds de concours 2021

Chaque année, afin d'accompagner financièrement les projets participant au développement des communes périurbaines et rurales de l'agglomération et concourant à la préservation de leur patrimoine, Chartres métropole ouvre deux enveloppes « Fonds de concours » :

- une première enveloppe « Fonds de concours Investissement » est consacrée au financement d'opérations d'investissement diverses ;

- une deuxième enveloppe « Fonds de concours Patrimoine » est, quant à elle, consacrée à la réhabilitation du patrimoine communal.

Le budget 2021 a ouvert une troisième enveloppe « Fonds de concours Projets structurants » afin d'encourager les projets d'envergure participant à l'attractivité du territoire. Aussi, une attention toute particulière est portée aux projets d'aménagement d'espaces publics dans le cadre d'opérations cœur de village, d'extension ou de rénovation de bâtiments publics (équipement scolaire, sportif, salle polyvalente..., etc).

Le montant total des investissements des communes soutenues par l'agglomération dans le courant de l'année s'élève à 8 490 173 €, dont 468 962 € pour la réhabilitation du patrimoine, 3 104 841 € pour les autres opérations d'investissements et 4 916 370 € pour les projets structurants.

Ainsi, en 2021, Chartres métropole a attribué 199 151 € au titre du Fonds de concours Patrimoine, 1 116 276 € au titre du Fonds de concours Investissement et 1 214 538 € au titre du Fonds de concours Projets structurants, représentant un total 2 529 965 €,

soit 573 437 € de plus que les subventions versées dans le cadre des Fonds de concours 2020. (voir graphique en bas de page)

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

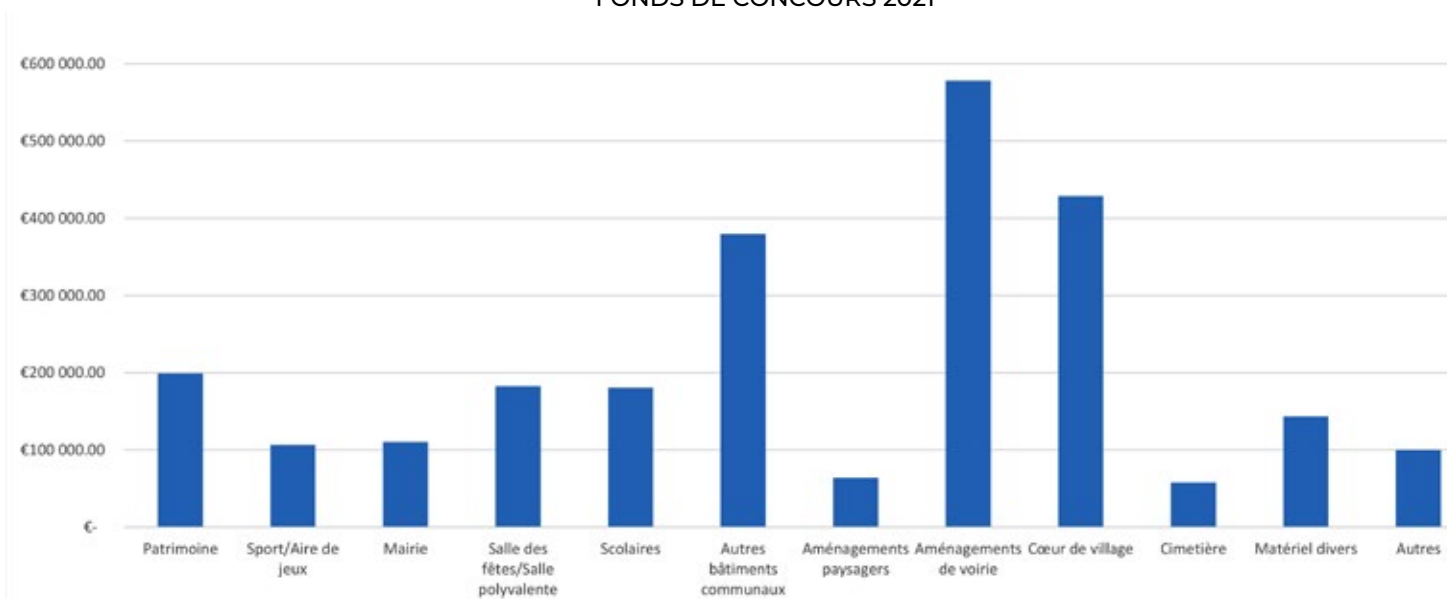
Le contrat conclu entre la Région Centre et Chartres métropole a été officiellement signé le 9 décembre 2019. Il y prévoit une enveloppe de 18 850 000 € consacrée pour la mise en place d'actions sur le territoire, portées par des acteurs locaux. Les enjeux sont articulés autour de cinq axes stratégiques :

- Développement de l'emploi et de l'économie
- Favorisation du mieux-être social
- Renforcement du maillage urbain et rural
- Stratégie régionale biodiversité
- Plan Climat Energie Régional

À cette enveloppe, s'ajoute également 650 000 € prévus pour le dispositif A VOS ID permettant d'encourager des initiatives citoyennes sur le territoire.

Au terme de la 3^e année de contrat, dans le courant du quatrième trimestre 2022, un bilan à mi-parcours sera réalisé pour envisager d'éventuels ajustements des actions initialement prévues dans le contrat.

FONDS DE CONCOURS 2021



Direction de l'Archéologie

Créée en 2003 par la Ville de Chartres, la direction de l'Archéologie a élargi ses missions à l'agglomération depuis le 1^{er} juillet 2018. Dotée d'une équipe pluridisciplinaire de 38 agents, elle est chargée de répondre aux missions d'archéologie préventive sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole.

Ses effectifs et la qualification de ses agents placent la direction de l'Archéologie de Chartres métropole parmi les premiers services archéologiques territoriaux français.

L'équipe est également dotée d'une cellule valorisation de 4 agents, rattachée à la Ville de Chartres, spécifiquement en charge des activités de médiation à destination des publics.

Les travaux conduits par la direction de l'Archéologie appartiennent à différents domaines d'activité, qui peuvent soit relever de missions de service public, faisant l'objet de financements spécifiques par le biais de subventions - allouées principalement par le Ministère de la Culture - soit de missions commerciales, c'est-à-dire de prestations facturées par Chartres métropole à des tiers.



- **Archéologie préventive** : réalisation des diagnostics et des fouilles prescrites par l'État en amont des projets d'aménagement, sous couvert d'une habilitation délivrée par le Ministère de la Culture.

- **Recherche scientifique** : conduite et participation des agents à des projets scientifiques afin d'améliorer la connaissance du territoire et de maintenir le niveau d'expertise de la direction utile à l'obtention de l'habilitation.

- **Conservation** : gestion et étude des collections archéologiques et de la documentation scientifique issus des fouilles réalisées sur le territoire de compétence de la direction.

- **Valorisation** : diffusion des savoirs et des connaissances scientifiques auprès des publics, notamment scolaires (mission conduite par la Ville de Chartres).

Archéologie préventive

Au cours de l'année 2021, la direction de l'Archéologie a poursuivi son action à destination des aménageurs publics et privés conduisant des projets sur le territoire de l'agglomération, en réalisant 18 diagnostics et 2 fouilles archéologiques préventives prescrites par l'État. Ces opérations se sont déroulées dans un contexte complexe, découlant des suites de la crise sanitaire.

Parmi les 18 diagnostics réalisés, 13 se sont déroulés dans le périmètre de la ville de Chartres, et 5 ont porté sur d'autres communes de l'agglomération (Amilly, Lucé, Mignières). On retiendra que 4 diagnostics ont été conduits pour le compte d'opérateurs publics (principalement la SPL Chartres aménagement) et 14 pour des aménageurs privés (promoteurs et particuliers construisant pour eux-mêmes). La superficie totale traitée s'élève à 112 479 m².

Parmi les résultats significatifs, on retiendra deux opérations de diagnostic qui ont donné lieu à une demande d'investigations approfondies sous la forme d'une prescription de fouille :

- Amilly, ZAC Pôle Ouest « Pécante » (SPL Chartres aménagement) : le diagnostic, conduit entre mars et avril 2021, a permis d'identifier des occupations datant du Néolithique (fosses éparses contenant du silex taillé) à l'époque romaine (plusieurs bâtiments sur poteaux et fosses) ;

- Chartres, 3-5 sentier du Clos Vert (SNC Le Clos Vert) : le diagnostic, conduit en juillet, a mis en évidence une densité de vestiges importante pour la période gallo-romaine, datés entre le milieu du I^{er} siècle et le milieu du III^e siècle. Il s'agit principalement de fosses dépotoirs et de fours de potiers qui témoignent de la présence d'un important atelier de production de céramiques.

Les 2 fouilles archéologiques préventives conduites en 2021 concernaient les sites suivants :

- Chartres, rue du Quatorze Juillet et rue Nicole (VG promotion) : la fouille préventive, réalisée entre mars et juin 2021, a porté sur un site antique en périphérie de l'urbanisation avec une occupation débutant dès l'époque claudienne. Il comporte plusieurs parcelles, organisées le long d'un axe de circulation, avec palissades, bâtiments sur poteaux, puits, caves, celliers... Une importante activité paléo-métallurgique est attestée ainsi que des déchets d'un atelier de moules en terre cuite ;

- Bonneval, le Trépied (Terra Nobilis) : la fouille préventive, réalisée entre avril et juillet 2021 en groupement avec l'Inrap a concerné un vaste enclos fossoyé de 8 000 m² mis en place au début de La Tène finale et abandonné au début du I^{er} siècle de notre ère. Il renferme de rares traces d'habitat (2-3 bâtiments).

Recherche scientifique

Les opérations de recherche scientifique peuvent concerner des fouilles archéologiques programmées ou des projets de recherche dirigés par des agents de la direction de l'Archéologie, ou bien auxquels ils participent. Il s'agit également de l'ensemble des activités dédiées à la diffusion et à la communication des résultats auprès de la communauté scientifique (colloques, publications), parfois en lien direct avec la cellule valorisation.

La fouille archéologique programmée du sanctuaire antique de Saint-Martin-au-Val s'est poursuivie en 2021, à travers l'exploration du bassin en marbre découvert en 2016. Cette opération a permis de mettre au jour la totalité du bassin, daté du II^e siècle de notre ère. Les vestiges de bois sculptés, témoignage exceptionnel et unique dans le monde romain d'un plafond à caissons effondré, ont été entièrement prélevés au cours de cette campagne.

Conservation

La gestion des collections archéologiques s'effectue sur deux sites : les abbayes Saint-Brice, où est stocké le mobilier le plus fragile et le plus sensible ; le site du Coudray, où deux hangars sont dédiés à la gestion des collections anciennes et des collections entrantes.

En termes d'équipement, les abbayes Saint-Brice bénéficient en outre d'un laboratoire de conservation-restauration, dans lequel peuvent être conduites les opérations courantes de traitement des collections archéologiques.

En 2021, la cellule conservation-restauration a participé aux traitements de conservation des biens archéologiques mobiliers découverts lors de plus de 17 diagnostics et de 8 fouilles préventives menées sur le territoire de l'agglomération chartraine (parmi lesquelles les fouilles des Vieux Capucins et de la rue Nicole à Chartres, Bonneval ou encore Mainvilliers).

Elle a également poursuivi le travail de suivi conservatoire des éléments de charpente en bois calciné et gorgé d'eau mis au jour lors de la fouille programmée du Sanctuaire de Saint-Martin-au-Val.

Plusieurs projets collectifs de recherche (PCR) ont également été conduits par les agents de la direction de l'Archéologie au cours de l'année 2021 :

- le PCR **Peintures murales romaines de Chartres/Autricum** s'est notamment focalisé sur l'étude des ensembles de peintures murales découverts en 2004 lors de la fouille de la place des Épars ;
- le PCR **Origines gauloises de Chartres** a concerné une ébauche de synthèse sur la ville gauloise, notamment à partir de la reprise de données anciennes relatives aux fouilles conduites dans les années 1970 sur le site de la rue Sainte-Thérèse (emplacement supposé du forum antique) ;
- la prospection **Caves et cavités** a permis de poursuivre l'exploration de la ville souterraine, dans une perspective d'articulation entre la gestion des risques et l'étude d'ensembles patrimoniaux, très utiles pour la compréhension de l'histoire de Chartres.

L'année 2021 s'est également révélée particulièrement riche sur le plan de l'animation des réseaux scientifiques, puisque deux colloques ont été accueillis à Chartres en 2021, donnant à notre agglomération une place centrale dans les dynamiques de recherche en archéologie :

- les **rencontres du Groupe d'anthropologie et d'archéologie funéraire (GAFF)**, consacrées à la thématique « Rencontre autour des funéraires » ont réuni un ensemble de chercheurs internationaux lors d'un événement dématérialisé organisé les 26, 27 et 28 mai ;
- les **41^e journées de l'Association française d'archéologie mérovingienne (AFAM)** ont réuni des chercheurs internationaux du 29 septembre au 2 octobre à l'hôtellerie Saint-Yves, autour d'une thématique consacrée au vêtement au cours du premier Moyen Âge.



Valorisation

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur les actions de valorisation de la direction de l'Archéologie au cours de l'année 2021.

D'une part, en terme de programmation, la fermeture des lieux culturels au public sur une bonne partie du premier semestre 2021 a impacté directement l'exposition « Ô Moyen Âge ! Les mérovingiens en pays chartrain », programmée du 3 octobre 2020 au 24 mai 2021 au musée des Beaux-Arts. Cette dernière n'a été ouverte au public que pendant une semaine (du 18 mai au 24 mai 2021).

D'autre part, si le lien avec l'enseignement lié aux actions de la cellule valorisation a permis aux membres de l'équipe de poursuivre ses actions à destination du jeune public – que ce soit en milieu scolaire ou lors des vacances (seuls les ateliers des vacances de printemps ont été suspendus) – les membres de l'équipe ont dû adapter

leur méthode de travail et leur emploi du temps, afin de respecter rigoureusement les consignes sanitaires.

Afin de faire face à ces contraintes tout en poursuivant la transmission des connaissances, la cellule animation-valorisation a cherché à s'adapter et à renouveler ses pratiques en :

- priorisant les actions d'enseignements qui pouvaient se poursuivre à destination du jeune public privé de tout contact avec les lieux culturels ;
- développant la médiation numérique grâce à une mise à jour et au développement de son site internet. Des actions ont ainsi pu être développées par ce biais vers différentes cibles (organisation de conférences en distanciel pour les adultes, ateliers ludiques pour le jeune public téléchargeable sur internet) ;
- renforçant les partenariats extérieurs.

Ce sont finalement 7692 personnes ont pu bénéficier d'une action de valorisation de la part de la direction de l'Archéologie, dont :

- 1593 enfants pour les ateliers jeune public (milieu scolaire, et ateliers vacances) ;
- 1756 auditeurs pour les conférences et colloques ;
- 111 visiteurs sur Saint-Martin-au-Val ;
- 1990 visiteurs pour l'exposition « Ô Moyen Âge ! Les mérovingiens en pays chartrain » ;
- 2242 visiteurs pour l'événementiel (558 pour les Journées Européennes du Patrimoine, 1350 pour la Fête de la Science et 334 pour les Journées Européennes de l'Archéologie).



Développement économique et enseignement supérieur

Dans le cadre de sa politique de développement économique, Chartres métropole structure et programme une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises, tout en intégrant les dimensions de services, d'emploi, d'accompagnement et d'animation économique.

En 2021, l'équipe était constituée d'une directrice, de quatre développeurs écono-

miques, d'un chargé de mission innovation, d'une chargée de communication et d'une assistante administrative. Le budget alloué au service était de 3 473 050 €, comprenant 289 000 € d'investissement, 1 088 200 € de subventions aux associations économiques et de 2 095 350 € de fonctionnement autour des thématiques suivantes : partenariats économiques, em-

ploi, innovation et filières, enseignement supérieur, attractivité économique et prospection, commerce et cœur de ville, tourisme.

L'année 2021 a encore été marquée par les restrictions sanitaires dues au COVID-19. L'ensemble des actions portées par le service n'a pas pu être entièrement réalisé, notamment sur la partie événementielle.

L'accompagnement des entreprises

Le commerce

Pour faire suite à la prise de compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire », en 2018, un important travail de terrain s'est poursuivi en 2021 : l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer, le travail partenarial avec les agences immobilières pour la recherche de locaux, la prospection d'enseignes, le renforcement du partenariat avec les Vitrines de Chartres.

Une belle dynamique d'ouvertures s'est opérée en 2021 avec de nouveaux commerces en cœur d'agglomération : La Cocarde, Biomonde, Chez Les Italiens, Piperino, Côté Sushi, Juliette, Cœur Grenadine, Aux Comptoirs, Superdry, Descamps, Bodyhit... ainsi que des nouveaux artisans tels que la Marqueterie Le Galludec, la galerie d'art de Sylvain Binet...

En parallèle, les actions inscrites au programme d'Action cœur de Ville se sont poursuivies :

- les études sur les évolutions des galeries commerciales ;
- le renforcement des opérations en faveur des artisans d'art ;
- les opérations mixtes habitat-activités économiques sur des îlots vacants ;
- l'accompagnement des commerçants aux outils numériques avec le développement d'une application mobile les E-vitrines de Chartres...

En accompagnement de l'opération Cœur de Ville, Chartres métropole a finalisé en 2021 son étude stratégique sur le développement commercial à l'échelle de l'agglomération, aboutissant sur un plan d'action à mettre en œuvre à l'échelle du territoire pour les années à venir. Un diagnostic

complet du tissu commercial a été réalisé avec la mise en évidence des principaux enjeux en matière d'attractivité et d'équilibre commercial du territoire. Une analyse des besoins des commerçants et des attentes des usagers est venue compléter le diagnostic. Le plan d'action opérationnel et transversal en faveur du commerce repose sur des interventions à chaque strate, en réponse aux enjeux de l'agglomération : l'adaptation des documents d'urbanisme, la création d'une agence du commerce, la mise en place d'une stratégie foncière, la mise en place d'un parcours de création et d'innovation, la mise en valeur des savoir-faire locaux, la prospection et les appels à projets, l'amélioration de la visibilité interne et externe des commerçants et artisans, le renforcement des animations patrimoniales et touristiques ainsi que le développement d'un commerce pratique.

Dans le cadre de cette stratégie, l'élaboration d'un DAACL (Document réglementaire d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique) a été lancée en 2021. Le DAACL viendra intégrer le SCOT approuvé en janvier 2020, démarche portée par les directions de l'Aménagement et du Développement économique. Depuis juin 2021, le bureau d'études AID, mandaté par l'agglomération pour accompagner l'étude, a réalisé les entretiens avec les acteurs du territoire, les élus des communes où le commerce est présent, les chambres consulaires... Une enquête auprès des communes a été lancée en septembre, ainsi qu'une enquête en ligne pour recueillir l'avis des habitants/consommateurs. Un séminaire élus a eu lieu en décembre 2021 afin de présenter les chiffres clés du commerce à l'échelle de l'agglomération, les nouveaux enjeux de l'aménagement com-

mercial, ainsi que les premiers enjeux identifiés pour l'agglomération. La démarche va se poursuivre en 2022 avec une fin prévue en 2023. Une fois validé, ce document réglementaire constituera le socle en matière d'aménagement commercial et artisanal du territoire.



L'aménagement et la gestion des parcs d'activités

Comme chaque année, l'équipe du Développement économique s'assure de la bonne gestion des parcs d'activités et de leurs aménagements futurs. En 2021, nous pouvons retenir les projets suivants :

- **Montée en gamme du Jardin d'entreprises** : Un fin travail de terrain a été réalisé sur l'ensemble du Jardin d'Entreprises pour en recenser les points faibles, détecter les besoins des entreprises, identifier les secteurs potentiels d'optimisation foncière etc... afin de préparer pour 2022 les futurs comités de site ainsi qu'une étude stratégique portant sur l'extension du Jardin d'Entreprises, l'amélioration de certains secteurs, le renforcement des usages, la mise en route d'actions en faveur d'une optimisation foncière. Objectif : élaborer un plan d'action et un plan pluriannuel d'investissement associé pour maintenir la qualité du site et assurer sa montée en gamme progressive.

- **Signalétique économique** : afin d'identifier et d'harmoniser la signalétique économique sur l'ensemble des zones d'activités, de nouveaux totems et des mâts de rue ont été posés en 2021 dans les zones d'activités de Maintenon, Jouy, Houx, Gasville-Oisème, Nogent-le-Phaye, Dangers, Sours, Morancez, Fontenay-sur-Eure. Son déploiement va se poursuivre dans l'ensemble des zones jusqu'en 2023.

- **Mainvilliers / Amilly - Les Pôles Ouest** : l'aménagement du Pôle Ouest s'est poursuivi avec la viabilisation de nouvelles parcelles pour accueillir des entreprises artisanales et industrielles. Sept hectares sont disponibles. Une nouvelle tranche de près de vingt hectares sera aménagée en 2022 afin de permettre de nouvelles implantations.

- **Parcelles disponibles sur la ZA Chartres Est (Jardin d'Entreprises, secteur Chartres)** : afin de répondre aux différentes demandes d'entreprises souhaitant se développer ou s'implanter dans le Jardin d'Entreprises, de nouvelles opportunités foncières avaient été créées rue Réaumur en 2018. Six parcelles comprises entre 3 000 et 5 000 m² et deux parcelles comprises entre 8 000 m² et 2 hectares étaient encore disponibles à la commercialisation en 2021.

- **Parcelles disponibles à Morancez** : 1,3 hectare de foncier est disponible sur la ZA de Morancez pour accueillir de nouvelles entreprises artisanales. Un permis d'aménager a été déposé afin d'étendre la ZA des Ardrets sur cinq hectares et permettre ainsi l'installation de nouvelles activités artisanales ou tertiaires.

- **Parcelles disponibles à Mignières** : 2,2 hectares de foncier sont disponibles sur la ZA de Mignières pour accueillir de nouvelles entreprises artisanales et/ou industrielles.

- **Parcelles disponibles à Saint-Georges-sur-Eure** : 5 hectares de foncier sont disponibles sur la ZA de la Vallée Renault à Saint-Georges-sur-Eure pour accueillir de nouvelles entreprises artisanales et/ou industrielles.

- **Extension de la zone du Bréharet à Gasville-Oisème** : afin de pouvoir répondre à la demande de développement des entreprises, une étude d'aménagement a été engagée en 2021 sur une surface de 2 hectares pour accueillir des entreprises artisanales.

Les nouvelles implantations et l'accompagnement de projets

En 2021, Chartres métropole a rencontré les entreprises du territoire afin de mieux connaître leurs activités, leurs projets et leurs besoins. Ce travail a été mené en étroite collaboration avec la Maison des Entreprises et de l'Emploi (problématiques emploi et compétences, recherche de talents) mais également l'ensemble des services de Chartres métropole en contact avec les entreprises et leurs problématiques (déchets, eau, mobilité, voirie...).

En 2021, nous pouvons retenir les projets suivants :

- **Chartres Motoculture** a ouvert ses portes dans la ZA Arago en février 2021, dans un bâtiment de 760 m², disposant d'un show-room, d'un espace atelier conséquent ainsi que de bureaux. Chartres motoculture ambitionne de répondre au mieux aux besoins des professionnels des espaces verts, collectivités et particuliers en assurant la vente, l'entretien et la réparation d'une large gamme de matériels de parcs et jardins et nettoyeurs haute pression.



- **OB Profils**, fabricant de chemins de câbles et systèmes de supportage, est une entreprise eurélienne 100 % indépendante qui fabrique et commercialise depuis près de 20 ans des chemins de câbles et du supportage pour tous les domaines du bâtiment. L'entreprise a fait l'acquisition du site qui accueillait les Laboratoires Luneau, à Prunay-le-Gillon.
- **Coupedesos** : implantée depuis février 2021 à Lucé, la société intervient dans la découpe, le désossage et le conditionnement de la viande de porc. L'entreprise a pris possession de l'ancien site de Presta industrie.
- **ADAPEI 28** : l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) d'Eure-et-Loir a pris possession de ses nouveaux locaux, véritable lieu de vie, d'émulation et de formation, en plein cœur du Jardin d'Entreprises à Chartres. Le pôle travail propose des services adaptés aux entreprises, collectivités et associations dans les domaines d'activités suivants : métiers de bouche, métiers du paysage, métiers de la propreté et métiers de l'industrie et de services.
- **Espace Bureautique** : experte en solutions d'impression et en gestion documentaire, la société, présente sur le territoire depuis 2015, a investi un nouvel espace de travail chaleureux, spacieux et moderne dans un ancien silo agricole, au Coudray.
- **Gaudron Paysage** : implantée à Lucé depuis 20 ans, l'entreprise a fait l'acquisition d'un terrain sur la ZAC du Pôle Ouest pour y implanter son nouveau siège social et son show-room. L'entreprise propose un accompagnement pour la création et l'aménagement des espaces extérieurs et intervient également depuis 2021 dans la création de piscines traditionnelles sur mesure.
- **MDC – Groupe ZECK** : la société Maintenance du Centre, aujourd'hui MDC Groupe ZECK, implantée précédemment dans la zone d'activités de Mignièrès, a déménagé en juillet 2021 au cœur du Jardin d'Entreprises à Gellainville. MDC Groupe ZECK se consacre à la conception, la fabrication, la commercialisation et le service après-vente des engins ferroviaires et rail-route et intervient pour de grands comptes ainsi que pour des sous-traitants des travaux du ferroviaire au niveau national et à l'international.

Plusieurs entreprises ont profité de l'extension de la ZA des Ardrets à Morancez pour y installer leur siège social. Leurs travaux de construction ont débuté en 2021 et se poursuivront en 2022 :

- **Dubois & Ceretti** : précédemment installées aux Villages Vovéens pour Dubois et à Châteaudun pour Ceretti, les deux entreprises se sont regroupées. Elles sont spécialisées dans la peinture, le ravalement et le revêtement de sols durs et souples.
- **SITELEC28** : depuis 1993, l'entreprise est spécialiste de l'étude, l'intégration et l'installation d'équipements électriques en milieu industriel. Elle effectue le câblage d'armoires électriques industrielles, l'automatisme industriel et la fabrication de tableaux généraux basse tension (TGBT).
- **Maçonnerie Janneau** : l'entreprise, spécialisée dans les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, a quitté Gellainville pour la zone d'activités des Ardrets.
- **PROPAYSAGE** : l'entreprise est spécialisée dans l'entretien d'espaces verts (tonte, désherbage, taille de haies et d'arbustes, ramassage de feuilles, débroussaillage), l'abattage et l'élagage d'arbres, le fauchage de talus et de friches.

Les associations d'entreprises et partenaires

Chartres métropole renforce ses partenariats privilégiés avec les associations économiques locales, comme BGE, IEL, CMA, IBCBS, MEE... Elle participe régulièrement aux réunions des associations, assemblées générales et réunions de travail thématiques, permettant ainsi de renforcer sa proximité avec les entreprises et de proposer de nouvelles animations et actions en faveur de l'entrepreneuriat.

- La **BGE (réseau d'accompagnement et d'aide à la création d'entreprise)** a lancé sa boîte à outils et de services, TPE Pulse, avec une offre comprenant : des événements entrepreneurs, une offre d'accompagnement personnalisé et un catalogue de formations. Tous ces services sont actuellement organisés au sein du 101 – La Cité de l'Innovation.



- **IEL (Initiatives Eure-et-Loir)** a organisé le premier marché de producteurs à la Cité de l'Innovation, qui a rassemblé près d'une vingtaine de créateurs, producteurs, start-up, ainsi que plus de deux cent visiteurs.
- Dans le cadre de l'animation du cœur de Ville autour des savoir-faire artisanaux, **la boutique LOCO**, ouverte rue de la Clouterie en 2018, a permis à un collectif de dix artisans d'art d'être visibles auprès de la clientèle du centre-ville et des touristes.
- Le partenariat avec **l'IBCBS (International Beauty & Cosmetic Business School)** s'est renforcé en 2021 avec le lancement du Beauty Store, qui a permis aux start-up de la Fabrique de la Beauté de se confronter au marché en vendant leurs premières séries en boutique, conseillées par les étudiantes de l'IBCBS by Régine FERRERE.
- En 2021, **la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MEE)** a repris l'animation de ses collectifs emplois, mis en pause en raison

du contexte sanitaire. L'objectif de ces collectifs emploi : permettre aux entreprises de mettre en œuvre, à titre individuel et collectif, des actions concrètes, innovantes et efficaces, pour répondre aux problématiques de difficultés de recrutement qui est l'un des freins majeurs au développement économique sur le territoire.

Pour accompagner les filières dans leurs difficultés de recrutement, la MEE a également mis en place des événements autour de l'attractivité des métiers :

- 26 novembre 2021 : le Cosmetic Experience Tour pour toucher et informer un public varié (demandeurs d'emploi, familles, scolaires, personnes en reconversion...) sur la filière cosmétique et ses métiers au travers d'ateliers expérientiels et d'un espace emploi/orientation formation.
- 18 et 19 juin 2021 - #Nous sommes les services à la personne, une expérience interactive ouverte au public permettant de faire connaître les métiers du secteur au travers d'ateliers ludiques (Escape game,

roues de la compétence, simulateur de vieillesse, mur d'orientation...).

- Du 20 au 25 septembre 2021 : la semaine de l'Agriculture, pour ouvrir les portes des acteurs de la filière au grand public avec 3 temps forts : des visites, un lab'agri (laboratoire d'innovation de l'emploi, des recrutements et d'attractivité des métiers), un événement place des Halles pour faire connaître, de manière ludique, la filière agricole et ses métiers (forêt de silhouettes, fresque lumineuse, simulateur de conduite, agriculture 2.0, formations, etc.).

La MEE a également mis en place un hackathon au cours duquel start-upers, entreprises, professionnels de l'orientation, publics ont imaginé différents outils, dispositifs, actions, coopérations, solutions numériques, etc. autour de l'orientation. L'évènement « Hack Ton orientation » s'est déroulé les 7 et 8 octobre 2021 au CM 101. Trois solutions ont émergé et vont être développées à l'échelle départementale : meetic parrain, plateau de jeu immersif et le Klub extraordinaire 2.0



L'accompagnement des filières industrielles stratégiques

Chartres métropole poursuit et renforce son partenariat avec les 2 filières phares du territoire : Cosmetic Valley et Polepharma. Objectif : conforter les sites industriels implantés sur le territoire, être à l'écoute de leurs besoins pour permettre de renforcer leur compétitivité. Être en veille, aux côtés des filières du territoire pour de nouvelles implantations et notamment la question de la réindustrialisation et du made in France. Accompagner les jeunes entreprises de ces secteurs à se développer et s'ancrer sur l'agglomération.

La Cosmetic Valley

Renforcer le positionnement de Chartres métropole comme capitale de la Beauté, faire émerger de nouveaux acteurs dans la filière tout en se servant de l'innovation comme un vecteur de notoriété : tel est l'objectif de l'agglomération et de son écosystème la Beauty Tech #Chartres.

Chartres métropole a développé et anime tout un écosystème dédié à la beauté et à la filière cosmétique, autant de services, événements, formations et équipements structurants qui constituent une spécialité territoriale et dont les retombées commencent à se faire sentir. L'objectif poursuivi est de favoriser les interactions entre les différents acteurs, qu'il s'agisse des entreprises, des start-up, des étudiants ou des financeurs avec le concours de la Cosmetic Valley.

En 2021, nous pouvons retenir les projets suivants :

- comme chaque année, l'écosystème de la Beauty Tech #Chartres s'est présenté sur un stand lors du **salon Cosmetic 360** en octobre. 4 start-up chartraines de la Fabrique de la Beauté ont pu bénéficier d'un stand grâce à notre partenariat avec la Cosmetic Valley. Ce salon professionnel des innovations en cosmétique permet à l'agglomération de se faire connaître, mais également d'attirer de nouvelles start-up prêtes à intégrer le programme d'incubation La Fabrique de la Beauté à la Cité de l'Innovation (pilote par Chartres métropole) et ensuite de rejoindre l'accélérateur le Beauty Up porté par la Cosmetic Valley et ses partenaires.
- **Congrès Parfums et Cosmétiques** : cet événement exclusivement B to B consacré aux enjeux réglementaires de la fi-



lière participe de l'information des professionnels de la filière sur les évolutions de la réglementation en matière d'élaboration, de fabrication, de mise sur les marchés de produits cosmétiques et de parfums. Chartres métropole co-organise le congrès au côté de la Cosmetic Valley et valorise le territoire auprès d'une cible de dirigeants cosmétiques invités au congrès lors de la soirée de Chartres. En 2021, celle-ci s'est déroulée au Centre International du Vitrail avec la mise en avant de produits locaux.

- **La Maison Internationale de la Cosmétique** : le projet s'est précisé en 2021, Chartres métropole ayant validé l'avant-projet détaillé de réhabilitation et de valorisation de l'ancien collège Jean Moulin et finalisé l'appel d'offres pour son lancement début 2022. Coût de la maîtrise d'œuvre en 2021 : 347 000 €.

La Cosmetic Valley a de son côté constitué un comité scientifique pour avancer sur le concept muséographique qui sera l'élément clé du volet touristique de ce projet.

Polepharma

Suite à la convention d'objectifs signée en 2020, Polepharma a organisé à Chartres une 1^{re} journée de travail tournée vers l'industrie du futur qui a réuni les décideurs et les acteurs de l'industrie de la production pharmaceutique autour de journées rythmées par des conférences, des ateliers pratiques, des retours d'expériences, des échanges...

À partir de 2022, et conformément aux engagements de la convention, Polepharma installera et pérennisera un congrès de portée nationale dédié à l'industrie 4.0 : le rendez-vous annuel des acteurs de la transformation technologique et numérique de l'industrie pharmaceutique.

Les évènements et services économiques

Le Cadr'Ent, l'espace de vie des entreprises

En 2021, Chartres métropole a travaillé à la création d'un nouveau service aux entreprises en plein centre-ville : le Cadr'Ent. L'ouverture est prévue en avril 2022. Il a pour ambition d'être un espace d'accompagnement pour les entreprises locales et la vitrine économique du territoire. Ce showroom est situé place des Halles à Chartres (ancien grenier à sel), à côté de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération. Cet espace, à l'ambiance moderne et dynamique, offrira aux entreprises un point de rencontre avec l'équipe du Développement économique de Chartres métropole et les acteurs économiques locaux. Les entreprises pourront organiser leurs rendez-vous d'affaires et ainsi présenter à leurs clients ou prospects le dynamisme du territoire. Le lieu accueillera des expositions destinées à la mise en valeur des savoir-faire locaux et de la marque C'Chartres.

Une application mobile Le Cadr'ent a été mise en fonctionnement en 2021 pour toutes les entreprises locales. Ce nouvel outil leur permet de bénéficier instantanément des actualités et informations pratiques économiques du territoire. Les utilisateurs peuvent également signaler un problème sur une zone d'activités, solliciter un rendez-vous etc.... L'application servira également d'outils pour le fonctionnement du lieu (accès wifi, imprimante, réservation de salles, clé d'entrée...).

Les évènements économiques

Chartres métropole déploie ou co-organise à l'attention des entreprises un éventail de manifestations leur permettant d'enrichir leurs relations d'affaires, de développer très concrètement leur chiffre d'affaires, ou encore d'engager des partenariats collaboratifs.

En 2021, malgré un contexte sanitaire peu propice aux évènements et rencontres économiques, les entreprises ont pu participer aux évènements suivants :

- la 3^e édition du salon Pharmatech Cosmetech à Chartreexpo. Chartres métropole est un des 3 partenaires du salon aux côtés de la Cosmetic Valley et de Polepharma ;
- le Salon de l'Immobilier à Paris en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire ;
- les 5 évènements de l'association C'Chartres Business dont Chartres métropole est partenaire.

C'Chartres Business est un réseau de partenaires mobilisés pour développer la vie économique locale et favoriser les synergies entre tous les entrepreneurs. Toutes les entreprises euréliennes peuvent donc participer aux évènements proposés par l'association. Il s'agit d'offrir aux acteurs économiques un outil collaboratif permettant de réaliser de vraies rencontres pour échanger, partager, s'informer, innover et développer son business. Depuis sa création, l'association a enregistré 5 604 inscriptions aux évènements représentant 3 929 personnes.



L'innovation et les start-up

Véritable lieu totem de l'innovation et de l'entrepreneuriat, le 101 - La Cité de l'Innovation, héberge et accompagne les jeunes entreprises innovantes grâce à une équipe d'experts et des partenaires locaux, régionaux et nationaux. C'est également un centre de ressources pour l'entrepreneuriat car l'écosystème d'entreprises qui s'y développe propose une pluralité de services et d'opportunités.

Donner l'envie d'expérimenter, de collaborer et de se réinventer sur le territoire sont des objectifs ambitieux qui s'accompagnent d'une volonté d'ancrer localement les entreprises. En effet, Chartres métropole, dans sa stratégie d'attractivité territoriale, veut faire émerger de jeunes talents afin de doper la créativité et l'innovation locales. Le rayonnement généré par ces énergies créera non seulement de l'émulation, mais développera également l'attractivité du territoire et favorisera l'implantation de jeunes entreprises, notamment venant de l'Île-de-France, à la recherche d'un écosystème dynamique et d'une qualité de vie.

Chartres métropole a repris en gestion au 1^{er} janvier 2021 le site du 101 - La Cité de l'Innovation : gestion locative et entretien du site, animations du lieu, développement de l'incubateur avec l'appui d'un prestataire, accompagnement des entreprises et développement de synergies avec le territoire et ses acteurs, élaboration d'un plan de développement du site...

Fin 2021, le 101 comptait 35 entreprises, 170 emplois, 26 start-up en incubation et 3 structures présentes pour accompagner le développement de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. Cela a représenté 115 000 € de recettes locatives, avec une perspective autour de 200 000 € pour 2022 et la mise en route de la commercialisation du site et de ses différents espaces de travail pour des séminaires et événements professionnels en lien avec la SPL C'Chartres Tourisme.

Ouverture de l'Hôtel d'Entreprises

En 2021, Chartres métropole a souhaité compléter l'offre d'hébergement, qui était jusque-là composée d'un incubateur, par la mise à disposition d'un hôtel d'entreprises. Ce nouvel édifice s'inscrit dans une suite de parcours résidentiel : après avoir développé sa preuve de concept, une

start-up pourra quitter l'incubateur pour rejoindre l'hôtel d'entreprises dans lequel elle continuera à bénéficier de conditions d'hébergement avantageuses, de partenariats, etc. pour lancer ses premiers développements.

Les Incubateurs dénommés « Les Fabriques »

La volonté de Chartres métropole a été d'orienter et de spécialiser son incubateur autour de deux grandes thématiques, identitaires du territoire :

- **la Fabrique de Territoire** : l'incubateur dédié au développement de jeunes entreprises innovantes qui répondent aux grands enjeux des territoires et des villes moyennes (commerce, mobilité, espace public, tourisme, gestion de l'eau, économie circulaire, circuits courts et alimentation, santé, etc.) ;
- **la Fabrique de la Beauté** : l'incubateur dédié au développement de jeunes entreprises innovantes de la filière beauté - bien être.

Un appel d'offres dédié au développement de cet incubateur et à l'accompagnement des jeunes entreprises innovantes

a permis de sélectionner en mars 2021 deux prestataires privés spécialisés pour prendre en charge l'accompagnement de start-up et la co-animation du site du 101 aux côtés de l'équipe du Développement économique de Chartres métropole. La société Wesprint gère la Fabrique de la Beauté et la société Open Tourisme Lab la Fabrique de Territoire. La première promotion de start-up a été lancée en mai 2021.

Beauty Store

En partenariat avec l'école IBCBS, le Campus International de la Beauté et du Bien-être, un pop-up store dédié aux jeunes start-up de la beauté a été mis en place pour les fêtes de Noël 2021. Ce nouveau concept permet aux start-up de se confronter au client final et de vendre leurs premières pièces. Le travail avec les étudiants permet également d'apporter la connaissance de produits, de tester son storytelling et son marketing et d'obtenir des retours clients très détaillés. D'autres partenariats sont à l'étude pour tisser de nouveaux liens entre les start-up et l'école. Le Beauty store sera renouvelé à plusieurs reprises au cours de l'année 2022.



La formation et l'enseignement supérieur

Chartres métropole entend donner à la formation et à l'enseignement supérieur une place importante en proposant une offre qualifiante diversifiée, en lien étroit avec les entreprises locales, l'entrepreneuriat et en facilitant la vie étudiante. L'enjeu est de développer les talents et les formations pour permettre le développement et l'attraction des entreprises.

À la rentrée 2021, 56 diplômes d'enseignement supérieur étaient proposés dans l'agglomération chartraine et on dénombrait 2 340 étudiants.

En 2021, Chartres métropole a poursuivi ses efforts en ce sens, collaboré avec les différents organismes déjà présents sur le territoire dont, entre autres :

- **I'UT** : Chartres métropole a continué de contribuer financièrement au fonctionnement de l'Institut Universitaire Technologique et de la plate-forme technologique qui soutiennent et accompagnent l'innovation et le transfert technologique au sein des PME / PMI du territoire par une subvention annuelle de 92 000 €.

Suite à une réforme de la licence professionnelle engagée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'offre de formation de l'IUT de Chartres a évolué à la rentrée 2021 : le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) est devenu le nouveau diplôme de référence. En intégrant un B.U.T., les étudiants bénéficient d'un parcours intégré en 3 ans, sans sélection supplémentaire pour atteindre le grade licence. L'IUT proposera ainsi 3 BUT : Génie Industriel et Mainte-

nance (GIM), Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII), Gestion logistique et Transport (GLT) ;

- **POLYTECH** : Chartres métropole a également poursuivi son accompagnement de l'antenne Polytech. A la rentrée 2021, la formation comptait 145 élèves ingénieurs. La formation peut également compter sur un ancrage territorial fort grâce à la mise en place de partenariats avec des entreprises locales (Novo Nordisk, par exemple) ;

- **IBCBS - International Beauty & Cosmetic Business School** : depuis son implantation en 2018, Le Campus international des métiers de la beauté et du bien-être a eu à cœur de faire évoluer son offre de formations au plus près des besoins des entreprises. L'IBCBS by Régine Ferrère accueille ainsi des jeunes du CAP au MBA. Les débouchés sont variés et les étudiants sont amenés à travailler dans une grande diversité d'entreprises : instituts, spas, parfumeries, pharmacies, parapharmacies, mais également chez les marques, les fabricants, les distributeurs... et ce aussi bien en France qu'à l'international ;

- **La Capacité en droit** : Chartres métropole assure la gestion administrative de la Capacité en droit de Chartres. Le diplôme, délivré après deux ans d'études sous l'égide de la Faculté de Droit d'Orléans, est un diplôme national. C'est une formation universitaire reconnue dans le monde professionnel. Elle permet à toute personne de 17 ans et plus d'acquérir une

compétence juridique accréditée par un diplôme et sert également de tremplin pour la poursuite d'un cursus universitaire. Qu'elle soit suivie au cours d'une carrière, dans le but d'une reconversion professionnelle ou comme porte d'entrée en université pour les non bacheliers, elle débouche sur de réelles opportunités professionnelles ;

- **Le Centre International du Vitrail** : dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, Chartres métropole soutient également financièrement (22 000 € en 2021), les formations développées par le Centre International du Vitrail : cycles inédits d'études sur les arts liés à la cathédrale, du Moyen Âge à nos jours (vitrail, arts de l'image, architecture, musique, histoire des idées, arts sacrés) ouverts à tous, pour aider à comprendre l'histoire et les arts, rendre accessible ce qui se présente aujourd'hui au regard et à l'esprit dans les lieux de rencontre avec les œuvres, les artistes, les bâtisseurs ;

- **le Campus de la Chambre de Commerce et d'Industrie** : Chartres métropole entretient des relations partenariales avec le campus de la CCI afin de développer toujours au mieux une offre de formation en lien avec les besoins des entreprises locales. À la rentrée 2021, le Campus accueillait 324 étudiants pour des formations allant du BTS au MBA, dans les domaines du numérique, du management, de la banque, de la comptabilité/administration, du marketing...



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SECURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



CHARTRES
MÉTROPOLE

Présentation

La Délégation à la Sécurité et à la Tranquillité Publique (DSTP) travaille quotidiennement sur tous les sujets ayant trait à la prévention, à la sécurité et à la tranquillité publique. Elle a pour particularité d'accompagner l'ensemble des acteurs dans la coproduction de sécurité à l'échelle locale. Cette direction a une double compétence, puisqu'elle exerce son activité

sur le territoire de la ville de Chartres et de Chartres métropole.

Au service des citoyens, les missions de la DSTP visent à améliorer le vivre ensemble et la qualité de vie sur le territoire : conseil et accompagnement auprès des élus de l'agglomération et des partenaires sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique ; déploiement de la

vidéoprotection dans toutes les communes volontaires en lien avec les maires et les référents sûreté de la Police et de la Gendarmerie Nationales ; optimisation de lien en étant l'interlocuteur des services de l'État et des Forces de Sécurité Intérieures, à l'échelle locale, s'agissant du continuum de sécurité sur l'ensemble de l'agglomération.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Créé dès 2002, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) a compétence sur le territoire de Chartres métropole. Il s'agit d'une instance, au niveau local, permettant aux élus de travailler pour optimiser la prévention et la sécurité qui sont considérées comme des enjeux de responsabilité collective.

Reposant sur le partenariat et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés (Agglomération, Préfecture, Justice, Police et Gendarmerie nationales, Education nationale, bailleurs sociaux, secteur associatif, sociétés de transports de voyageurs, Service Pénitentiaire d'Insertion et

de Probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, etc.), il a pour but de définir et de coordonner, en lien avec l'instance décisionnelle qu'est le Conseil communautaire de Chartres métropole, la mise en œuvre d'opérations de tranquillité publique, de prévention de la délinquance et de la radicalisation sur l'agglomération.

Ainsi, des commissions opérationnelles sur des thématiques bien précises comme la sécurité dans les transports, la sécurisation de l'habitat, la vidéoprotection, celles dédiées à la zone urbaine et à la zone rurale, se sont régulièrement tenues en 2021 afin de permettre aux différents partenaires

d'échanger et de se coordonner sur les problématiques exposées. Il s'agit d'une approche qui se veut pragmatique et efficace sur le terrain en termes de suivi des opérations déjà menées.

Afin de s'adapter à l'évolution de la délinquance, le CISPDR a développé de nouveaux axes de travail. À ce titre, des réunions d'information ont été proposées aux élus (prévention des risques sur internet, démarches à accomplir en cas de scolarisation à domicile sur la commune, etc.) mais également aux agents de police municipale ou aux gardes champêtres de l'agglomération.



La vidéoprotection

Afin de vidéoprotéger le territoire de Chartres métropole, situé au carrefour de nombreux flux d'échanges et de transits entre la région parisienne et le grand ouest, la Conférence des Maires a assigné trois objectifs au schéma directeur de vidéoprotection de l'agglomération :

- les zones d'activités économiques ;
- les axes routiers structurants de l'agglomération (voies pénétrantes et quelques voies secondaires) ;
- les centres-bourgs.

Ces missions, affectées à la DSTP, ont permis le déploiement, depuis 2013, de plus de 500 caméras sur le territoire de l'agglomération.

Deux chargés de mission ingénierie sûreté-sécurité s'assurent au quotidien, en lien avec les Maires et les référents sûreté de la Police ou de la Gendarmerie Nationales, du déploiement, de la maintenance et de l'optimisation des systèmes de vidéoprotection pour les communes.

En parallèle, la DSTP travaille sur :

- une homogénéisation des matériels induisant une baisse des coûts de maintenance ;
- une installation de vidéoprotection pérenne dans le temps avec des mises à jour suivies ;
- un format unique et une centralisation des extractions vidéo sur réquisition des forces de l'ordre permettant une simplification de la lecture des vidéos pour les enquêteurs.

Migration ou primo équipement des communes

En 2021, sur les 66 communes de l'agglomération :

- 22 communes sont équipées du nouveau système CASD permettant d'homogénéiser le parc vidéo à l'échelle de l'agglomération pour une efficacité renforcée tant au niveau opérationnel qu'au niveau de la maintenance ;
- 15 communes ne sont pas encore pourvues de système de vidéoprotection.

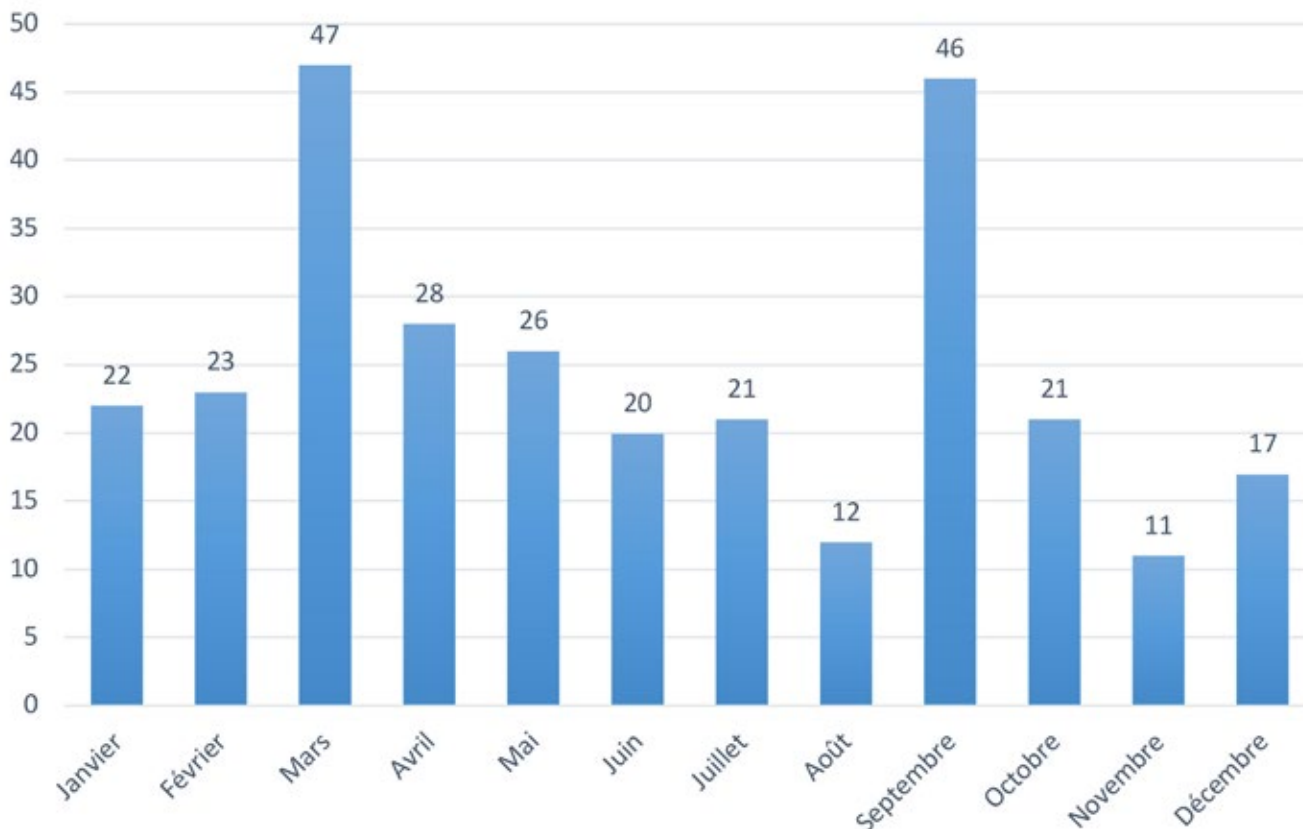
Au quotidien, les ingénieurs de la mission ingénierie sûreté et sécurité apportent aux communes accompagnement et conseils. Dans ce contexte, ils ont, tout au long de l'année, répondu aux nombreuses sollicitations des élus. Ainsi, en 2021, 24 visites en mairies ont été effectuées afin d'accompagner, conseiller et informer sur le plan technique, juridique, administratif, les élus sur les différents sujets liés à la vidéoprotection.

Parallèlement, 294 demandes d'intervention ont été faites auprès du prestataire en charge du marché pour le dépannage des systèmes de vidéoprotection des communes. L'ensemble de ces saisines a été traité.

Les interventions listées sont exclusivement sur sites et sont réparties comme suit :

- 5 % pour des problèmes en lien avec le serveur ;
- 10 % pour des problèmes de connexion au poste utilisateur ;
- 85 % pour des changements de caméras et rupture de liaison.

INTERVENTIONS EN 2021



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENTAUX



CHARTRES
MÉTROPOLE

Services Urbains et Environnementaux

La direction des services Urbains et Environnementaux est composée de 5 directions :

- La direction Etudes et Travaux/SIG
- La direction du Cycle de l'eau
- La direction Rivière et Plan vert
- La direction Transports et mobilité
- La direction des Déchets

Direction Etudes et Travaux/SIG

Objectifs

La Direction Etudes et Travaux / SIG est composée de deux services :

- Le service maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage (MOE/AMO) avec 11 agents.
- Le service Système d'Information Géographique (SIG) avec 5 agents.

Le service MOE/AMO est chargé des prestations suivantes :

- La conduite des opérations d'investissements sur le domaine public en tant que maître d'œuvre ou assistant à maîtrise

d'ouvrage dans les domaines de compétences suivants : voirie sur les zones d'activités communautaires, Plan vert, déchets, eau, assainissement, transports.

La DET effectue aussi divers prestations d'études

Le service SIG est chargé des prestations suivantes :

- gestion et administration des données Référentiels et Métiers ;
- mise à jour des données existantes ;

- suivi et gestion de marchés transversaux : relevés topographiques, cartographie des réseaux, investigations complémentaires non intrusives et plan grande échelle (photogrammétrie-PCRS) ;
- traitement cartographique ;
- assistance des communes (formation des utilisateurs, numérisation des documents d'urbanismes des communes...);
- gestion de la problématique caves/cavités.

Actualités 2021

Pour la direction Cycle de l'Eau

- Travaux de canalisation d'eau potable pour 6 300 ml (Chartres, rues Victor-Gilbert et Patton, interconnexion Ollé / Chauffours).
- Travaux de réseaux d'eaux usées pour 1 800 ml (lotissement Clos Joli à Nogent-le-Phaye, rue Victor-Gilbert à Chartres).
- Travaux de réseau d'eaux pluviales pour 110 ml (rue des Vaux Roussin à Jouy).

Pour la direction des Déchets

- Renouvellement du local gardien de la déchetterie de Dammarie.
- Renouvellement des conteneurs enterrés à Chartres (rue Saint-Michel, rue Daniel-Boutet et Chemin des Rouliers), à Lèves (rue de Bailleau) et à Lucé (rue des Frères Montgolfiers).
- Suppression des conteneurs enterrés à Chartres (Trois Ponts).
- Etude pour le nouveau centre d'exploitation des déchets.

Pour la direction Transports et Mobilité

- Etude de l'extension du dépôt de bus de la rue de Beauce à Lucé.
- Création de toilettes en terminus de bus (rue de la Maladrerie au Coudray et rue du Bois Musquet à Champhol).tion des déchets.

Pour la direction de l'Espace Public

- Création d'une enclave pour le terminus bus (rue de la Maladrerie au Coudray).
- Mise au norme d'arrêts de bus au Jardin d'entreprises.

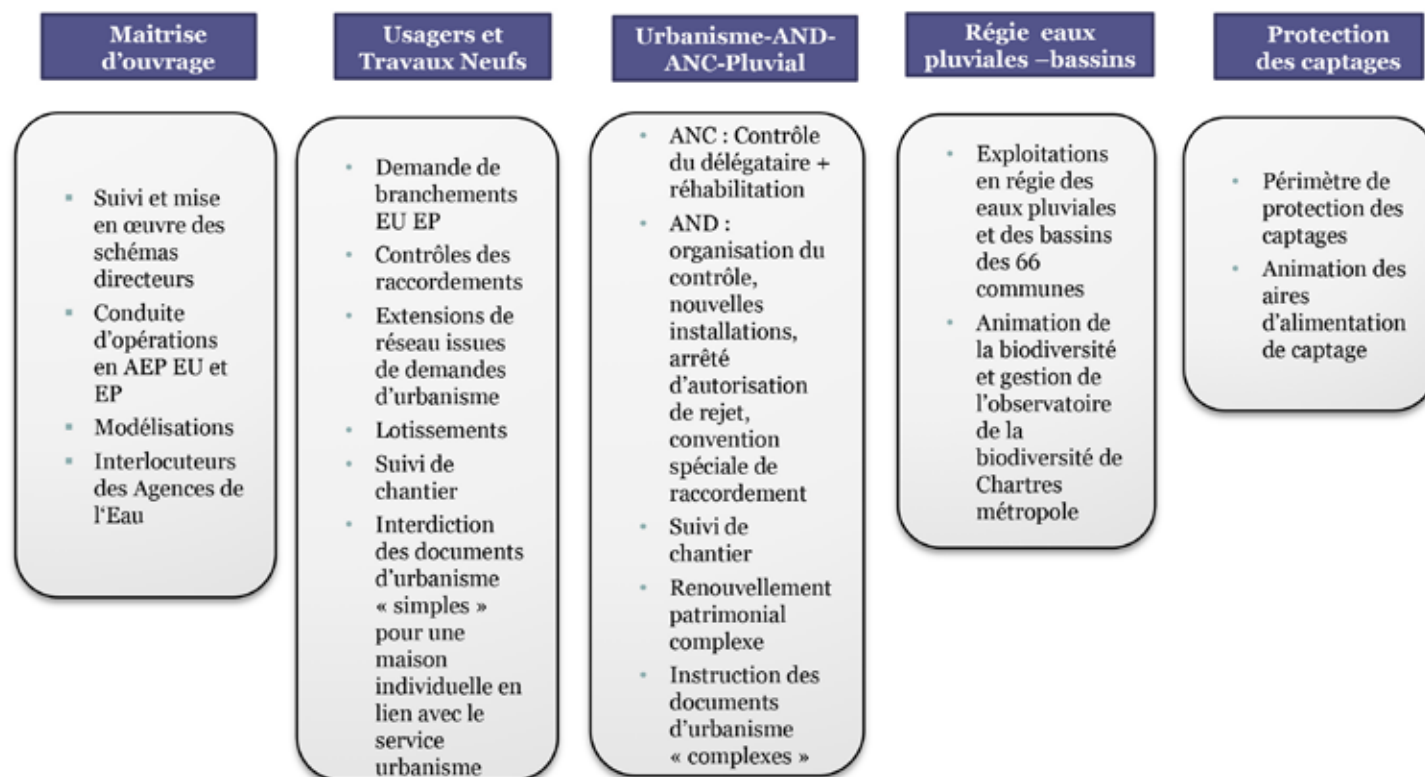
Pour les marchés transversaux

- Accord-cadre de maîtrises d'œuvres et d'études géotechniques.



Direction du Cycle de l'eau

Objectifs



Actualités 2021

Rivière et bassins d'eaux pluviales

- Lutte contre les espèces invasives animales : les ragondins et rats musqués détruisent les berges de l'Eure. Leur piégeage est confié à une entreprise sur un secteur allant de la Prairie de Luisant jusqu'à la Petite Venise, à Chartres, ainsi que dans la Vallée des Joncs à Fontenay-sur-Eure.

Biodiversité

- L'agglomération de Chartres a été reconnue en 2019 et en 2022 « Territoire Engagé pour la Nature » par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).
- Suivi et mise à jour du plan de gestion différenciée des espaces fonciers gérés pour l'eau et l'assainissement (Chartres métropole, Cm Eau et Cm Assainissement).
- Réalisation d'un plan de gestion des bassins d'eaux pluviales.
- Mission de conseil pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement de ZAC auprès de Chartres aménagement.

Travaux

- Interventions d'urgence sur les réseaux EU/EP des 66 communes.
- Nettoyage des fosses à sable et avaloirs sur le réseau EP des 7 communes urbaines et interventions ponctuelles sur le territoire extra-urbain avec la prise en main du réseau pluvial périurbain et de son fonctionnement.
- La direction du Cycle de l'Eau a engagé plusieurs opérations de renouvellement, d'extension ou de renforcement de réseaux et a réalisé des chantiers patrimoniaux d'eau potable, d'assainissement, d'eaux pluviales, ou des chantiers d'interconnexions et de traitement d'eau potable.

Urbanisme

- En tant que concessionnaire de réseaux d'eau potable et d'assainissement, la direction du Cycle de l'Eau est sollicitée pour avis par les mairies du territoire de Chartres métropole sur les documents d'urbanisme.

Ainsi, en 2021, 1150 documents d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration pré-

lable, permis d'aménager et de construire) ont été étudiés.

2238 demandes de renseignement ont été formulées par les notaires pour l'année 2021, dans le cadre des cessions immobilières.

Maîtrise d'ouvrage

- Suivi du contrat global avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN). En lien avec le 11^e programme de l'AESN, qui a débuté en 2019 pour 6 ans, ce contrat a été labellisé Contrat Territorial Eau et Climat en juillet 2021, intégrant notamment des actions transversales liées au changement climatique.
- La direction du Cycle de l'eau a rédigé en 2021 le Rapport au Président sur le Prix et Qualité de service pour l'eau potable et l'assainissement (RPQS) 2020 et a assuré le suivi des contrats de DSP Cm Eau et Cm Assainissement.

Protection des captage

- Elaboration et mise en place des prestations pour Services Environnementaux (PSE) auprès des agriculteurs développant des cultures à bas niveaux d'intrants.

Direction Rivière et Plan vert

Objectifs

- La mise en œuvre du schéma directeur du Plan vert, tant sur la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et la recherche de maillage du territoire que sur la création de liaisons douces, avec notamment comme priorité la vallée de l'Eure.
- La maîtrise d'ouvrage sur les aménagements du Plan vert qui ont été réalisés et sur les propriétés d'espaces naturels de Chartres métropole ou les espaces mis à disposition par les communes.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) avec notamment la volonté de restauration de la continuité écologique des rivières et la mise en place de plans pluriannuels de restauration et d'entretien.
- L'entretien des vallées agricoles sur certaines communes (ex-territoire de la communauté de communes du val de l'Eure).
- La prise en compte et la promotion de la biodiversité.

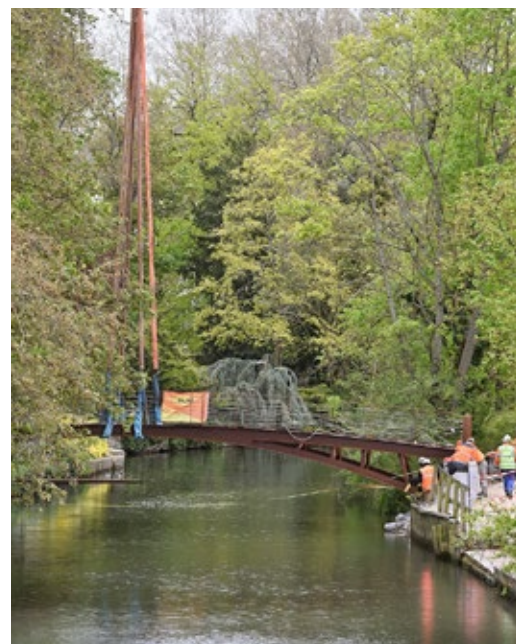
Actualités 2021

Projets :

- **Jouy** : les travaux pour relier le cœur de village avec notamment la création d'une nouvelle passerelle ont été lancés.
- **Chartres – Passerelle du parc des bords de l'Eure** : la nouvelle passerelle du parc des bords de l'Eure a été posée au printemps avec ensuite une finition des abords pour une ouverture au mois de juillet.
- **Entretien des vallées agricoles**
La direction a en charge l'entretien des vallées agricoles sur 9 communes (ex-communauté de communes du val de l'Eure). Un plan pluriannuel d'entretien est établi avec un prévisionnel de passage pour broyage ou curage des vallées.

La programmation annuelle est proposée tous les ans aux représentants des mairies avec des ajustements éventuels si nécessaire (problème d'écoulement, de réclamations de riverains...).

Les travaux sont ensuite programmés durant la période estivale. L'enveloppe financière est de 15 000 € ht par an pour ce programme. En 2021 des travaux de curage ont été réalisés à Amilly, Meslay le Grenet et Saint Georges sur Eure



Direction Transports et mobilité

Objectifs

La direction Transports et Mobilité assure le suivi technique de l'activité transports publics urbains et non urbains de Chartres métropole en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Elle a notamment pour mission d'améliorer l'adéquation offre/usages, d'assurer le contrôle et le suivi technique du délégataire à qui a été confiée l'exploitation du réseau Filibus, de planifier et de réaliser les investissements relatifs aux transports urbains.

La direction Transports et Mobilité assure par ailleurs le suivi des 12 conventions passées avec les autorités organisatrices de second rang et finance la totalité des dépenses des transports des élèves de primaire et de secondaire.

Actualités 2021

Création du titre dépannage

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le titre unitaire vendu à bord des véhicules par les conducteurs est un titre unitaire dépannage vendu au tarif de 1,50 €.

L'objectif de la mise en place de ce titre de transport est de limiter les transactions en espèces à bord afin de fluidifier la montée des clients aux points d'arrêts et d'augmenter la vitesse commerciale des lignes du réseau.

Il est à noter que le coût du titre unitaire à bord par carte bancaire sans contact (Openpayment) est toujours de 1,30 €, de même pour les titres unitaires sur support sans contact délivrés via la boutique en ligne et sur les Distributeurs Automatiques de Titres (DAT).

Evolution du réseau

• Ligne 2 « Le Coudray – Champhol »

Sur la commune de Chartres : modification de l'itinéraire dans le sens Chartres/Champhol : passage par la rue du Bourgneuf et l'avenue de Beaurepaire, desserte de l'arrêt Beaurepaire.

Sur la commune de Champhol : modification du sens de circulation. Nouveau terminus : arrêt « Supermarché ».

• Lignes 5 « Mainvilliers – Chartres » et 6 « Lucé – Chartres »

Adaptation des horaires du matin de ces deux lignes pour permettre une meilleure correspondance vers le collège Jean Moulin.

• Ligne 8 « Le Coudray – Lèves »

Mise en place d'un service supplémentaire en fin de journée à destination de l'hôpital afin de répondre aux besoins des salariés.

• Ligne 11 « Chartres – Jardin d'entreprises »

Installation de l'ADAPEI (ex-ESAT de Lèves et Mainvilliers) dans la ZA de Gellainville. Prolongation de la ligne 11 jusqu'à ce nouvel établissement aux horaires de sortie des salariés. Création d'un nouvel arrêt « Chemin du Tuvet ».

Intégration de l'agence Filibus au Pôle administratif

Depuis le 22 novembre 2021, l'agence Filibus a rejoint les locaux du Pôle administratif dans le cadre du projet visant à regrouper les services de la Ville de Chartres et de Chartres métropole.

En complément, un distributeur automatique de titres a été installé dans le hall du Pôle Administratif.

Epidémie Covid-19

- Suspendue depuis novembre 2020 suite à la fermeture du complexe aquatique de l'Odysée, la ligne 9 a été réactivée début janvier 2021 à destination de Chartrexpô afin d'offrir un accès au centre de vaccination installé par Chartres métropole sur ce site.
- Un point de desserte supplémentaire (« Centre de vaccination ») a également été mis en place temporairement sur le service « Filibus à la demande » pour les résidents des communes non urbaines de l'agglomération.
- En raison de la nouvelle vague épidémique en avril 2021, de nouvelles mesures gouvernementales ont été prises avec, notamment, la fermeture des écoles et établissements scolaires les semaines du 12 au 23 avril (anticipation de deux semaines des vacances scolaires de prin-

temps), et une prolongation du 26 au 30 avril pour les collègues et les lycées

- L'impact de la crise Covid-19 s'est aussi reporté sur les services de transports spécifiques suite à la fermeture du complexe aquatique de Chartres au 1er semestre 2021 ainsi qu'en novembre et en décembre, et également des lieux culturels et sportifs sur la période de mars à juin 2021.

C'la Navette

- Ce nouveau service a été lancé le 15 décembre 2021.

Son objectif est de permettre aux habitants de Chartres résidant dans des secteurs pauvres en commerces et éloignés des arrêts de bus des lignes régulières de pouvoir accéder plus facilement au cœur de ville.

Complémentaire aux lignes existantes du réseau Filibus, ce service est composé de deux circuits (un sur la partie nord-ouest et un sur la partie sud-est) et il fonctionne toute l'année du lundi au samedi (sauf jours fériés) entre 8h30 et 17h30, à raison de 4 services le matin et 4 services l'après-midi sur chacun des circuits. La tarification applicable est la même que celle des autres lignes du réseau.

Le transport est réalisé avec un véhicule 100% électrique, non polluant et silencieux.

Direction des déchets

Objectifs

Chartres métropole est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de ses 66 communes.

Ces compétences sont mises en œuvre par la direction des Déchets, dans le respect de la politique générale définie par la collectivité en matière de gestion des déchets et de la réglementation.

La direction des Déchets intervient notamment sur les sujets suivants :

- Sensibilisation et prévention auprès des usagers du service pour encourager la réduction des déchets.
- Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire.
- Tri et la valorisation des déchets recyclables.
- Traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles.

Pour assurer le service public de collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et déchets recyclables, la direction des déchets regroupe des moyens en régie directe. Depuis 2019, la collectivité a également créé un EPIC, sous forme d'une régie autonome, en charge de l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique, du

transfert-transport des déchets et de l'exploitation des déchetteries.

Le mode de financement en vigueur pour le service public de gestion des déchets sur le territoire de Chartres métropole est la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.



Actualités 2021

Reprise en régie de la collecte en porte-à-porte sur 16 communes.

Compte tenu de la fin des marchés et des conventions de gestion, Chartres métropole a confié à sa régie de collecte l'organisation du ramassage des déchets ménagers en porte-à-porte sur les 11 communes issues du Sictom de la région d'Auneau et les 5 communes issues de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.

Ce service est assuré depuis le 2 janvier 2021.

Ce sont ainsi 17 nouvelles tournées qui ont été intégrées dans le planning de travail de la régie de collecte.

Poursuite du plan de renouvellement des bennes à ordures ménagères

Début 2021, Chartres métropole a réceptionné 2 nouvelles bennes 12 tonnes et commandé 5 bennes 19 tonnes avec lève-conteneurs électrique..

Reprise en gestion de la déchetterie de Roinville

Suite à l'adhésion de la commune de Roinville à Chartres métropole, sa déchetterie a rejoint le réseau de l'agglomération. Depuis février 2021, Chartres métropole assure la gestion de cet équipement de manière cohérente et harmonisée avec les autres installations.

Exploitation des déchetteries et de la plateforme de déchets végétaux par CMTV

En 2020, Chartres métropole a fait le choix de confier à son opérateur CMTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) l'exploitation du réseau de déchetteries et de la plate-forme de déchets végétaux de Lucé.

CMTV assure l'exploitation des équipements depuis février 2021.

Divers travaux d'harmonisation, de modernisation et d'amélioration de la sécurité des sites ont été réalisés pendant l'année.

Processus d'adoption du PLPDMA

Chartres métropole s'est engagée dans l'élaboration de son 2^e programme local de prévention des déchets avec pour objectif de réduire de 7 % les déchets ménagers et assimilés, y compris les apports en déchetterie par rapport à 2019 (année

de référence). Cela représente une réduction de 40kg/hab/an d'ici 2026.

Fin 2021, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du programme s'est réunie et a émis un avis favorable sur le projet de PLPDMA, préalablement à la phase de consultation du public.



Transfert de l'exploitation des services de collecte à CMTV

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le Conseil Communautaire de Chartres métropole a approuvé le transfert des activités de collecte et de pré-collecte à sa régie CMTV (Chartres Métropole Traitement et Valorisation) à compter du 1^{er} mai 2022.

Sont concernées :

- les activités de la régie de service de l'agglomération (collectes en porte-à-porte) ;
- les activités de collectes externalisées ;
- l'entretien et maintenance des moyens de production et bâtiments ;
- l'entretien, maintenance et renouvellement des équipements de pré-collecte (hors travaux de premier établissement de conteneurs enterrés et de bacs roulants).



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

SERVICES À LA POPULATION



CHARTRES
MÉTROPOLE

Centre intercommunal d'action sociale

Établissement Public administratif présidé par le président de Chartres métropole et géré par un conseil d'administration, le Centre Intercommunal d'Action Sociale Chartres métropole (CIAS) a pour mission d'animer une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté d'agglomération. Il est acteur de proximité et de coordination sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le CIAS de Chartres métropole est compétent :

- Au titre de la gestion de l'action sociale communautaire en matière de :
 - suivi des publics en insertion socio professionnelle ;
 - participation à des actions individuelles et collectives en faveur de l'emploi ;
 - mise en place des dispositifs d'accompagnement liés au logement (sous location, hébergement temporaire et actions en faveur des personnes ayant des difficultés liées au logement).

- Au titre de la gestion d'établissements sociaux et médico-sociaux :

- étude, construction, aménagement, entretien et gestion de nouveaux équipements à destination des personnes âgées, comme le futur Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) situé sur la ville de Chartres.

Ce nouvel établissement sera construit dans le quartier de Rechèvres à Chartres pour une ouverture en 2024 avec une capacité d'accueil de :

- 150 places d'hébergement permanent ; l'établissement permettra la prise en charge de toute dépendance et maladies neurodégénératives ;
- 2 places d'hébergement temporaire ;
- 10 places d'accueil de jour.

- Au titre des études visant à améliorer le service rendu en matière d'action sociale et auprès des personnes âgées :
 - analyse des besoins sociaux et des services aux populations.



La Direction de l'action sociale est composée de 17 agents qui organisent les différentes missions à la charge du CIAS.

Les dispositifs mis en œuvre au titre de l'action sociale

• Le Revenu de Solidarité Active – RSA

Dans le cadre d'un marché public, le Département d'Eure-et-Loir a confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Chartres métropole l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS Chartres métropole a en charge le suivi des bénéficiaires du RSA résidant sur les 66 communes de l'agglomération chartraine.

En moyenne, 1359 personnes par mois ont été accompagnées sur l'année 2021. 4719 entretiens ont été proposés afin de travailler sur des difficultés multiples qu'elles peuvent rencontrer comme des problématiques budgétaires, liées à la santé, au logement, à l'absence de mobilité et sur leur insertion professionnelle.

Afin d'être au plus près des personnes accompagnées, des permanences ont été mises en place dans la commune de Mainvilliers à raison d'une demi-journée par semaine et dans la commune de Maintenon à raison d'une journée tous les quinze jours. Ces permanences permettent aux référents intervenant sur ce secteur de développer leur partenariat local.

• Le dispositif d'hébergement temporaire

Le dispositif de l'hébergement temporaire a été transféré au CIAS le 1^{er} janvier 2017. Dans ce cadre, 14 logements de Chartres Habitat sont loués par le CIAS et mis à disposition sur une période de 3 mois renouvelable.

Ce dispositif vise à prévenir la marginalisation et à répondre aux ruptures sociales et/ou familiales.

L'hébergement temporaire propose des appartements relais meublés pour permettre aux jeunes de l'agglomération chartraine ou à des familles exclues de se stabiliser dans un logement individuel et de se (re)mobiliser sur un processus d'insertion. Il favorise l'accès et le maintien des jeunes et des familles dans des logements individuels diffus dans le parc social de Chartres Métropole Habitat.

Ce dispositif propose un accompagnement social personnalisé pour répondre aux ruptures brutales (sociales et/ou familiales) et doit permettre d'entreprendre une réflexion et de mettre en œuvre des actions qui visent la recherche d'autonomie. Cette action est financée par le biais de l'allocation logement temporaire.

Sur l'année 2021, le CIAS a reçu 10 candidatures dans le cadre du dispositif d'hébergement temporaire, 18 personnes ont été hébergées sur l'ensemble de l'année

• Le dispositif de sous-location

La sous-location s'adresse à des personnes de l'agglomération chartraine dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle, rencontrant des difficultés à se loger par leurs propres moyens, faute de garant ou d'emploi stable.

Dans ce cadre, le CIAS loue à différents offices HLM de l'agglomération chartraine : (Chartres Métropole Habitat, Habitat Eurelien, les 3F) des appartements dans l'objectif de les mettre à disposition de ce public, pour une période de 6 mois renouvelable une fois. Via un accompagnement social et professionnel renforcé, le dispositif de sous-location doit permettre à des ménages en difficulté d'accéder progressivement au logement et à s'y maintenir durablement. Il favorise ainsi l'accès à la vie autonome.

À l'issue de ce dispositif, il est proposé un glissement de bail au nom du sous-locataire qui devient donc locataire en titre du logement.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Sur l'année 2021, le CIAS a reçu 34 candidatures sur le dispositif de sous-location, parmi elles, 18 candidatures ont reçu un avis favorable pour intégrer le dispositif et 13 ménages ont réellement intégré un logement.

20 ménages (soit 33 personnes) ont été accompagnés sur l'année 2021 pour lesquels 145 entretiens ont eu lieu au CIAS Chartres métropole ou au domicile des personnes accompagnées afin de favoriser leur insertion.

• Le dispositif d'accompagnement social spécifique lié au logement – ASSL

Il s'agit d'une intervention sociale effectuée en lien avec le logement qui doit permettre de favoriser, faciliter l'accès et le maintien et d'accélérer l'insertion dans le logement. C'est une mesure spécialisée qui permet aux ménages d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, d'être autonome ou d'aller vers une autonomie. Cette mesure favorise une meilleure gestion budgétaire, une appropriation du logement, une meilleure intégration de la famille dans son environnement et une meilleure utilisation du logement et de ses équipements.

L'accompagnement est proposé pour une période de 6 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

Sur l'année 2021, 138 ménages ont été accompagnés par le CIAS Chartres métropole dans le cadre du dispositif ASSL. 549 entretiens ont été réalisés au domicile ou dans les locaux du CIAS Chartres métropole.

Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

• La permanence d'écoute psychologique

L'écoute psychologique est sollicitée par les professionnels sociaux ou sanitaires pour un accompagnement aux démarches, une

aide à la décision et/ou à la réalité, une évaluation, une aide au positionnement, une remobilisation, une aide au diagnostic médical, une aide au parcours de soin et/ou parcours social.

Ce service constitue un des socles de l'Accompagnement social et sanitaire : responsabilisation de l'individu et transmission d'outils, de repères et garde fous pour son autonomisation.

Cette permanence bénéficie du soutien financier de l'Agence régionale de santé et du Contrat de ville.

Au cours de l'année 2021, la psychologue a reçu 86 personnes et proposé 295 entretiens.



Jeunesse et sports / Grands équipements

Points d'information jeunesse (Pij) :

Les PIJ sont des lieux d'information qui s'adressent à tous les jeunes, de manière anonyme et gratuite, sur tous les thèmes pouvant leur apporter de l'autonomie.

Le PIJ travaille ainsi en partenariat avec le BIJ de Chartres pour accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes : orientation, formations, métiers, loisirs, logement, santé, intervention dans les lycées et les écoles supérieures, projets associatifs, échanges européens, création d'entreprise.

Depuis 2010, le PIJ de Chartres métropole dispose de deux antennes situées à Saint-Georges-sur-Eure et Bailleau-l'Evêque, ouvertes 10 heures par semaine avec des permanences ponctuelles dans les établissements scolaires.

En avril 2021, le PIJ de Saint-Georges-sur-Eure a quitté l'Accueil de Loisirs pour s'installer 4 bis Place de la République au sein du pôle ESPACE.

La CAF soutien les actions du PIJ en tant que structure labélisée Information Jeunesse.

Une aide au fonctionnement de 10K€ a été versée en 2021.

En 2021, la crise sanitaire a contraint les structures à fonctionner sur rendez-vous jusqu'au 31 août.

Principales actions 2021 :

- formation BAFA pour 12 jeunes de Chartres métropole (mars et octobre) à tarif réduit ;
- présentation des métiers de la sécurité en accueil de loisir et au collège en mai et juin ;
- Campus Day le 23 septembre et Forum le 25 septembre ;
- Nuit de l'orientation 8 décembre ;
- présentation de l'IJ à l'IUT de Chartres (octobre) et au lycée Triolet (décembre).

Projet 2022 :

Partant du constat que l'implantation des structures actuelles et les services rendus concernent essentiellement la partie Ouest du territoire, un redécoupage territorial du dispositif Information Jeunesse est prévu.

Le projet consiste en la création de deux antennes à Sours et Maintenon et le maintien de l'antenne de Saint-Georges-sur-Eure. Un recrutement d'un animateur à temps plein devrait accompagner également cette évolution.

L'année 2022 devrait voir également le renouvellement de la labélisation du PIJ.

Grands équipements :

Le territoire de Chartres métropole compte un certain nombre d'équipements d'intérêt communautaire :

- le complexe aquatique et patinoire l'Odysée à Chartres ;
- l'aérodrome à Chartres ;
- le centre d'hébergement à Nogent-sur-Eure ;
- le dojo départemental à Saint-Georges-sur-Eure ;
- le terrain de baseball à Gellainville ;
- le gymnase Marcel-Jardé à Jouy ;
- les installations sportives du collège Soutine à Saint-Prest ;
- le terrain de tennis couvert à Boisville-la-Saint-Père.

Projet phare et structurant, le Complexe culturel et sportif sur l'emprise du Pôle Gare à Chartres a vu ses travaux démarrer pour une mise en service de l'équipement à la fin 2023.



Nouveauté 2021 : l'intégration d'un nouvel équipement aquatique

Depuis 2009, l'exploitation de l'Odyssée est confiée par délégation de service public (DSP) à la société Vert Marine.

La DSP a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, l'expertise toujours en cours sur la fosse de plongée et l'impact de la crise sanitaire ne permettant pas la clôture du contrat de DSP au 30 décembre 2020.

Au 1^{er} janvier 2021 et après délibération du Conseil communautaire reconnaissant la piscine des Vauroux comme équipement d'intérêt communautaire, Chartres métropole s'est substituée au Syndicat Intercommunal du Parc de la Piscine des Vauroux (SIPPV) et a récupéré la gestion de la DSP confiée à la société Récréa.

- **Fonctionnement** : en raison de la crise sanitaire, les deux équipements ont été fermés jusqu'au 8 juin 2021 puis ouverts à 50 % de leur capacité d'accueil.

Aussi, la fréquentation en 2021 (321 800 entrées à l'Odyssée, absence de données aux Vauroux) n'est pas représentative d'une année pleine. À l'Odyssée, comme en 2020, l'impact Covid-19 a entraîné une baisse de près de 40% de la fréquentation annuelle.

- **Volet financier** : pour l'année 2021, Chartres métropole a voté un montant de 2 640 210 € au titre de son budget annexe « Complexe aquatique et patinoire ».

Cette enveloppe intègre notamment :

- la contrainte de service public versée aux délégataires ;
- la prise en charge des lignes d'eau pour les écoles primaires (CP, CE1/CE2, CM1/CM2) ;

• les mises à disposition de créneaux aux clubs résidents pour les entraînements et les compétitions (conventions d'objectifs pluriannuels avec C'Chartres Métropole Natation, C'Chartres Métropole Canoë-Kayak, Chartres Métropole Triathlon et C'Chartres Subaqua).

Le soutien aux 4 clubs de l'Odyssée a représenté une enveloppe de 164 K€.

- **Manifestations maintenues en 2021 (sans public pour cause de restrictions Covid-19) :**

- Championnats de France de natation du 15 au 20 juin,
- Interclubs le 11 novembre.

Le soutien aux autres associations sportives

Chartres métropole soutient les associations réalisant leur activité au sein des équipements d'intérêt communautaire.

Le C'Chartres Baseball Softball, club résident de l'équipement situé à Gellainville, a été subventionné à hauteur de 30K€.

Le C'Chartres métropole Handball, qui évolue dans l'élite nationale, est accompagné pour sa participation au rayonnement et à la promotion du territoire. Le club évoluera au sein du futur complexe culturel et sportif. La SAS C'Chartres métropole Handball a été subventionnée à hauteur de 850K€.

Les autres équipements communautaires :

• L'aérodrome de Chartres métropole
Géré sur le plan administratif et technique par les services de Chartres métropole, il ac-

cueille 5 associations en permanence :

- l'aéroclub de Chartres ;
- le centre de Vol à Voile ;
- l'association Chartraine des Constructeurs Amateurs d'Aéronefs ;
- l'association des Dézing'Eure ;
- le club d'Aéromodélisme de Chartres.

Chartres métropole loue également à des propriétaires privés des places de stationnement pour leurs avions.

Pas de manifestation en 2021 en raison de la crise sanitaire.

• Des équipements gérés en convention de gestion :

Le dojo départemental à Saint-Georges-sur-Eure, le terrain de baseball à Gellainville, le gymnase Marcel-Jardé à Jouy, les installations sportives du collège Soutine à Saint-Prest et le terrain de tennis couvert à Boisville-la-Saint-Père font l'objet d'une gestion déléguée aux communes concernées.

Pour l'ensemble de ces équipements, l'aide aux communes en 2021 a représenté une enveloppe de 206.6K€.

• Un équipement géré en marché de gestion : le centre d'hébergement de Nogent-sur-Eure..

La gestion de cet équipement est confiée à l'association Les Ecuries du Val de l'Eure pour une durée de 3 ans depuis le 1^{er} avril 2020.

Pour l'aide au fonctionnement, Chartres métropole a versé 41K€ à l'association.



Relais petite enfance

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de Chartres métropole, suite à la promulgation de la loi sur la simplification de l'action publique, est désormais nommé Relais Petite Enfance (RPE) depuis le 1^{er} septembre 2021. Ses missions principales restent identiques : un lieu d'information, d'échanges et de rencontres destiné aux parents de jeunes enfants et aux assistants maternels du particulier employeur. Il appartient toutefois au RPE de promouvoir de manière

renforcée l'accueil individuel et d'accueillir désormais les gardes à domiciles au sein des ateliers d'éveil.

Le RPE a poursuivi son offre de services en faveur des communes péri-urbaines et rurales de moins de 3000 habitants de l'agglomération et de Maintenon en accompagnant les familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant, en les informant sur leurs droits et obligations de parents-employeurs, mais également

en apportant réponses et accompagnement relatifs à avec l'accueil de leur enfant au domicile d'un assistant maternel ou au soutien à la parentalité dans l'intérêt de l'enfant. L'un des pivots est de valoriser la communication et les échanges. Ainsi, le RPE contribue activement à la professionnalisation des assistants maternels par un soutien quotidien à l'exercice de leur profession, notamment avec la mise en place d'ateliers d'éveil variés.

L'activité en 2021 :

Le territoire de Chartres métropole comptabilisait 367 assistants maternels au 31 décembre 2021. Depuis 2018, on constate une diminution de leur nombre sur le territoire. Le Relais petite enfance est mutualisé avec celui de la ville de Chartres (140 assistantes maternelles) avec une équipe composée de cinq Educatrices de Jeunes Enfants et d'un agent administratif. L'équipe est équipée de 3 véhicules permettant le transport de matériel pédagogique pour les ateliers itinérants.

Les ateliers d'éveil : un axe fort de la professionnalisation

En 2021, le rythme et l'organisation des ateliers d'éveil ont été organisés pour répondre aux contraintes du contexte sanitaire. Deux périodes d'interruption ont ponctué l'année : janvier et avril. Les ateliers d'éveil se sont déroulés sur neuf sites : Amilly, Barjouville, Dammarie, Jouy, Maintenon, Morancez, Saint-Georges-sur Eure, Saint-Léger-des-Aubées et Sours.

Au cours de l'année 2021, 175 ateliers d'éveil ont été proposés sur ces communes. Il ont rassemblé 63 assistants maternels et 220 enfants qui ont pu venir ponctuellement ou régulièrement.

Les ateliers d'éveil contribuent à enrichir les pratiques professionnelles des assistants maternels. L'Éducatrice de Jeunes Enfants (EJE) stimule les échanges professionnels et veille à leur bon déroulement.

L'accueil et l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil à domicile

Le RPE informe les familles sur l'ensemble du dispositif d'accueil sur le territoire et les accompagne dans l'appropriation de leur rôle de parents employeurs. Il favorise la mise en relation entre les parents et les assistants maternels et reste un interlocuteur privilégié tout au long de l'accueil de l'enfant chez l'assistant maternel. Au cours de l'année 2021, on comptabilise 408 sollicitations ou rendez-vous de la part des familles.

Par ces actions, le RPE contribue à « faire connaître » et à valoriser le métier d'assistant maternel et soutient l'accueil des jeunes enfants aux domiciles des assistants maternels sur le territoire de Chartres métropole.



Vie scolaire

Le 1er septembre 2021, l'accueil des enfants de 3 à 12 ans les mercredis et lors des vacances scolaires et des jeunes de 12 à 17 ans pendant les vacances scolaires a été confié par concession de service public à l'association départementale des PEP 28 pour une durée de 5 ans.

Malgré le confinement des vacances de printemps, 45 600 journées-enfant ont été réalisées en 2021 dont plus d'un tiers pour les mercredis et la période estivale. 232 personnes (directeurs, animateurs, agents d'entretien et de restauration) ont participé à la réalisation de cette mission avec une obligation d'adaptation régulière en raison de l'évolution des protocoles sanitaires.

Chartres métropole a participé à hauteur de 1 188 200 € soit 52% du montant de la prestation.

Les actions à destination des 3-11 ans

11 accueils de loisirs ouvrent leurs portes aux enfants des 59 communes périurbaines de moins de 3000 habitants et de Maintenon selon plusieurs formules à la semaine, à la journée ou à la demi-journée matin ou après-midi au plus près des besoins des familles. Les équipes d'animation proposent des activités sportives, manuelles et culturelles variées tout au long de l'année selon l'âge des enfants et le projet pédagogique mis en œuvre sur chaque structure.

Les actions à destination des 7-17 ans

3 espaces jeunes sont ouverts lors des vacances scolaires où les ados sont réunis en groupes de 8 ou 16 afin de construire et partager des projets ensemble dans l'esprit du bien vivre ensemble. Nouveautés en septembre 2021 : trois points de regroupement ont été ajoutés sur le territoire afin de faciliter le transport des ados vers les structures d'accueil et création d'une nouvelle offre le week-end 1 fois par mois à la journée ou sur 2 jours pour partager des activités sportives et culturelles.



Archives

Personnel

Au 31 décembre 2021, le service était composé de 5 agents.

Moyens

Budget

Une ligne provisoire (5850 euros pour 2021) est mise en place durant la durée des travaux du pôle administratif afin de permettre l'externalisation des archives contemporaines.

Locaux

L'automne et la fin de l'année 2021 ont vu l'installation des mobiliers de stockage des magasins archives du pôle administratif.

Collecte des fonds

1. Relations avec les services versants

Au cours de l'année 2021, 40 mètres linéaires d'archives ont été éliminés et 5 visites d'information/formation ont été effectuées. Ce chiffre connaît une forte baisse pour la seconde année consécutive et peut s'expliquer par la crise sanitaire et la mise en place du télétravail dans les services producteurs. Un important travail d'accompagnement (souvent à distance) des services dans le tri de leurs archives dans la perspective des déménagements au pôle a toutefois été réalisé.

2. Fonds entrés en 2021

36 versements représentant 113 mètres linéaires d'archives contemporaines sont entrés dans les fonds. Parmi ceux-ci, le service des Archives de la ville de Chartres et de l'agglomération Chartres métropole

a été très sollicité pour la prise en charge des archives du centre de vaccination covid-19 de Chartreexpo. Des interventions bimensuelles ont été nécessaires pour organiser leur prise en charge.

Classement

La crise sanitaire et la mise en place du télétravail ont été mises à profit pour permettre l'informatisation des archives qui ne l'étaient pas encore. Ce travail se poursuivra en 2022.

Communication

La salle de lecture des archives étant provisoirement fermée, des recherches par correspondance ont été favorisées et réalisées (143) quand cela était possible. Les consultations d'archives se sont effectuées au sein de la médiathèque l'Apostrophe (39).



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

CHARTRES MÉTROPOLE RESTAURATION



CHARTRES
MÉTROPOLE

Les missions

Depuis 2012, Chartres métropole exerce une compétence facultative pour les communes de l'agglomération : la production et la livraison de repas de restauration collective.

L'année 2021 a été marquée par le transfert de l'activité dans les nouveaux locaux de production situés dans la zone d'activités de Chartres sud. L'exploitation est assurée depuis le 1er septembre 2021 par le Groupement d'Intérêt Public Chartres métropole Restauration.

Jusqu'en août 2021, 6 500 repas ont été préparés et servis chaque jour pour les crèches, écoles, EHPAD et selfs de 19

communes de l'agglomération. Les ingrédients : de bons produits, une cuisine simple et goûteuse et des menus équilibrés.

Chartres métropole Restauration est une compétence facultative de Chartres métropole qui s'exerce sur 19 des 66 communes de l'agglomération : Barjouville, Berchères-les-Pierres, Champphol, Chartres, Coltainville, Corancez, Le Coudray, Gasville-Oisème, Gellainville, Jouy, Lèves, Luisant, Morancez, Nogent-le-Phaye, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Prest, Sours et Verles-Chartres.

Chartres métropole Restauration fonctionne en liaison froide. Le service produit chaque jour, en période d'activité normale, 6 500 repas environ avec 10 menus différents pour un large panel de convives : crèches, restaurants scolaires, centres de loisirs, EHPAD et résidences de personnes âgées, portages à domicile et self municipal. Il est composé d'une équipe de 26 personnes :

- direction, pôle administratif et financier, pôle diététique et qualité : 7
- pôle production : 12
- pôle logistique : 7

Les prestations

Chartres métropole Restauration produit et distribue des repas cuisinés à destination de ses membres et des établissements publics qui lui sont rattachés.

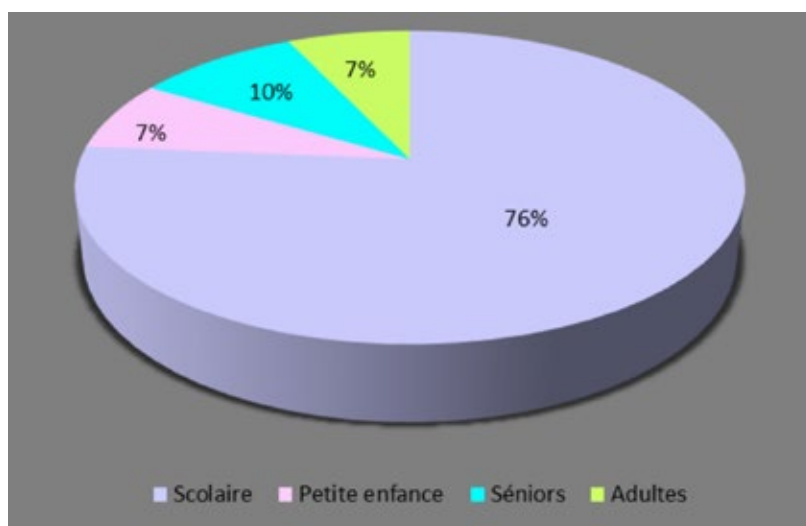
Elle offre des repas équilibrés sous la forme : d'une entrée, d'un plat protidique, d'un accompagnement, d'un produit lai-

tier et d'un dessert, tout ceci dans l'objectif de garantir un bon équilibre alimentaire.

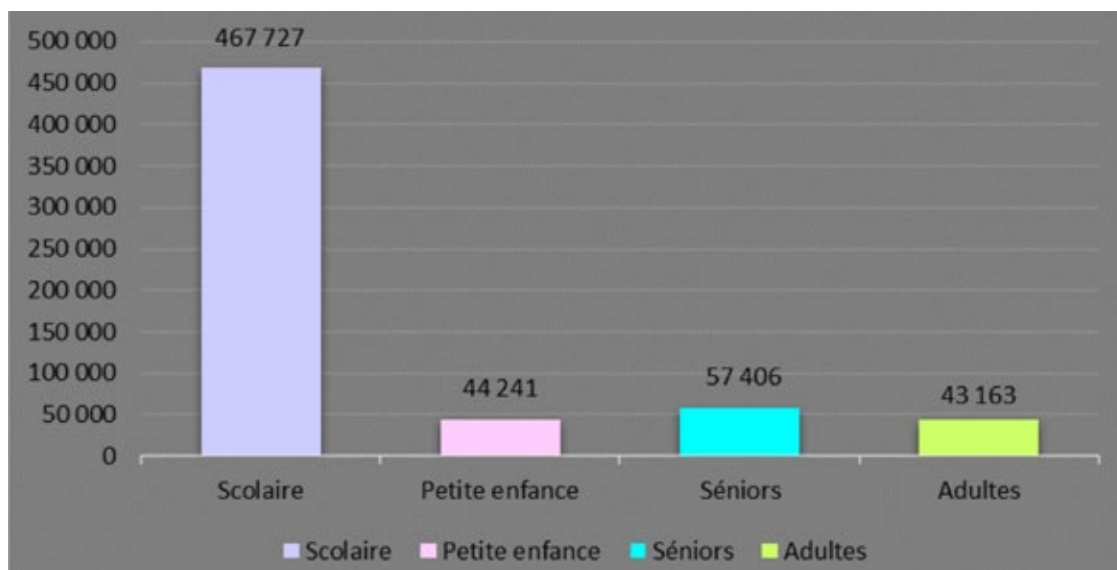
La répartition des repas vendus

L'année 2021 a été impactée par les protocoles sanitaires liés à la COVID 19. L'incidence sur l'activité de la restauration collective a été importante, mais sans commune mesure avec l'année 2020.

RÉPARTITION DES REPAS VENDUS



RÉPARTITION DES REPAS VENDUS



Production

Dans le respect des goûts et des habitudes alimentaires d'une grande diversité de convives, Chartres métropole Restauration s'est fixé comme objectif d'assurer une restauration collective de qualité basée sur l'utilisation de matières premières sélectionnées privilégiant les circuits courts afin de limiter l'impact environnemental.

Livraison

Afin de garantir une qualité de service optimale, Chartres métropole Restauration a choisi d'assurer ses livraisons dans les 57 restaurants satellites en employant 3 chauffeurs-livreurs et en utilisant 4 véhicules frigorifiques. Ce fonctionnement permet réactivité et flexibilité.

Qualité

- Réglementation

Chartres métropole Restauration fonctionne en liaison froide conformément à la réglementation européenne. Dans le respect de la réglementation, Chartres métropole Restauration a mis en place de nombreux protocoles qualités afin de garantir une sécurité alimentaire optimale. Elle est notamment soumise à la réglementation européenne favorisant la dé-

La valorisation de ces denrées par une cuisine traditionnelle permet chaque jour d'élaborer 10 menus différents et d'adapt-

ter ces menus aux convives présentant des pathologies allergiques et médicales.



marche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points - traduit en français par Analyse des Risques et Points Critiques pour leur maîtrise). Dans cette action, Chartres métropole Restauration est accompagnée et contrôlée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), sa dernière inspection de 2021 a classé le site de production en « très satisfaisant »

sur le site internet alim-confiance.gouv.fr. Afin de maintenir ce degré de qualité, des analyses microbiologiques de plats pris au hasard dans la production sont réalisées chaque quinzaine par un laboratoire accrédité indépendant. De plus, elle met en place des actions de promotion de l'équilibre et de la sécurité alimentaires, deux priorités pour Chartres métropole Restauration.

- Approvisionnement

Les titulaires des marchés de Chartres métropole restauration doivent prendre en compte des objectifs de développement durable en priorisant et en optimisant les circuits courts d'approvisionnement. Ils s'engagent également à ne pas fournir de produits ou denrées pouvant contenir des OGM.

Chartres métropole Restauration s'approvisionne auprès de fournisseurs reconnus et agréés :

- les fruits et légumes frais proviennent d'un grossiste local, en privilégiant la saisonnalité, l'origine et si possible de circuit-court ;
- les viandes de bœuf de race à viande, veau, porc normand, volaille et lapin sont fraîches, d'origine française ;
- les poissons surgelés MSC répondent à la norme AFNOR NF V45-074 et sont de simple surgélation ;
- les légumes, légumineuses et féculents sont d'origine française sauf pour les denrées non produites en France ;

- les produits laitiers français, sauf fromages étrangers type gouda, proviennent d'ateliers ayant reçu l'agrément sanitaire par les services de contrôles officiels ;
- le pain de tradition française est frais, cuit et livré chaque matin par des boulangers de l'agglomération chartraine

Chartres métropole Restauration est attachée à la qualité des matières premières choisies.

Équilibre alimentaire

C'est dans le respect règlementaire et des recommandations des pouvoirs publics que les menus sont établis et équilibrés :

- Arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant.
- Arrêté du 8 octobre 2013 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerces de détail, d'entrepo-

sage et de transport de produits et denrées alimentaires autres que les produits d'origine animale et les denrées alimentaires en contenant.

- Décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.
- Groupement d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN)
- Plan National Nutrition Santé (PNNS)

Les menus sont établis par la Responsable diététique et qualité de Chartres métropole Restauration et respectent les préconisations du GEMRCN.

Des commissions de menus sont régulièrement organisées pour moduler les menus en fonction des goûts et des habitudes alimentaires par typologie de convives. Lors de ces commissions, notre diététicienne est présente et peut ainsi conseiller les clients dans leur choix et favoriser la diversité alimentaire.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

PATRIMOINE, ESPACES PUBLICS ET ARCHITECTURE



CHARTRES
MÉTROPOLE

Direction de l'Architecture, des Bâtiments et de la Logistique

Cadre général

Cette direction est rattachée à la direction générale adjointe en charge du Patrimoine, de l'Espace Public et des Systèmes d'Information.

Gestion bâimentaire

La direction intervient pour Chartres métropole en tant que représentant technique du propriétaire et/ou le cas échéant du locataire, sur le parc des bâtiments ci-dessous.

Avant 2020, la gestion du parc confié concernait les 62 sites suivants :

- Aérodrome
- ANPE/Maison des entreprises et de l'emploi
- Grenier à sel
- Restauration Collective Gellainville
- Base Ball (Gellainville)
- Centre de Loisirs Bailleau l'Evêque
- Centre de Loisirs Dammarie
- Centre de Loisirs Jouy
- Centre de Loisirs Morancez
- Centre équestre Nogent sur Eure
- Chartres Métropole (siège Lucé)
- Complexe sportif Marcel Jardé (Jouy)
- Déchetterie Champhol
- Déchetterie Chaunay
- Local Kayak
- Dojo Saint Georges
- Filibus (Dépôt)
- Restauration Collective Chartres Métropole
- Garage à bennes (collecte Seresville)
- Gens du voyage (terrain de BA 122)
- Gens du voyage (terrain de Lucé)
- Gens du voyage (terrain de Mainvilliers)
- Maison du vélo
- Odyssée complexe aquatique
- Point d'accès au droit
- Pichard (centre administratif)
- Taye (rue de la) N°8 (locaux associatifs Lucé)
- Saint Thomas (logement N°18)
- Gens du voyage (terrain des Propylées)
- CM 101 (Coudray)
- Taye (rue de la) N°12 bis (Céliéno Lucé)
- Parking vélos (Saint Prest)
- Soutine complexe sportif
- Canis Club

- Centre de Loisirs Sours
- Taye (rue de la) N°12 (Dépôt transport périurbain Lucé)
- Chanzy (N°32)
- Beauce (N°27) à Lucé
- Parking vélos (place Pierre Semard)
- Beauce (N°37) à Lucé
- Beauce (N°39) à Lucé
- Beauce (N°43) à Lucé
- Beauce (N°45) à Lucé
- Wargnier Anatole (N°7 à Lucé)
- Président Kennedy (N°12) (Lucé)
- Fontenay (N°7bis)
- Maisonnette Ile Hébert
- Gens du voyage (terrain de Maintenon)
- Centre de Loisirs ALSH Maternelle Maintenon
- Cassin René (n°9)
- Centre de Loisirs ALSH Elémentaire Maintenon
- Centre de Loisirs ALSH Bouglainval
- Vincent Chevard (n°21) Mission Locale
- François Foreau (maison n°104 à Lucé) (ex Fridilec)
- Maréchal Leclerc (n°52 à Lucé)
- Maréchal Leclerc (n°63 à Lucé)
- François Foreau (bâtiments n°100 à Lucé)
- Maréchal Leclerc (bâtiments n°9 à Luisant)
- Taye (rue de la) n°14 (Touzet Lucé)
- Salle Tennis Boisville La Saint Père
- Centre de Loisirs Saint Léger des Aubées
- CM121 ensemble immobilier de 7 garages au 55 rue de Fontaine Bouillant 28300 Champhol.
- CM556. Ensemble de bunker au lieudit 13 parcelles 28300 Bailleau l'Evêque
- Site ex Guerlain

Liste qui en 2021, a été agrandie des deux sites suivants :

- La piscine des Vauroux et son parc (à Mainvillier)
- Déchèterie (Roinville)

Principales actions 2021

Actions sur le domaine architecture et bâtiment avec pour principales réalisations de travaux en 2021

Gens du voyage : 23 264.22 €

Mise en place d'une télégestion des alimentations électriques et distribution d'eau (voir schéma en bas de page).

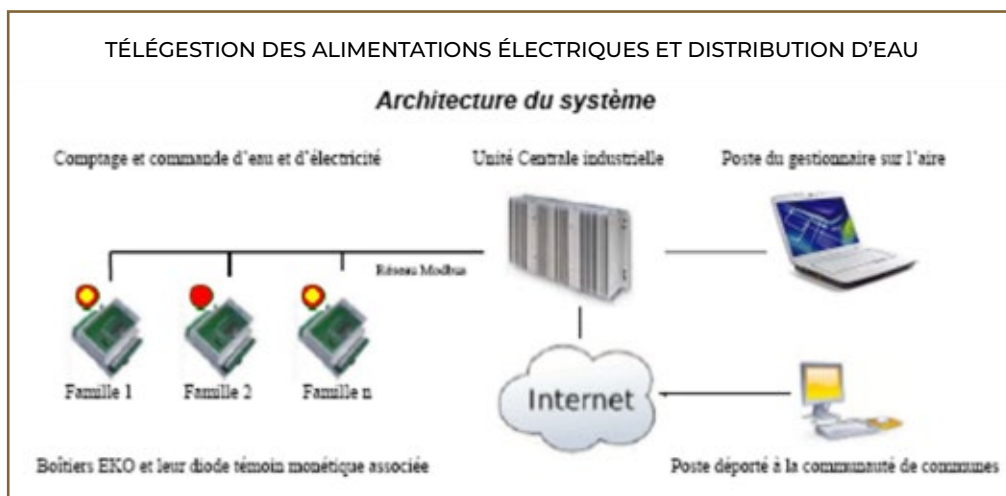
Aire d'accueil des Gens du voyage de Lucé

Mise en place d'une télégestion des alimentations électriques et mise en œuvre d'évacuation de machine à laver (10 941.18 €).

Aire d'accueil des Gens du voyage de Mainvilliers

Mise en place d'une télégestion des alimentations électriques et 52 521.60 € pour :

- fermeture préau pour création lieu de convivialité;
- création espace déchets et création branchement eau nettoyage.



Aire d'accueil des Gens du voyage de Chartres

Propylées : 38 792,24 €

- Création de caniveaux eaux pluviales sur emplacements.
- Mise en œuvre de sanitaires standards en remplacement de sanitaires turcs.

Aire de grands passages

Mise en place des coffrets électriques et entretien.

Accueils de loisirs sans hébergement ALSH

Travaux d'accessibilité PMR.

Terrain de base-ball de Gellainville : 17 799 €

Remplacements de filets pare-balles.

Complexe sportif Soutine : 63 428,62 €

Réalisation de locaux de rangement et vestiaires phase 1 – Réparations fissurations plateaux sportifs.

Remplacement de la porte du hall.

Dojo Saint-Georges-sur-Eure : 57 457 €

Mise aux normes PMR des vestiaires et rénovation

Odyssée : 53 000 €

Aménagement de l'accès pour les compétiteurs.

Aménagements de sécurité au niveau du dôme d'entrée et habillage en bardage avec rehaussement.

Complexe aquatique des Vauroux

Travaux de rénovation et de sécurisation des faux-plafonds. Dépenses : 51 000 € TTC

Restauration collective (Unité de production de Gellainville) : 1 960 384 €

Le projet de construction d'une nouvelle Unité de Production à Gellainville a débuté en 2016 par le retour du concours de MOE lancé fin 2015.

Fin 2019, la direction de l'Architecture, Bâtiments et Logistique reprend avec son bureau d'études architecture la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment.

Le lauréat du concours est l'agence d'architecture ARC&A.

Le but du projet est de réaliser la construction de la nouvelle unité centrale de construction, en remplacement de la cuisine centrale existante et incluant la production des repas hospitaliers.

Ce nouvel outil devra pouvoir répondre à l'augmentation prévue du nombre de repas produits pour pouvoir atteindre un maximum de 10 000 repas produits par jour.

Le permis de construire a été déposé au mois d'août 2016. Démarrage des travaux : début janvier 2017.

L'équipement est en service depuis le 26 avril 2021.

Maison internationale de la cosmétique

Coût 2021 : 347 607,54 €

Aménagement de l'ancien collège Jean Moulin en locaux de bureaux et de salles d'exposition.

Le projet de Maison internationale de la cosmétique doit contribuer à ce que le pôle de compétitivité Cosmetic Valley reste la référence de la cosmétique mondiale.

Ce nouveau siège sera à la fois la vitrine de la filière cosmétique française et de son savoir-faire et un outil collaboratif au service des entreprises de la filière, propice à l'échange des idées, des compétences et des métiers, un vecteur de créativité et d'innovation. Lieu de travail et de formation pour les entreprises de la filière, la Maison internationale de la cosmétique accompagnera les start-up de la beauté digitale. Les étudiants y découvriront des métiers d'avenir. Quant au grand public, il sera immergé dans l'excellence du Made in France, des innovations de la filière et des nouvelles tendances.

La Maison internationale de la cosmétique prendra place face à la cathédrale, dans les locaux du collège Jean-Moulin, mis à disposition par la Ville de Chartres.

Le lauréat du concours est l'agence d'architecture Dubuisson. Le permis de construire a été déposé en décembre 2020.

Consultations des entreprises en cours. Démarrage des travaux prévu début janvier 2023.

Poursuite des travaux en 2024 et 2025 (travaux de l'étage, revêtement de sol et carrelage du 1^{er} étage). La date prévisionnelle de mise en service de l'équipement est fin 2025.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 6 960 461 € HT.

PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE : garage à bennes.**Garage à bennes de Seresville : installation de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude.**

- Coût des travaux : 28 934 € TTC.
- Réception : juin 2021
- Taux de couverture : 34%
- Récupération CEE : 787 €.

Centre de Loisirs de Jouy : remplacement de cassettes de climatisation et groupe extérieur

- Coût des travaux : 6 979 € TTC (deux cassettes intérieures et une unité extérieure)
- Opération commandée en novembre 2021 / Réalisation en février 2022.
- Objectif : Garantir le confort minimal des occupants (25° C).

Centre de loisirs de Jouy : rénovation de la chaufferie.

- Coût des travaux : 40 550 € TTC.
- Opération réceptionnée : Novembre 2021.
- Gains attendus en économie d'énergies : 20%
- Récupération CEE : 3 000 €.

Centre de Loisirs de Dammarie : remplacement des luminaires par une technologie led.

- Coût des travaux : 21 217 € TTC.
- Opération réceptionnée en deux étapes : novembre 2021 / mars 2022.
- Gains attendus en économie d'énergies : 20%
- Récupération CEE : 1 500 €.

Espaces publics

Gestion et entretien des zones d'activités économiques

Missions

- Programmer les opérations d'entretien et de maintenance des voiries.
- Répondre aux demandes d'intervention ou d'aménagement des entreprises.
- Assurer le suivi des conventions d'entretien avec les communes.
- Assurer l'entretien des espaces verts.
- Mettre à jour la signalétique économique.
- Coordonner les interventions des concessionnaires et de l'ensemble des directions et services en zones d'activités.

Chiffres 2021

- 36 zones d'activités
- 12 conventions d'entretien avec les communes : 134 k€ TTC
- 8 ZA entretenues par des prestataires : 115 k€ TTC
- 10 ZA équipées de la nouvelle signalétique : 95 k€ / 11 totems / 8 mâts de rue / 24 actions de dépose
- 3 accès entreprises remis à neuf : 13.2 k€
- ½ rond-point : 42 k€
- 241 m de chaussée soit 1460m² remis à neuf / 344 m de trottoirs / 6 accès entreprises : 182.7 k€
- 13 places de parking créées : 32.6k€
- 3 arrêts de bus créés : 71 k€
- 333 h de balayage mécanisé : 20 k€
- 413 h de ramassage de corbeilles : 12 k€

Faits marquants 2021

- Renouvellement des conventions de gestion avec les communes au 1er janvier 2021.
- Réfections définitives de deux entrées dans la ZA de Gellainville en avril.
- Prise de fonction de la chargée de mission de gestion et entretien des zones d'activités économiques en juin.
- Mise en place d'un comité ZA bimensuel en lien avec le développement économique pour répondre au plus près aux besoins des entreprises.

- Réfection en urgence et de nuit de 2 entrées fortement dégradées rue Charles Coulomb à Chartres.
- Premières opérations de renouvellement de la signalétique économique.
- Réfection de la rue de Gascogne dans la ZA Lucé Espace Activité.
- Réfection de la rue des artisans dans la ZA des Bruyères à Dangers.
- Lancement du diagnostic des voiries

Perspectives 2022

- 7 ZA de plus équipées en signalétique
- Réfection de 3 voies (Coulomb – Chartres, Cugnot - Gellainville, Tourneballet – Cugnot)
- 1 terminus de bus (Intermarché – Champol)
- Sécurisation de pistes cyclables (Jardin d'entreprises)

Données brutes

- Fonctionnement :

		Espaces verts	
Régie	ZA Euroval – Fontenay-sur-Eure		156.00 €
	ZA Chartres Est - Gellainville		56 €
	ZA du Grand Séminaire – Le Coudray		893.45 €
	ZA Lucé Espace Activités - Lucé		1612.56 €
	ZA Chartres Est – Jardin d'Entreprises - Chartres		336 €
			3 054.55 €
Prestataires	CM 101 - Le Coudray		2 586.89 €
	ZA du Bois Paris - Nogent-le-Phaye		6 887.01 €
	ZA des Pôles Ouest - Mainvilliers / Amilly		7 742.21 €
	ZA Euroval - Fontenay-sur-Eure		13 054.40 €
	ZA Lucé Espace activités - Lucé		7 676.86 €
	ZA Chartres Est - Secteur Gellainville		23 250.93 €
	ZA du Jardin d'entreprises - Chartres		42 279.07 €
	ZA Val Luisant - Luisant		1 531.20 €
			115 008.57 €
Communes	12 conventions d'entretien avec les communes		34 185.79 €
		Propreté	
Régie	Main d'œuvre de collecte de corbeilles en ZA		413 h
	Utilisation de véhicules pour la collecte		317 h
	Collecte de corbeilles en ZA		11 822 €
	Main d'œuvre de balayage mécanisé en ZA		342 h
	Utilisation de véhicules pour le balayage		333 h
	Balayage des voies en ZA		20 123.54 €
Régie	Petit entretien des voies d'intérêt communautaires		13 680.66 €

Réfection de la rue de Gascogne à Lucé

Réfection du tapis de la chaussée en enrobé sur toute la longueur de la rue. Renouvellement des bordures et caniveaux le long du trottoir ouest. Réfection de l'enrobé du trottoir ouest.

134 m de chaussée et 134 m de trottoirs avec bordures.

1 accès entreprise rénové.

Montant total des travaux : 111 895.88 € TTC

Réfection de la rue des Artisans à Dangers

Réfection du tapis de la chaussée en enrobé sur toute la longueur de la rue ainsi que la raquette de retournement. Création de trottoirs en calcaire.

107 m de chaussée et 210 m de trottoirs créés.

5 accès entreprises aménagés.

Montant total des travaux : 70 839.89 € TTC

Réfection de la chaussée accès Coty et de l'accès Pizette rue Charles Coulomb à Chartres – Objectif de sécurisation

Réfection de l'anneau extérieur du rond-point et de l'accès à l'entreprise Coty. Réfection de l'accès à l'entreprise Pizette.

Accès Coty : 41 799.78 € TTC

Accès Pizette : 3 373.44 € TTC

Aménagement du quai bus Chemin du Tuvet à Chartres – Travaux neufs

Création d'un arrêt de bus suite à l'ouverture de l'ADAPEI. Reprise du cheminement en stabilisé jusqu'à l'entreprise.

Montant total des travaux : 38 834.92 € TTC

Aménagement du quai bus rue Henri Becquerel à Chartres – Travaux neufs

Montant total des travaux : 14 852.86 € TTC

Aménagement du quai bus Av. G. Eiffel à Chartres – Travaux neufs

Création d'un arrêt face à l'accès de l'usine Guerlain (talus). Création d'un passage piéton à travers l'îlot central.

Montant total des travaux : 19 462.28 € TTC

Réfection d'accès entreprises – Objectif de renouvellement

Accès Menut – Rue Louis Blériot à Gellainville : 2 337.04 € TTC

Accès Cebat – Rue Hélène Boucher à Gellainville : 7 435.27 € TTC

Création d'un parking rue de la maladerie au Coudray – Objectif de modernisation

Création de 13 places de parking. Abaissement de bordures.

Montant total des travaux : 32 636.64 € TTC

Campagne de réparation de voirie – Objectif de sécurisation

Pontage de fissure et réparation de nids-de-poule.

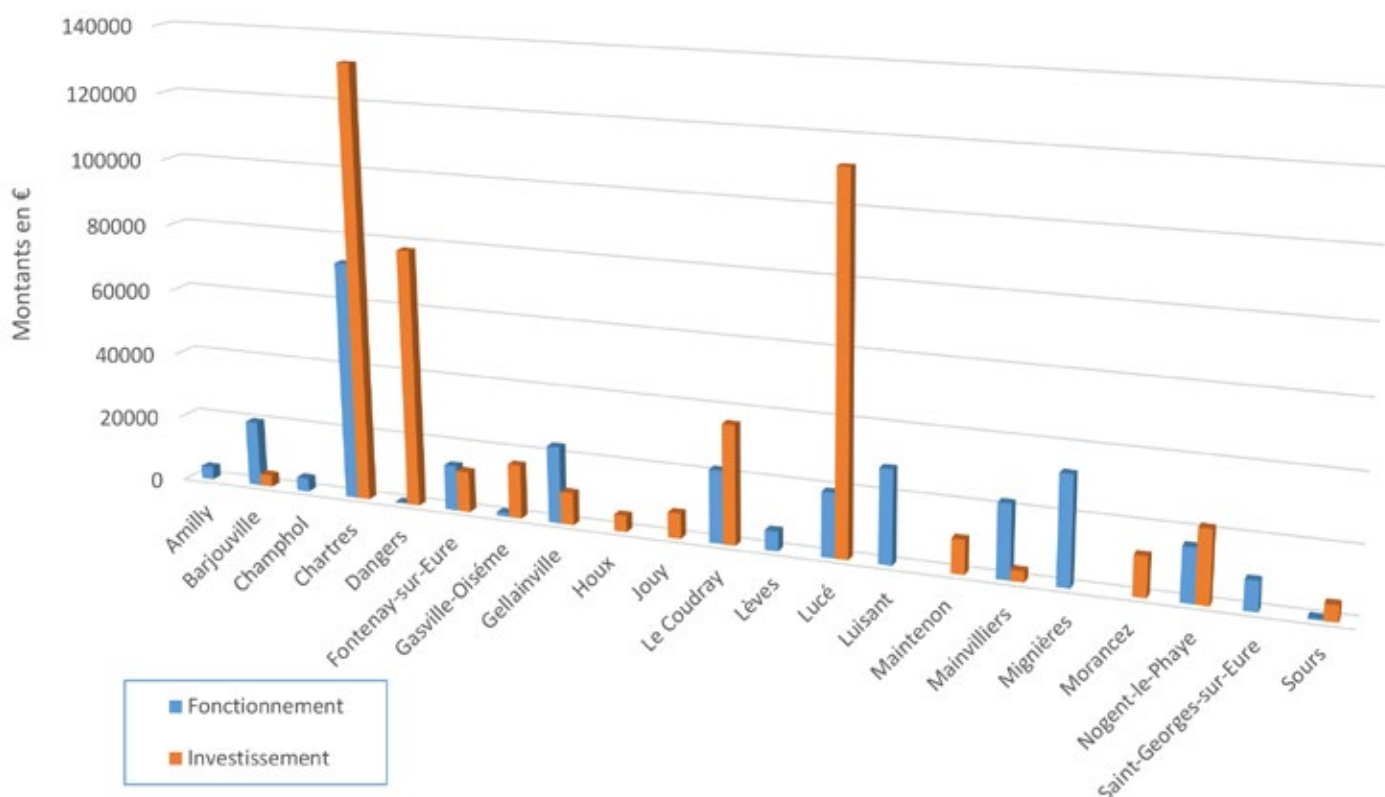
Montant total des travaux : 25 976.89 € TTC

Signalétique économique dans les ZA – Objectif de modernisation

Pose de 11 totems de 2.5 à 5 m de haut, 8 mâts de rue et dépose de 24 équipements d'ancienne signalétique économique dans 10 zones d'activités de l'agglomération dont la signalétique était caduque ou qui ne bénéficiaient d'aucune signalétique.

Montant total des travaux : 94 595.34 € TTC

GRAPHE DES DÉPENSES PAR COMMUNES



Gestion et entretien du plan vert, des bassins et des sites communautaires

Missions

- Entretien du plan vert : préservation du milieu et de la biodiversité.
- Préservation du corridor écologique et de la sécurité des usagers
- Bassin : maîtrise de la végétation et préservation de la biodiversité.
- Entretien des grands équipements type aérodrome : forte maîtrise de la végétation.
- Revalorisation des déchets verts.
- Gestions des zones boisées et prairies humides.

Chiffres

- 184 hectares d'espaces verts de toutes natures
- 5 agents
- 5 616 heures de main d'œuvre sur site
- 7 380 heures d'utilisation des véhicules d'entretien des espaces verts

Faits marquants

- Accroissement du plan vert.
- Fortes tempêtes hivernales.
- Poursuite de la taille en têtard des saules : création de micro-habitats pour les chauves-souris.

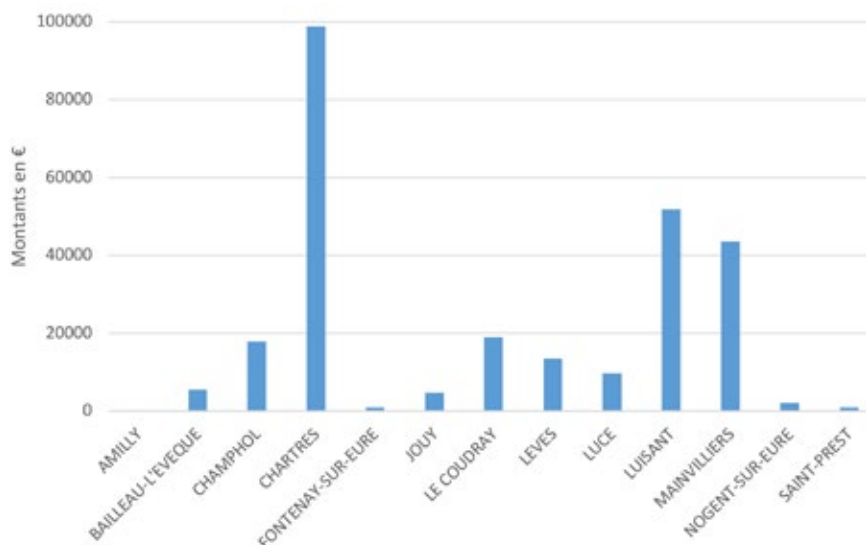
Perspectives 2022

- Accroissement du plan vert.
- Cessation d'entretien du site Pichard (déménagement du site)

Données brutes

Espaces verts		
Régie	Plan Vert – Jouy / Saint-Prest / Champhol / Lèves / Chartres / Le Coudray / Luisant	162 141.08 €
	Nombre d'heures de main d'oeuvre	4 742 h
	Temps d'utilisation des engins mécanisés	6185 h
	Sites d'envergure	
	Liaison de l'ancienne déchetterie - Lucé	5 121.49 €
	Chartexpo - Chartres	1 204.00 €
	Centre Equestre - Nogent-sur-Eure	2 056.97 €
	Garage à bennes - Chartres	1 901.22 €
		10 283.68 €
	Prestataires	Bassins de rétention
Parc des Vauroux - Mainvilliers		39 365.00 €
Mixte	Aérodrome - Chartres	
	Prestataires (budget annexe)	7 717.00 €
	Régie	5 145.85 €
	12 862.85 €	
Prestataires	Centres loisirs - Bailleau l'Evêque et Jouy	
	Prestataires	5067.73 €
	Régie	523.92 €
	5 591.65 €	
Prestataires	Propreté	
	Parc des Vauroux (sanitaires) - Mainvilliers	3948 €
	Plan Vert (collecte de corbeilles)	16 331.59 €

GRAPHE DES DÉPENSES (FONCTIONNEMENT) PAR COMMUNES



Réseaux secs et éclairage public

L'entretien et la maintenance à l'échelle des 66 communes de l'agglomération sont assurés par Chartres métropole via

des marchés publics pour 41 communes. Pour les 25 autres, Chartres métropole a adhéré au Syndicat Départemental d'Ener-

gie Eure-et-Loir (TE28), qui dispose de ses propres marchés.

Activités 2021

Les projets relatifs aux réseaux secs et à l'éclairage public représentent une dépense d'investissement en 2021 de 6,12 millions d'euros.

Parmi ces opérations, on peut notamment citer :

- Bailleau l'Evêque : rénovation d'éclairage public place des Tilleuls, rue du Bois Herbin ;
- Barjouville : rénovation de l'éclairage public rue des Pierres Missigault ;
- Berchères-saint-Germain : sécurisation et rénovation du réseau d'éclairage public / enfouissement rues Albert et Saint-Rémy ;
- Boisville-la-Saint-Père : rénovation de l'éclairage public lotissement de la Garrenne ;
- Champhol : mise aux normes du réseau d'éclairage public (tranche 2) ;
- Champseru : enfouissement hameau de Loinville ;
- Chartres : rénovation de 929 foyers d'éclairage public / enfouissement de réseaux / renforcement de l'éclairage public au droit des écoles ;
- Francourville : extension éclairage public sente piétonne / résorption des trous noirs hameaux d'Encherville et de Senneville ;
- Fresnay-le-Gilmert : mise aux normes du réseau d'éclairage public ;
- Le Coudray : rénovation de 91 lanternes énergivores ;
- Lèves : enfouissement des réseaux rue de Bailleau (tranche 1) ;
- Luisant : extension du réseau d'éclairage public rue de la Vallée de l'Eure / rénovation de l'éclairage public parvis lycée Sylvia Montfort / enfouissement des réseaux rue du Carillon
- Maintenon : rénovation de 158 foyers d'éclairage public ;
- Meslay-le-Grenet : sécurisation et rénovation du réseau d'éclairage public ;
- Meslay-le-Vidame : extension de l'éclairage public pour résorber les points noirs ;
- Mignières : accompagnement des travaux de création d'un nouveau giratoire ZI du Bréharet ;

- Roinville : extension éclairage public rue de la Noue ;
- Saint-Aubin-des-Bois : enfouissement rue du Château d'Eau ;
- Saint-Georges-sur-Eure : extension du réseau d'éclairage public rue Raymond Bataille ;
- Saint-Prest : rénovation de l'éclairage public rue Saint-Chéron ;
- Santeuil : extension de l'éclairage public entrée de ville sous voie SNCF / enfouissement rues d'Angerville, du Château d'Eau et de l'Eglise ;
- Vitray-en-Beauce : enfouissement rues du Parc et du Moulin ;
- Voise : enfouissement rues de Chartres, de Béville et de Santeuil.

4600 mètres de réseaux ont été enfouis sur l'exercice 2021.

Les opérations d'enfouissement des réseaux suivantes ont également été étudiées et préparées pour des travaux de réalisation sur des exercices ultérieurs :

- Amilly : projet de requalification cœur de village ;
- Barjouville : accompagnement du projet cœur de village et rue de Beauce ;
- Chartres : square Anne Frank / ZAC du Pôle Gare / ZAC de Rechèvres / cheminement piéton Roseaie / rue des Bouchers / rues d'Allonnes et Faubourg la Grappe / rue Petion ;
- Gasville-Oisème : accompagnement de la réfection des ponts ;
- Lèves : enfouissement rue de Bailleau tranche 2 ;
- Lucé : Lotissement le hameau des Carnutes ;
- Mainvilliers : investigations complémentaires du diagnostic du réseau d'éclairage public / projet rénovation urbaine ;
- Nogent-le-Phaye : investigations complémentaires du diagnostic du réseau d'éclairage public ;
- Sours : lotissement des Grouaches.



Les opérations de remise aux normes du réseau d'éclairage public se poursuivent dans les communes de Berchères-Saint-Germain, Champhol, Meslay-le-Grenet.

La consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Chartres métropole pour l'année 2021 s'élève à 1 690 000 €.

Les visites périodiques, les petites réparations, le remplacement des lampes, représentent un montant total de 765 000 €.

Chartres métropole assure également un rôle de suivi et de conseil pour le déploiement des réseaux de fibre optique (FTTH), ainsi que pour les travaux de création ou de transformation des antennes relais.

Dans le cadre de la lutte contre la pollution lumineuse, une étude trame nuit a été lancée en 2021 afin d'identifier les zones de conflits entre éclairage et biodiversité.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRÔLE DE GESTION



CHARTRES
MÉTROPOLE

Présentation générale

L'exercice budgétaire 2021 s'est déroulé selon les étapes suivantes : débat d'orientations budgétaires (DOB) le 17 décembre 2020, budget primitif le 28 janvier 2021, budget supplémentaire le 28 juin 2021 et une décision modificative n°2 le 16 décembre 2021.

Les actions menées par Chartres métropole pour l'année 2021 sont retracées à travers 12 budgets distincts :

- **le budget principal** dont le financement est assuré par la fiscalité et les dotations. Il regroupe les actions de développement économique et d'aménagement du territoire, l'environnement (plan vert et rivière), le traitement des eaux pluviales, la politique de l'habitat et du logement, la contribution au SDIS, les contributions au financement à certains budgets annexes comme par exemple le budget annexe complexe aquatique et patinoire... ;

- **le budget annexe des déchets** dont la ressource essentielle est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

- **le budget annexe de l'eau potable** qui est financé par la surtaxe eau potable et les redevances perçues auprès des usagers au titre du service de l'eau sur le territoire ;

- **le budget annexe de l'assainissement** qui est financé par la surtaxe eaux usées et les redevances ;

- **le budget annexe des transports urbains** qui est financé par le versement mobilité (VM) ;

- **le budget annexe de l'aérodrome** de Chartres métropole dont l'équilibre est assuré par des redevances, une dotation et une subvention du budget principal le cas échéant ;

- **le budget annexe du complexe aquatique et patinoire** dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré principalement par une subvention du budget principal ;

- **le budget annexe de l'aménagement** des zones d'activités, opérations financées par la vente des terrains aménagés ;

- **le budget annexe du complexe culturel et sportif**, créé en 2012, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal ;

- **le budget annexe de la restauration collective**, en exercice depuis le 1^{er} juillet 2012, dont l'équilibre est assuré par la vente des repas produits ;

- **le budget annexe de l'archéologie**, créé au 1^{er} juillet 2018, suite au transfert de la compétence archéologie préventive et fouilles programmées (et qui bénéficie de subvention d'équilibre).

- **le budget annexe du parc des expositions**, créé en 2021, dont l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une subvention du budget principal.

Pour mémoire, les budgets des Chartres métropole utilisent les référencements comptables suivants :

PRÉSENTATION DES BUDGETS DE CHARTRES MÉTROPOLE

Numéro de budget	Intitulé du budget	Régime fiscal	Nomenclature comptable
01	BUDGET PRINCIPAL AGGLO	TTC avec services HT	M57
02	EAU POTABLE	HT	M49 -D (détaillé)
05	ASSAINISSEMENT	HT	M49 -D (détaillé)
06	TRANSPORTS URBAINS	HT	M43 -D (détaillé)
07	DECHETS	TTC avec services HT	M57
08	AERODROME	TTC	M57
09	COMPLEXE AQUATIQUE ET PATINOIRE	TTC	M57
10	AMENAGEMENT ZONES D'ACTIVITES	HT	M57
11	COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF	HT	M57
12	RESTAURATION COLLECTIVE	HT	M4
13	ARCHEOLOGIE	TTC avec services HT	M57
14	PARC DES EXPOSITIONS	HT	M57

L'année 2021 (qui a succédé à une année fortement marquée par la crise pandémique), a encore été perturbée (certes sur des périodes plus courtes) par la COVID 19. Aussi, les réalisations de l'année 2021 devront être comparées avec précaution à l'année 2020. Le compte financier unique (CFU) pour les budgets suivis

en M57 et les comptes administratifs des budgets annexes (nomenclatures M4, M43 et M49) de Chartres métropole ont été votés lors de la séance du 27 juin 2022 (CC2022/062). Cette instance a pu faire, au travers des notes de présentation, un rappel sur les éléments les plus importants de l'année 2021.

Les budgets votés ont été réalisés en recettes et en dépenses pour des niveaux différents des sommes prévues initialement.

Ressources 2021

Dans le cadre des ressources perçues par la collectivité, il est possible de regarder dans un premier temps celles issues de la fiscalité.

Le panier fiscal

Avec la refonte de la fiscalité entraînée par la suppression de la taxe d'habitation, Chartres métropole bénéficie dorénavant d'un panier fiscal composé de la manière suivante :

2021	Bases prévisionnelles état 259	Bases réelles	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 259	Produits des rôles généraux état 386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe foncière sur les propriétés bâties	150 863 000	151 339 344	7.50%	11 314 725	11 350 462	11 383 178
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7 462 000	7 470 287	1.47%	109 691	109 814	109 814
CFE	51 961 000	51 961 349	25.95%	13 483 880	13 465 894	13 887 895
Taxe additionnelle foncière non bâti				240 980	267 750	231 000
Taxe d'habitation (LV et RS)				655 578	746 525	819 799
CVAE				11 215 272	11 216 317	11 215 272
TASCOM				2 211 582	2 193 848	2 193 848
IFER				1 216 226	1 245 687	1 245 687
Taxe Consommation Finale d'Electricité						1 624 707
Taxe de séjour (hors TA départementale)						658 696
Taxe GEMAPI				1 500 000	1 414 289	1 424 082
Prélèvement sur le produit des jeux						32 386
Sous-total (731)				41 947 934	42 010 586	44 826 363
Fraction de TVA				17 122 949	17 137 896	17 137 896
FPIC						0
Sous-total (73)				17 122 949	17 137 896	17 137 896
DCRTP						650 900
Allocations compensatrices				3 395 533		3 395 533
Sous-total (74)				3 395 533	0	4 046 433
TOTAL recettes fiscales				62 466 416	59 148 482	66 010 692
FNGIR(739221)				-1 404 376	-1 404 376	-1 404 376

Les recettes fiscales 2021 ont représenté un produit global « net » de 66 M€.

La fiscalité (chapitre 731 et 73 pour la fraction de TVA) est composée de la manière suivante :

- les taxes foncières et d'habitation (uniquement pour les logements vacants et les résidences secondaires), pour un produit de 12,5 M€ ;
- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des entreprises pour un produit de 13,9M€ ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 11,2 M€ ;
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) à hauteur de 2,2 M€ ;
- la taxe sur la gestion des eaux, des milieux aquatiques et pour la prévention des inondations (GEMAPI) pour 1,4 M€ ;
- l'impôt forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) à hauteur de 1,2 M€ ;
- la taxe consommation finale d'électricité (TCFE), qui est perçue par Chartres métropole au titre de l'autorité organisatrice d'électricité, pour un produit de 1,6 M€ ;

- la taxe de séjour intercommunale (TSI), a été intégralement reversée : à la SPL C'Chartres Tourisme pour la part revenant à Chartres métropole afin d'assurer son développement ainsi qu'au Département pour la taxe additionnelle ;
- La nouvelle fraction de TVA en remplacement de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 17,1 M€.

Il convient de souligner, dans le cadre des IFER éoliens, qu'une partie de la ressource est reversée à certaines communes du territoire afin de tenir compte de certaines évolutions antérieures de législation. Ainsi 110,4 K€ ont été reversés aux communes de Boisville-la-Saint-Père, Francourville, Allonnes et Dammarie, au titre des conventions sur les éoliennes signées avec ces communes et conformément à la délibération n° CC2021/140.

Comme signalé ci-dessus, la CVAE représente dans cet item 11,2 M€ sur 66 M€ soit 17 %. Aussi toute réforme de la CVAE par le nouveau gouvernement représentera un enjeu important pour les collectivités.

D'autres recettes viennent compléter le panier fiscal dont le montant est notifié par la Direction générale des Finances Publiques :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), qui correspond aux pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (651 K€).

Les allocations compensatrices liées aux exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat (3 395 K€). La progression du montant de ces dernières provient d'un dispositif de l'état en faveur des établissements industriels qui ont vu leurs bases fiscales divisées par deux. Cela représente 3 134 K€ de compensation pour la collectivité au titre de 2021. Pour Chartres métropole, cette compensation liée aux établissements industriels s'est surtout appliquée sur la CFE (3,134 M€).

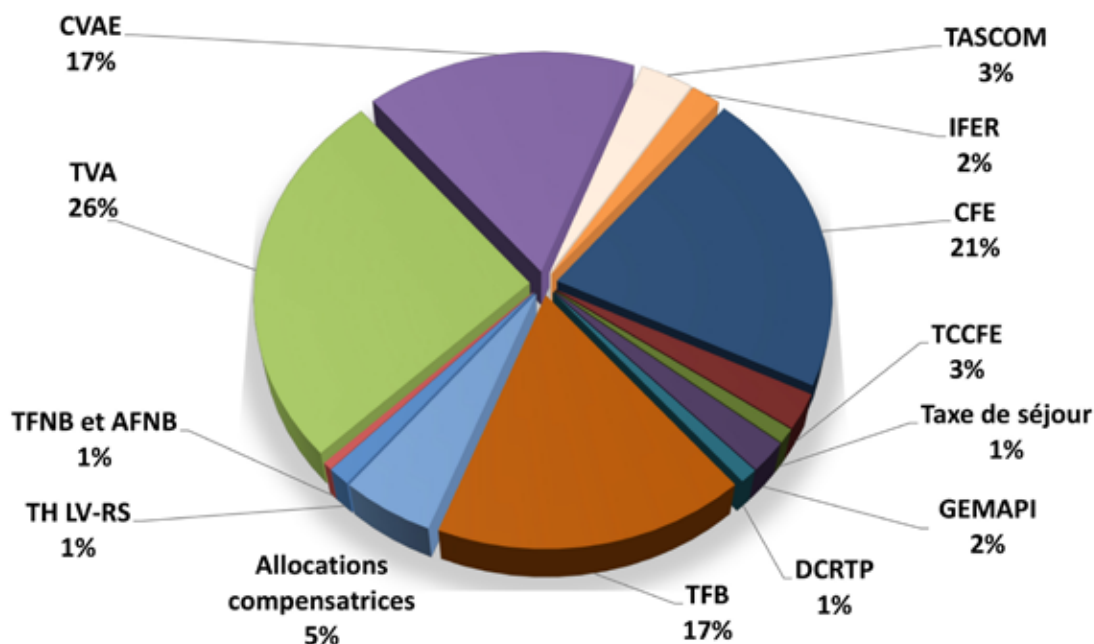
- En 2021, pour la première année, Chartres métropole n'a plus été bénéficiaire du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Par ailleurs, la suppression de la taxe professionnelle s'est accompagnée de la mise en place d'un dispositif de péréquation au titre duquel Chartres métropole

est contributeur : le versement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), dispositif garantissant le même produit fiscal avant et après la ré-

forme de la TP. Comme les années précédentes, l'agglomération est contributeur au fonds. Pour 2021, le montant s'élève à 1 404,4 K€.

RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES 2021 (66 M€)



→ En ce qui concerne la crise sanitaire, l'impact demeure faible sur les recettes fiscales 2021 du budget principal de l'agglomération. En effet, les effets de la crise se font ressentir davantage en 2022 sur la fiscalité économique communautaire qui est perçue avec un à deux ans de décalage.

En outre, il faut souligner que les recettes supplémentaires et complémentaires 2020 et 2021 ont été très faibles comparées aux années antérieures.

Par ailleurs, une partie de la fiscalité de l'agglomération est prévue et votée par les budgets annexes de l'agglomération.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – budget annexe déchets

La TEOM est assise sur le foncier bâti et due à ce titre par tout propriétaire d'immeuble. Elle est la principale ressource du bud-

get annexe déchets et représente plus de 81,78% des recettes réelles de fonctionnement (hors résultat reporté).

	Bases prévisionnelles état 1259	taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386	Produits définitifs (rôles généraux + rôles supplémentaires)
TEOM	138 879 029	11,50%	15 971 088	16 084 897	16 133 063

Dans le but d'améliorer la qualité des services mis en place au cours des dernières années et d'inscrire la collectivité dans une démarche de développement durable (poursuite et développement du tri sélectif, acquisition de sacs biodégradables et mise

aux normes environnementales de l'usine d'incinération), le taux de TEOM a été porté à 11,50 % en 2009 et est resté inchangé depuis. Il faut savoir que les entreprises qui le souhaitent et qui disposent de leur propre système de traitement de leurs dé-

chets, peuvent demander à être exonérées de cette taxe. Ainsi Chartres métropole accorde chaque année de nombreuses exonérations.

En parallèle, une Redevance Spéciale (RS) est appliquée pour les gros producteurs de déchets non ménagers mais « qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quan-

tités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières ». Il s'agit essentiellement des entreprises et établissements publics faisant ap-

pel au service de collecte et traitement des déchets de la collectivité. Les redevables sont alors facturés en fonction de la quantité de déchets présentée à la collecte.

Le versement mobilité (VM) - budget annexe transports urbains

Le versement transport (VT) ou versement mobilité depuis 2020 (VM) est une contribution destinée à financer transports en commun dans les aires urbaines de plus de 10 000 habitants. Il est assis sur la masse salariale des personnes physiques ou morales, publiques ou privées qui emploient plus de onze salariés.

L'article 15 de la loi de Finances pour 2016 a relevé les seuils d'assujettissement du versement transport de 9 à 11 salariés. L'État a prévu une compensation correspondant à ce changement d'assiette. Le montant rattaché à l'exercice au titre de 2021 est de 171 K€.

Il existe deux zones d'application des taux sur le territoire de Chartres métropole. Ainsi, le taux en vigueur en 2021 était de 1,85 %

pour les 46 communes de l'ancien périmètre de Chartres métropole et de 1,00 % pour les 20 communes qui ont rejoint l'agglomération en 2018.

Sur le périmètre historique, il y a eu une augmentation en 2021 de + 10 points de base, conformément aux orientations envisagées pour financer les investissements liés au futur Bus à Haut Niveau de Services (BHNS) et à ses aménagements notamment. La hausse sur le nouveau périmètre est légèrement supérieure + 12 points de base afin de permettre, à terme, une harmonisation.

Au total, c'est un produit de 20,813 M€ qui a été perçu en 2021 (contre 18,603 M€ en 2021).

De plus, suite à un décret n° 2020-1713 du

28 décembre 2020, l'Etat a mis en place, au bénéfice des Autorités Organisatrices de Mobilité, un mécanisme d'avance remboursable en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Sur la base des recettes 2017, 2018 et 2019 du budget transports ; une avance de 1 441 780 € a donc été octroyée en 2020 à la collectivité afin de lisser dans le temps les pertes de recettes liées aux transports (dont le versement mobilité). En 2021, suite à l'avenant à la convention, un second versement de 961 602,23€ a été opéré, en compensation des pertes des recettes tarifaires (à hauteur de 35%).

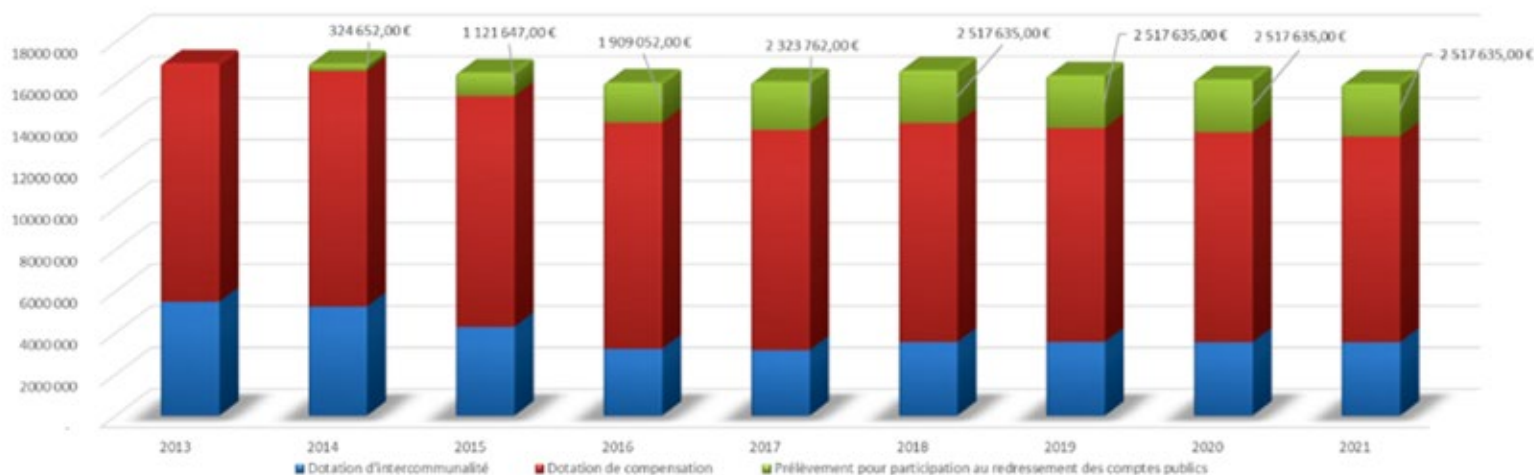
Ainsi, le budget transports devra rembourser une avance totale 2 403 382,23€ sur les 6 prochains exercices.

Les dotations

La principale dotation est la dotation globale de fonctionnement (DGF, 13,4 M€) composée de la dotation d'intercommunalité (3,5 M€) et de la dotation de compensation (9,9 M€).

Concernant la DGF, il n'y a pas eu de ponction supplémentaire en 2021 au titre de la participation au redressement des comptes publics. Mais la perte des dernières années n'est pas compensée et demeure dans le calcul de base actuel.

ÉVOLUTION DES DOTATIONS ET DE LA CONTRIBUTION AU REDRESSEMENT DES COMPTES PUBLICS



Ainsi au final, sur ces 8 dernières années, la perte de ressources pour Chartres métropole représente plus de **15,7 M€**.

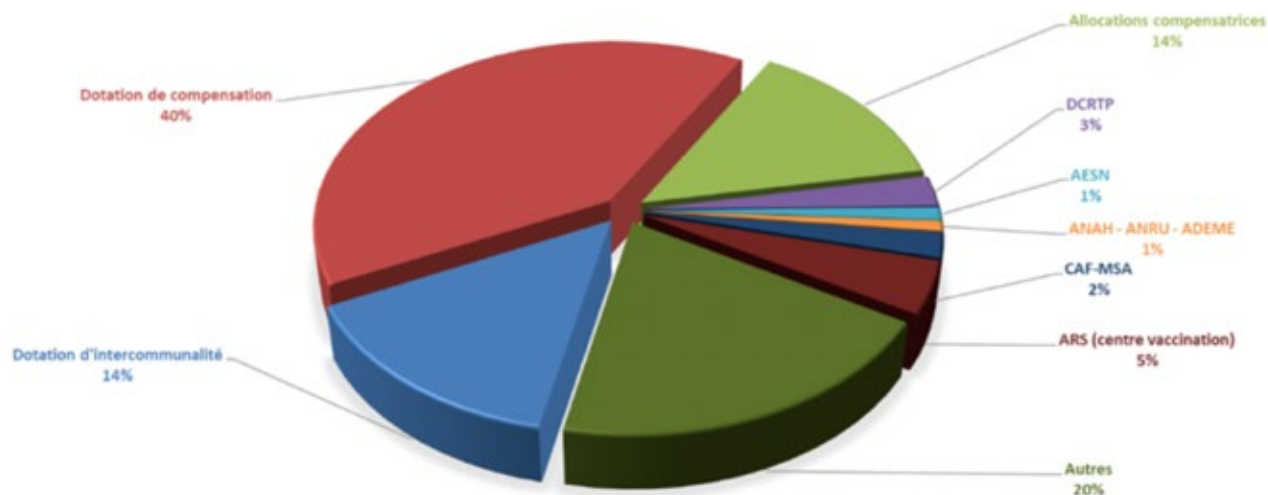
Là encore, sur une ressource aussi importante, toute initiative de la part de l'Etat devra être surveillée.

Sur le budget principal, les autres dotations et subventions importantes proviennent des compensations de l'Etat liées aux exonérations (allocations compensatrices

évoquées ci-dessus : 3 395 K€, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, DCRTP, 651 K€) ; de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole (535 K€ pour la gestion des terrains des gens du voyage, les relais assistants maternelles, le point information jeunesse, et les centres de loisirs sans hébergement) ; de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (274 K€) au titre

de l'entretien et l'animation des rivières; de l'Agence Nationale de l'Habitat et Caisse des dépôts et consignations (215 K€) au titre du Programme Habiter Mieux, du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, du programme cœur de ville), enfin de l'Agence Régionale de Santé (à hauteur de 1 125 K€ au titre des centres de vaccination covid).

DOTATIONS ET SUBVENTIONS 2021



Les dotations générales de décentralisation

Pour compenser le transfert des services de l'État en charge de la gestion des aéroports, Chartres métropole perçoit chaque année une dotation générale dé-

centralisée. Comme en 2020, le montant de cette dotation s'élève à 43,5 K€ sur le budget aéroportuaire.

De même, Chartres métropole a perçu en 2021, pour l'organisation des transports scolaires urbains (ACOTU), 595 K€ sur le budget transport urbain.

Certaines ressources sont issues de la tarification d'un service

Conformément aux orientations du Débat d'Orientation Budgétaires concernant les tarifs, la délibération N°CC2020/160 du 17 décembre 2020 relative aux tarifs généraux 2021 des services publics, a retenu une progression de l'ordre de 1 %.

→ L'eau potable en 2021

La délibération n°2021/027 du 15 mars 2021 a arrêté les tarifs 2021 de l'eau et l'assainissement. En ce qui concerne le prix de l'eau potable, depuis le 1^{er} janvier 2016, la société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole eau (SEMOP Cm Eau) assure l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable. Chartres métropole perçoit une part abonnement (part fixe) pour l'ensemble du territoire et une part

proportionnée aux m³ consommés (part variable). Selon les tarifs 2021, l'abonnement s'élève à 53 € par compteur pour le secteur urbain et péri-urbain et 38 € par compteur dans le cas d'habitat collectif. Cm Eau perçoit par ailleurs une part proportionnelle à hauteur de 1,4405 € HT par m³ en 2021.

Il ne reste plus que 2 communes, entrées en 2018, gérées par d'autres délégataires que la SEMOP Cm Eau (Denonville et Champseru).

→ La redevance assainissement

La société d'économie mixte à opération unique Chartres métropole Assainissement (SEMOP Cm Assainissement), assure l'exploitation du service public d'assainis-

sement collectif et non collectif depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2021, la surtaxe pour la protection du milieu est facturée à hauteur de 0,3715 € HT le m³ et concerne l'ensemble des communes historiques de Chartres Métropole. Sur ce territoire, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 1,1850 € HT par m³ d'assainissement collectif. Pour l'assainissement non collectif, Cm Assainissement perçoit une part proportionnelle à hauteur de 0,3425 € HT et une part fixe de 29,62 € HT pour l'ensemble des communes, y compris les 20 communes entrantes.

Dépenses principales

La **solidarité communautaire** représente un axe fort de la politique de Chartres métropole.

Chartres métropole perçoit le produit de la contribution économique territoriale (CET) qui comprend la cotisation foncière des entreprises (CFE, 13 888 K€) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 11 215 K€), soit un total de 25 103 K€ de fiscalité des entreprises.

La Communauté d'agglomération poursuit depuis plusieurs années une politique de solidarité envers ses communes membres en reversant une large part de ses ressources selon des modalités diverses.

→ Les attributions de compensation

L'attribution de compensation (AC) est basée sur le produit de fiscalité économique que les communes percevaient l'année précédant la création de l'agglomération, diminuée des charges transférées.

En 2020, suite au transfert des compétences « Gestion et entretiens de poteaux et bouches incendies » et « Archéologie », une Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), dont le rapport a été validé par délibération des communes membres, a permis une remise à plat des AC.

Ainsi, dans la séance du 17 décembre 2020, la délibération n° CC2020/142 portant modification des Attributions de Compensation après réception des délibérations des communes suite à la transmission des rapports de la CLECT du 3 mars 2020, a pris acte de ces modifications.

Les AC ainsi modifiées sont donc la nouvelle référence pour 2020 et les années suivantes jusqu'à ce qu'une nouvelle modification en matière d'évaluation des compétences soit engagée.

Une nouvelle réunion de la CLECT est intervenue le 16/11/2021 pour se prononcer de manière définitive sur le transfert lié à la compétence « eau pluviale » qui n'avait pas pu être achevée en 2020. Suite au retour des délibérations des communes, la modification des AC sur ce dossier a eu lieu en 2022 notamment avec la délibération du 5 mai 2022 (CC2022/041).

En 2021 les Attributions de compensation ont représenté en dépenses 20 299,5 M€ et 450,5 M€ en recettes.

→ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

Selon les dispositions du Pacte Financier et Fiscal adopté le 17 décembre 2020 (CC 2020/151), une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est instaurée au bénéfice des communes du territoire.

Le pacte prévoit trois DSC possibles :

- une DSC traditionnelle
Arrêtée à 9 672 250 €, par délibération n°CC2021/008 du 28 janvier 2021, et incluant une clause de sauvegarde garantissant à chaque commune de moins de 10 000 habitants la couverture de tout ou partie des pertes par rapport à la DSC de l'année précédente (et comme le prévoit le pacte ci-dessus évoqué).

- une DSC « contrat de Ville »
La loi prévoyant que la mise en œuvre d'une DSC « contrat de Ville » est obligatoire dans les agglomérations signataires d'un contrat de ville, une enveloppe spécifique est accordée par Chartres métropole aux communes concernées. Pour 2021 l'enveloppe correspondante a été portée à hauteur de 1000 K€.

- une DSC « exceptionnelle »
La crise du Covid-19 entraînant de très fortes tensions sur les budgets des collectivités (en dépenses comme en recettes),

l'agglomération a choisi d'activer la possibilité d'une DSC exceptionnelle (par définition limitée dans le temps), à hauteur de 500 K€ pour 2021 et 2022.

→ Le dispositif particulier de l'ex « BA 122 »

Par ailleurs, et conformément au vote de l'assemblée du 28 janvier 2021, et en marge de la DSC, 100K€ sont versés à Chartres du fait de l'utilisation temporaire de l'ex BA 122 pour l'accueil des grands rassemblements.

Au total, en 2021, Chartres métropole a donc reversé aux communes, à ces divers titres, la somme de **31,12 M€**.

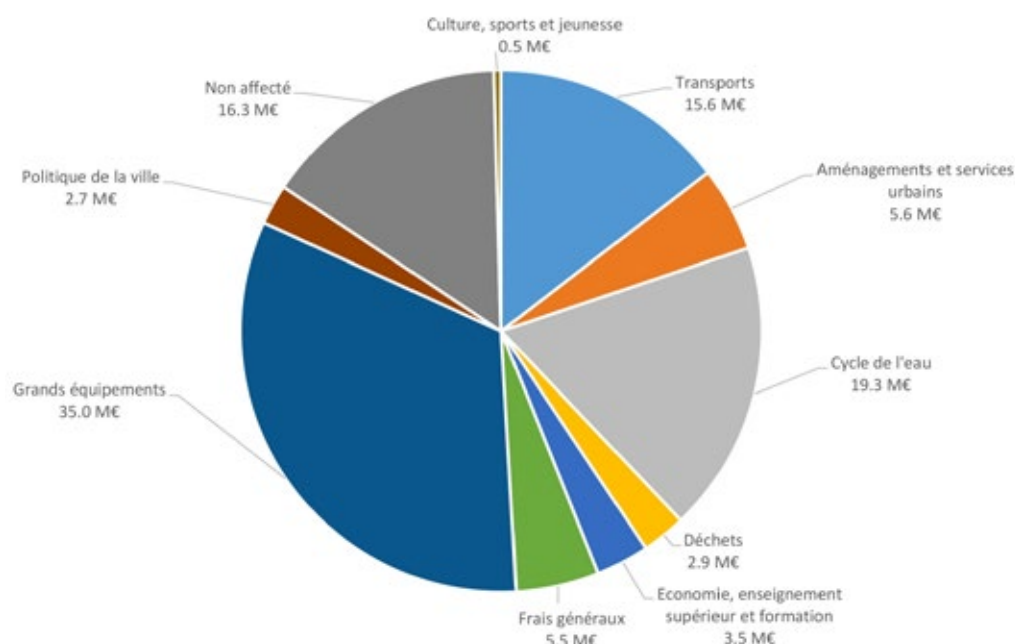
Il ne faut pas oublier que plusieurs communes ont bénéficié en 2021 d'un soutien en investissement dans le cadre de subvention d'investissement pour des travaux concernant leur patrimoine.

Les dépenses d'investissement représentent une part non négligeable des dépenses 2021.

Les dépenses d'équipement et les dépenses relatives à des immobilisations financières représentent 106,8 M€ en 2021, pour l'ensemble des budgets. Ces dépenses concernent toutes les compétences exercées par Chartres métropole.

Elles se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2021 PAR COMPÉTENCES



Le paiement des échéances de la dette doit être assuré. Aussi le budget 2021 a-t-il prévu les différentes sommes sur ces budgets principaux et annexes pour permettre les mandatements aux différentes échéances.

Au cours de l'exercice 2021, le paiement de l'annuité de la dette sur tous les budgets a représenté une somme de 21 440 K€ soit :

- 14 837 K€ de remboursement de capital (natures 1641,16441,1681,16 818,1687)
- 8 452 M€ de frais financiers d'intérêts des emprunts (nature 66111 et 661131)

À cela s'ajoutent les intérêts de la ligne de trésorerie (compte 6615), qui ont représenté 42,9 K€.

Hors budget aménagement, l'encours de dette s'élève à 343 108 K€ au 31 décembre 2021. Pour rappel, il était de 305 260 K€ au 31 décembre 2020, soit un endettement entre les deux exercices de 38 243 K€. En incluant le budget aménagement, le stock de dette est de 343 503 K€.

Plusieurs contrats ont été réalisés (comptabilisés au chapitre 16) sur l'exercice 2021 pour un montant total de 50,25 M€ permettant de couvrir le besoin de financement des dépenses d'équipement de la collectivité.

Ce montant est réparti entre 3 prêts « ordinaires » de la façon suivante :

- 9 M€ à taux fixe (0,72%) sur 20 ans auprès d'Arkéa Banque, prêt n°625 signé en 2020 ;
- 5 M€ à taux fixe (0,80%) sur 25 ans auprès du Crédit Agricole, prêt n°620 signé en 2020 ;
- 10 M€ à taux fixe (0,84%) sur 25 ans auprès de La Banque Postale, prêt n°619 signé en 2020.

3 prêts « affectés » à des opérations particulières :

- 5,096 M€ (n°611) et 13 M€ (n°609) avec la Banque des Territoires / Caisse des dépôts et consignation ; pour les travaux sur le budget du Complexe Culturel et Sportif.

Ces emprunts ont la particularité d'être indexés sur du livret A, et d'avoir une phase de mobilisation de 3 ans. Il reste encore 28 M€ à mobiliser en 2022 et 2023 sur ces lignes.

Ces prêts à longue durée ont été obtenus dans le cadre de la politique menée par l'Etat « Action Cœur de Ville ». La Ville de Chartres a été intégrée parmi les 222 villes moyennes du plan national lancé en 2018. La convention pluriannuelle « Action Cœur de Ville » de Chartres a été signée le 13 juillet 2018.

- 8 M€ (n°630), Prêt relais d'1 an (E3M + 079%) – pour le Parc des expositions ; cet emprunt a vocation à être remboursé début 2022, concomitamment à la réception des fonds de la société Rivage à hauteur de 22 M€ (taux fixe 1,7 % sur 40 ans).

Ainsi que des avances de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un total de 155 526€.

Chartres métropole	Stock au 31/12/2020	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Récupération Piscine des Vauroux	Nouveaux Emprunts	Stock au 31/12/2021
Budget principal	94 920 653	4 255 008	3 314 715		14 200 000	104 865 645
BA eau	19 589 235	1 409 577	655 901		2 000 000	20 179 658
BA assainissement	57 439 141	2 907 911	1 395 076		155 526	54 686 755
BA transport	58 737 001	2 409 493	935 363		4 800 000	61 127 509
BA déchets	6 199 526	425 225	135 133		1 000 000	6 774 301
BA aéroport	8 065 417	486 427	114 370			7 578 990
BA complexe aquatique	45 518 074	2 261 280	1 458 405	2 240 000		45 496 794
BA complexe culturel	9 489 350	265 512	274 866		18 096 271	27 320 109
BA restauration	3 131 667	100 544	92 940		2 000 000	5 031 122
BA archéologie	2 169 631	122 486	62 422			2 047 144
BA Parc des Expositions	-				8 000 000	8 000 000
TOTAL (Hors Budget Aménagement)	305 259 695	14 643 464	8 439 191		50 251 797	343 108 028
BA aménagement	588 989	193 427	12 631			395 562
TOTAL Général	305 848 684	14 836 890	8 451 822		50 251 797	343 503 590



Rappelons que les emprunts mobilisés permettent également le financement des reports d'investissement. Les reports (hors AP) doivent être couverts par des financements.

Une autre dominante majeure de la dette de Chartres métropole est sa très faible exposition au risque. En effet, à ce jour l'agglomération n'a plus que des encours classés 1A et 1B selon la Charte Gissler.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'emprunt en 1B est celui du complexe aquatique souscrit auprès de la Société générale de 5 M€ à l'origine (2008). D'une structure très classique, il ne s'agit que d'une barrière simple sur indice zone Euro. Pour résumer, il se comporte comme un taux fixe à 3,60% si l'Euribor 12 mois est inférieur ou égal à 3,55% ; sinon il se comporte comme un taux variable en Euribor 12 mois avec une marge de 0,03%.

L'encours est réparti principalement entre 6 organismes bancaires : le groupe Caisse d'Épargne (22,9%), le groupe Crédit Agricole (21,5%), la Caisse des Dépôts et de Consignations (16,3%), La Banque Postale (11,5%), la Société Générale (9,7%), et la SFIL (7%).

Parmi les dépenses de fonctionnement, l'agglomération soutient de manière importante les associations. Ainsi en 2021 ce sont environ 3,6 M€ qui ont été versés. (voir tableau ci-contre)

Enfin, concernant les charges courantes c'est-à-dire les achats, le paiement des fluides, l'entretien des bâtiments et du patrimoine de manière générale, le paiement des salaires et des charges liées au personnel, ce sont des dépenses réelles de l'ordre de 38 M€ qui ont été mandatées.

Il ne faut pas oublier que l'agglomération, suite à la prise de nouvelles compétences, assure également des versements pour le contingent incendie (5,7 M€), des participations pour des délégations de service public (Enfance-jeunesse) mais aussi des subventions d'équilibre vers des budgets annexes pour assurer leur financement (exemple le budget annexe du Complexe Aquatique et patinoire avec 6.65 M€).

Domaine d'intervention	Libellé	CA 2021
Développement économique	CHAMBRE COMMERCE ET D INDUSTRIE	50 000
	BGE LOIR ET CHER EURE ET LOIR	30 000
	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	15 000
	CHARTRES ENERGIES SOLAR CUP	2 000
	CONSEIL DEPARTEMENTAL D EURE ET LOIR	80 000
	COSMETIC VALLEY	143 000
	INITIATIVE EURE ET LOIR	60 000
	JEUNES AGRICULTEURS 28	8 000
	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI	215 000
	POLEPHARMA	50 000
	STE NAT MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE	10 000
	UNION DES COMMERCANTS CHARTRAINS	42 000
	BETA MACHINE	4 100
	CHAMBRE DES METIERS ET DE L ARTISANAT	1 500
	MAISON DES ENTREPRISES ET DE L'EMPLOI	35 000
MISSION LOCALE	139 891	
Enseignement supérieur	UNIVERSITE D'ORLEANS	221 500
Sport	C'CHARTRES BASEBALL SOFTBALL	30 000
	C CHARTRES METROPOLE HANDBALL	850 000
	CHARTRES METROPOLE CANOE	5 000
	CHARTRES METROPOLE NATATION	143 000
	CHARTRES METROPOLE TRIATHLON	11 000
	CLUB AEROMODELISME DE CHARTRES	9 500
	FEDERATION FRANCAISE NATATION	170 000
	SUBAQUA CLUB DE CHARTRES	5 000
	CIAS CHARTRES METROPOLE	320 000
Social, logement	CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIAL	1 000
	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES	5 600
	OBSERVATOIRE DU LOGEMENT DE	6 000
	SOLIIHA NORMANDIE SEINE	2 560
	SOLIIHA AIS CENTRE VAL DE LOIRE	7 500
	ADIE	5 000
	ASS DEP PUPILLES ENSEIG PUBLIC	2 000
	ASSOCIATION LES 3R	10 000
	BANQUE ALIMENTAIRE EURE ET LOIR	1 000
	BGE LOIR ET CHER EURE ET LOIR	8 300
	CLUB LOISIRS LEO LAGRANGE	2 500
	CLUB SPORTIF MAINVILLIERS FOOTBALL	1 000
	CRIA 28	7 200
	EFFUSION	11 000
	FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES D'EURE	2 100
	FONDATION APPRENTIS D AJTEUIL	5 000
	FRANCE VICTIMES 28	25 300
	LA DAME A LA LICORNE	2 000
	LES LUMIERES DE LA VILLE	5 000
	PASSERELLE 28	1 000
	RECONSTRUIRE ENSEMBLE	12 000
	RJA CLOS BRETTE	4 000
	VOIX PUBLIQUES	5 000
Rayonnement du Territoire	CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL	22 000
Réseaux, services urbains et environnementaux	ENERGIE EURE ET LOIR	48 732
	EURE ET LOIR NUMERIQUE	15 901
Administration communautaire	COMMUNE DU COUDRAY	195 039
	AEMCCM	29 161
	COMITE OEUVRES SOCIALES PERSONNEL	86 361
Divers	GIP CHARTRES METROPOLE RESTAURATION	500 000
TOTAL ACCORDE		3 679 745

Une Vision consolidée de Chartres métropole : budget principal + budgets annexes

1 - Les résultats 2021

En 2021, Chartres métropole a réalisé d'une part 305 M€ de recettes réparties pour 193,8 M€ en fonctionnement et 111,2 M€ en investissement, et d'autre part 285,2 M€ de dépenses comprenant 159,5 M€ de dé-

penses de fonctionnement et 125,7 M€ de dépenses d'investissement.

Le résultat consolidé de l'exercice 2021 s'élève à 19,8 M€.

Ce résultat global est constitué par un excédent de fonctionnement de 34,3 M€

et un déficit d'investissement de 14,5 M€. Après prise en compte du solde d'investissement comprenant les restes à réaliser (- 3,769 M€), le résultat global 2021 s'élève à un excédent de 16 M€.

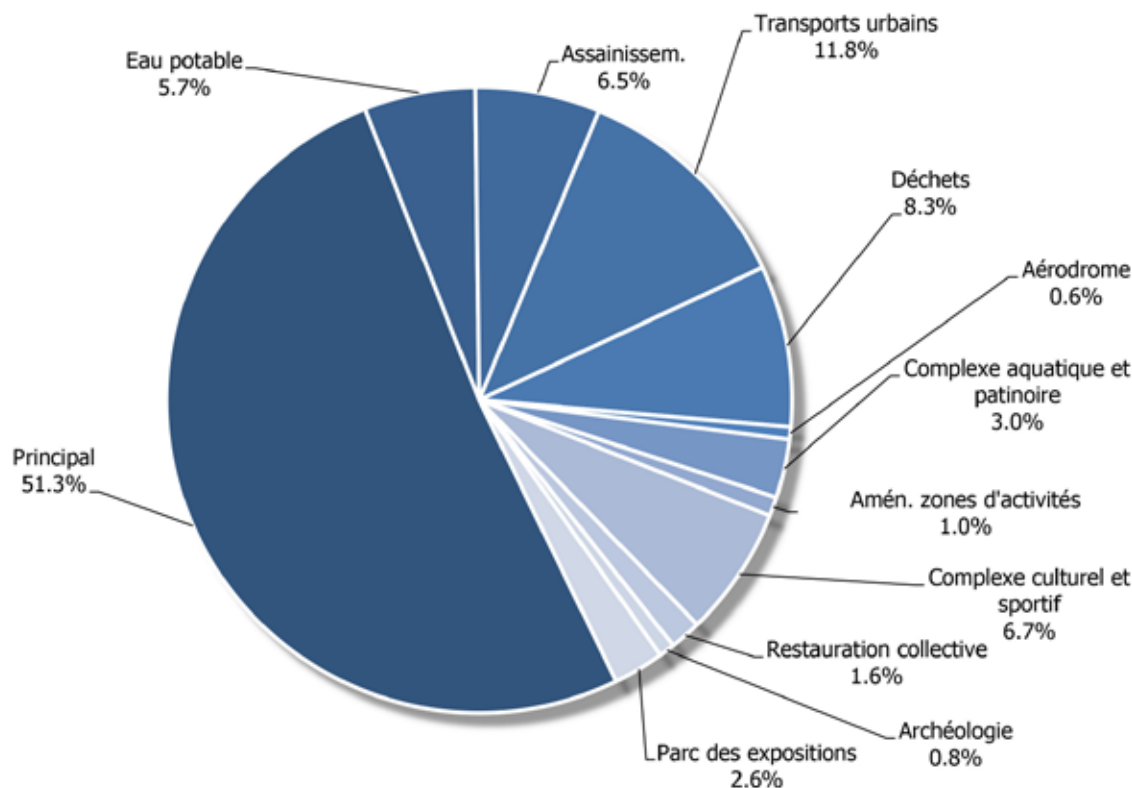
En K€	Principal	Eau potable	Assainissem.	Transports urbains	Déchets	Aérodrome	Complexe aquatique et patinoire	Amén. zones d'activités	Complexe culturel et sportif	Restauration collective	Archéologie	Parc des expositions	Total
Recettes de fonctionnement	112 394.9	10 961.3	8 851.1	26 849.4	21 449.6	317.6	6 898.2	1 499.9	534.6	2 641.5	1 480.5	9.0	193 887.5
Recettes d'investissement	44 572.2	6 643.8	10 921.2	9 248.6	4 065.6	1 653.8	2 366.0	1 520.4	19 981.4	2 042.1	141.1	8 000.0	111 156.2
Total recettes	156 967.1	17 605.1	19 772.3	36 097.9	25 515.3	1 971.4	9 264.2	3 020.3	20 516.0	4 683.6	1 621.6	8 009.0	305 043.8
Dépenses de fonctionnement	98 766.7	4 383.5	6 012.1	20 485.5	17 935.8	195.0	4 760.7	1 379.6	279.1	3 127.4	2 216.6	9.0	159 551.1
Dépenses d'investissement	52 426.3	6 972.0	13 374.7	13 006.5	2 991.6	1 545.5	4 245.4	1 560.5	19 678.1	1 831.4	265.8	7 800.0	125 698.0
Total dépenses	151 193.0	11 355.5	19 386.8	33 492.0	20 927.4	1 740.5	9 006.2	2 940.1	19 957.3	4 958.8	2 482.4	7 809.0	285 249.1
Résultats	5 774.0	6 249.6	385.5	2 605.9	4 587.9	230.9	258.0	80.1	558.7	-275.2	-860.8	200.0	19 794.7

Résultats et soldes d'exécution

Résultat de fonctionnement	13 628.2	6 577.8	2 839.0	6 363.9	3 513.9	122.6	2 137.4	120.3	255.4	-485.9	-736.1	0.0	34 336.5
Solde d'invest. avant reports	-7 854.2	-328.2	-2 453.5	-3 758.0	1 074.0	108.3	-1 879.4	-40.1	303.3	210.7	-124.6	200.0	-14 541.8
Reports DI	7 998.1	995.6	774.0	249.3	1 527.5	37.9	19.9	0.0	1 181.0	0.0	16.2	0.0	12 799.3
Reports RI	4 612.4	1 337.6	1 351.0	0.0	527.0	0.0	0.0	0.0	1 200.0	0.0	2.0	0.0	9 030.0
Solde d'invest. après reports	-11 239.8	13.8	-1 876.5	-4 007.2	73.5	70.4	-1 899.3	-40.1	322.3	210.7	-138.8	200.0	-18 311.1
Résultat global	5 774.0	6 249.6	385.5	2 605.9	4 587.9	230.9	258.0	80.1	558.7	-275.2	-860.8	200.0	19 794.7
Résultat global après reports	2 388.4	6 591.6	962.5	2 356.7	3 587.4	193.0	238.2	80.1	577.7	-275.2	-874.9	200.0	16 025.4

2 - L'exécution budgétaire 2021 par budgets

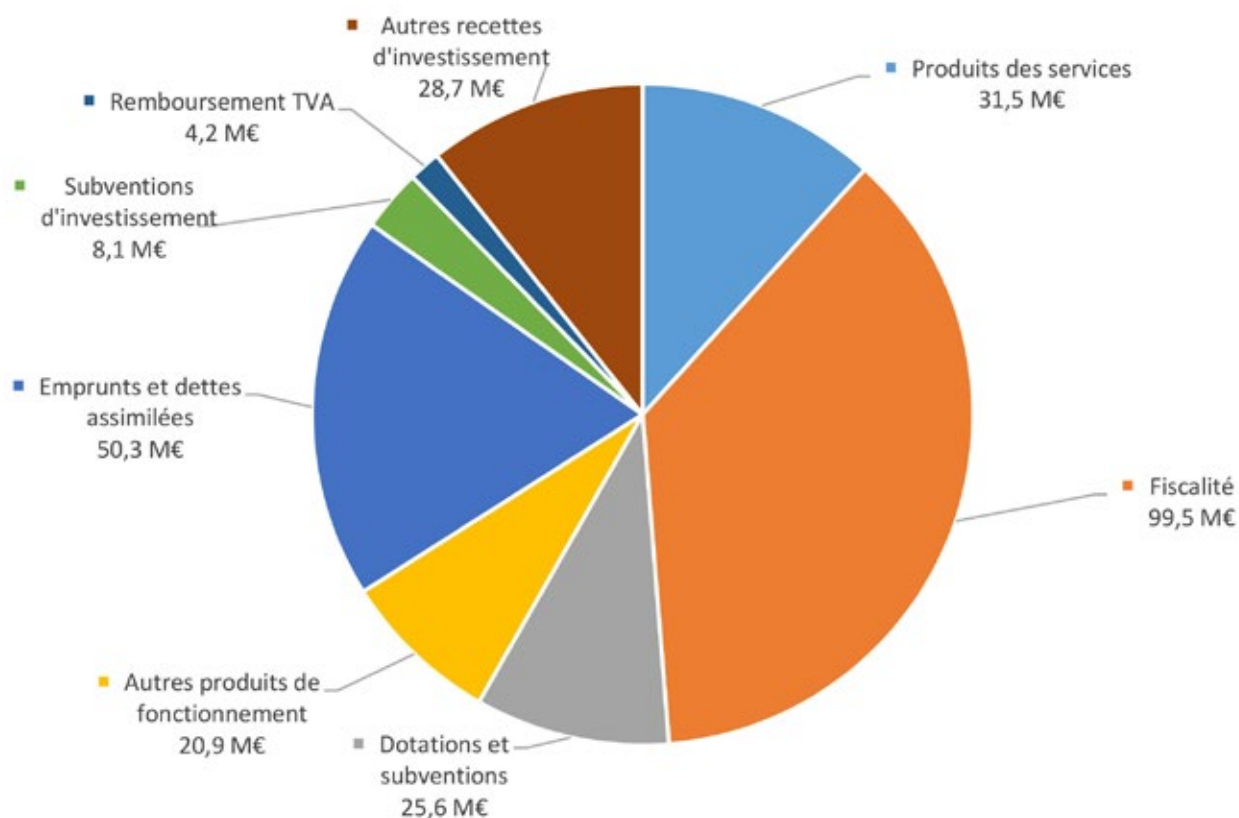
RÉPARTITION DE L'EXÉCUTION BUDGETAIRE 2021



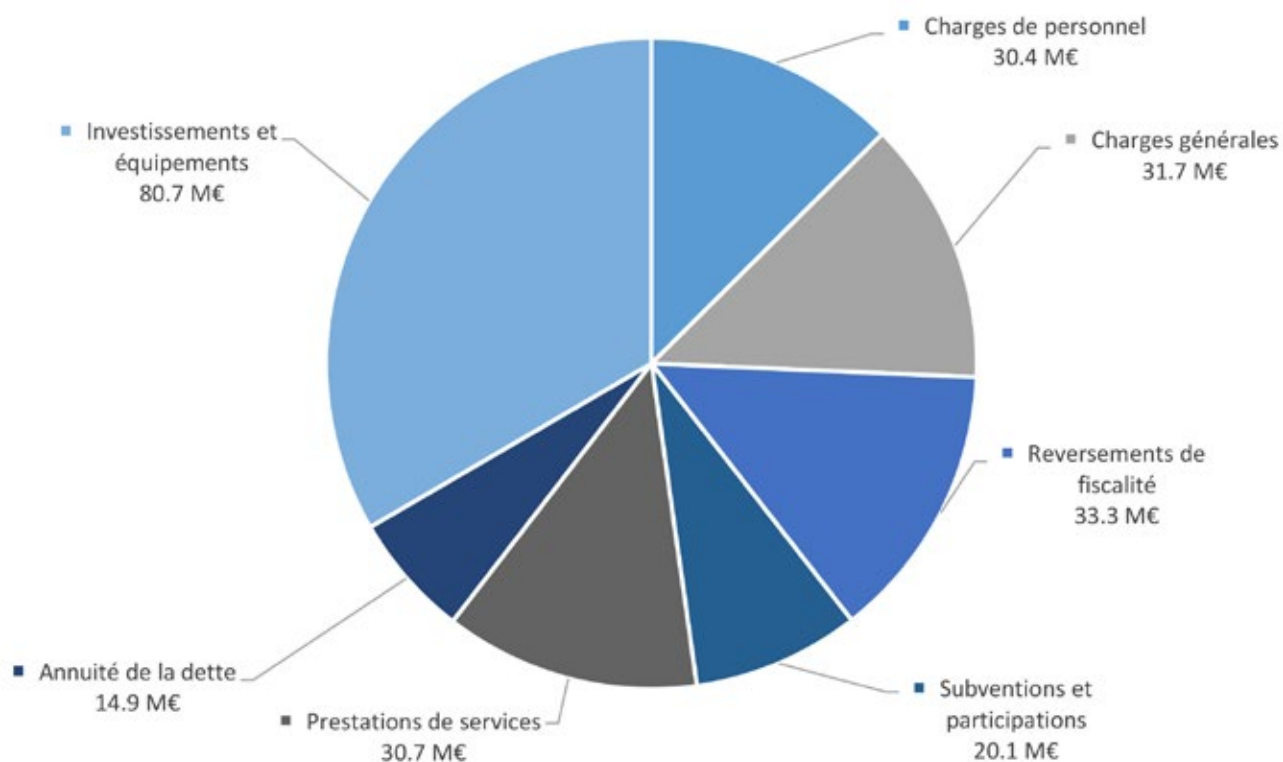
3 - Présentation consolidée des dépenses et des recettes par nature

Les graphiques ci-après présentent les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par nature, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

RÉPARTITION DES RECETTES 2021 PAR NATURE



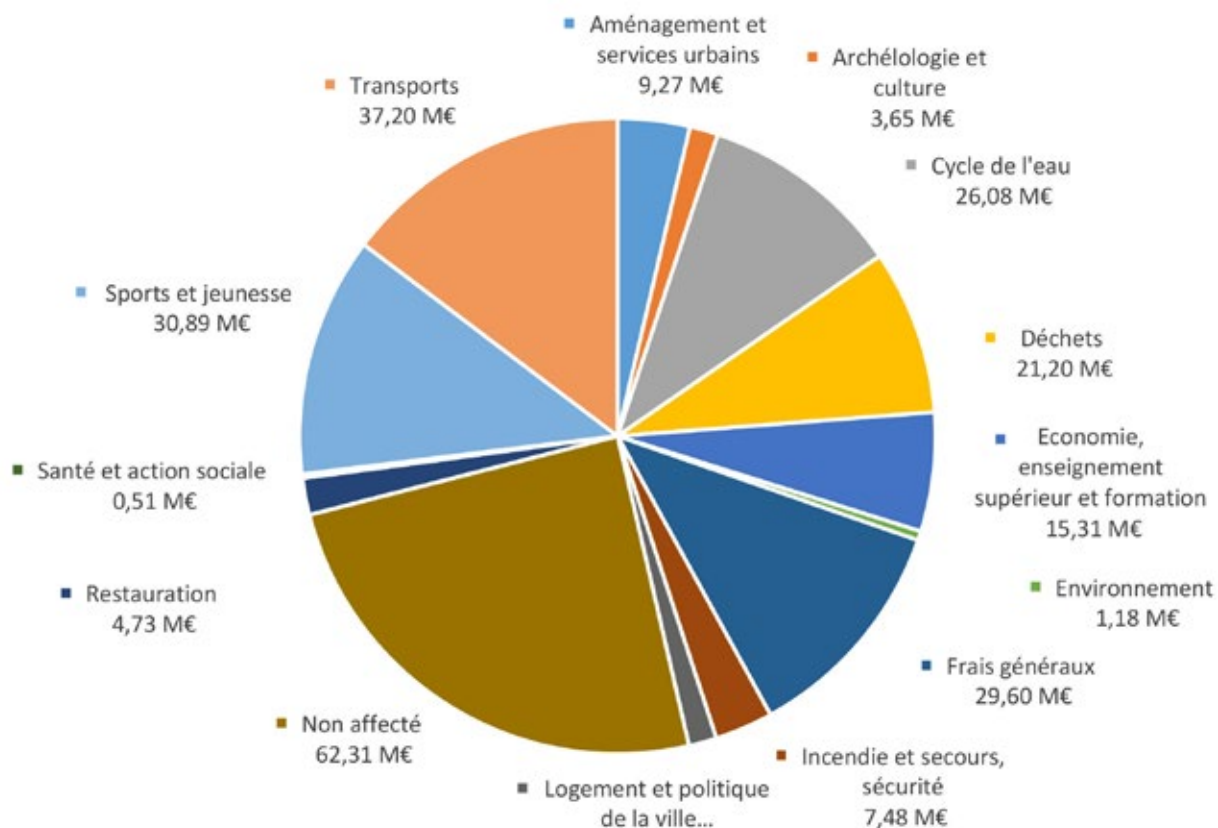
RÉPARTITION DES DÉPENSES 2021 PAR NATURE



4 - Présentation consolidée des dépenses par compétences

Le graphique ci-après présente les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, par compétences, pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

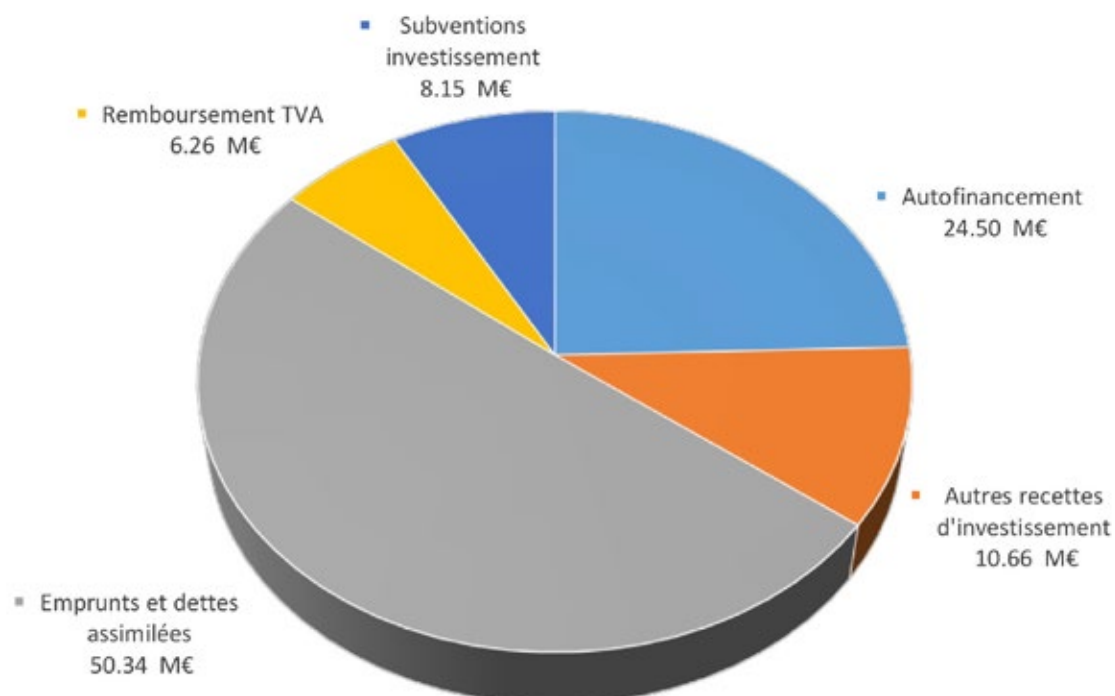
PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES DÉPENSES PAR COMPÉTENCES



5 - Présentation consolidée du financement des investissements

Le graphique ci-contre présente les sources de financement des investissements pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT 2021



Les autres faits marquants de 2021

Dans le cadre de l'activité de la direction générale, il convient de ne pas oublier toutes les missions relatives à la commande publique mais aussi les nouvelles attributions confiées pour la mise en place d'un contrôle de gestion.

Concernant la commande publique, l'année 2021 a vu la notification de deux concessions de service public :

- la gestion et l'exploitation du complexe aquatique de l'Odyssée et de la piscine des Vauroux – CC 2021/149

- La concession de Service public de l'Enfance Jeunesse – CC 2021/081.

99 marchés publics notifiés (sur différents secteurs : achat de prestations, travaux à réaliser...)

À plusieurs reprises, le Conseil communautaire a également pu traiter de Convention de Groupement de commande (nouvelle) et d'avenants à ces groupements.

Ces conventions regroupent plusieurs collectivités (et parfois des entreprises locales) dès lors qu'un besoin commun est identifié et qu'une procédure commune peut être lancée. L'optimisation des procédures (une seule entité appelée coordonnateur va rédiger les pièces du marché commun, effectuer la publicité puis analyser les offres communiquées sur la plateforme) peut être source d'économies en raison de l'effet volume.

CC 2021-087	Groupement de commandes traitement des déchets non valorisables Chartres Métropole et l'EPIC Chartres Métropole Traitement et Valorisation - Élection CAO ad hoc
BC 2021-125	Groupement de commandes pour la fourniture de tous types de véhicules - autorisation
BC 2021-080	Groupement de commandes Traitement des déchets non valorisables entre Chartres Métropole et Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV) - Autorisation
BC 2021-122	Groupement de commandes pour le développement d'un outil numérique d'exploitation de données de qualité d'eau et de données environnementales associées - autorisation
BC 2021-091	Groupement de commande pour des missions de maîtrise d'œuvre pour des opérations concernant des travaux voirie/réseaux divers (VRD) - Avenant n°1 - Adhésion de Chartres Métropole Traitement et Valorisation,
BC 2021-090	Groupement de commandes pour des fournitures et services informatiques communs - avenant n°11,,08.07.2021,Bureau Communautaire,Communauté d'agglomération Chartres Métropole
BC 2021-089	Groupement de commande pour des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole - Avenant n°1 - Adhésion du CIAS
BC 2021-056	Convention de groupement momentané d'opérateurs de fouilles relative au contrat portant sur la fouille d'archéologie préventive dénommée ' Bonneval - Le Trépiéd
BC 2021-045	Groupement de commande pour des prestations de fourniture et de gestion des abonnements périodiques entre la Ville de Chartres, son CCAS et Chartres Métropole - Avenant n°1 - Adhésion du CIAS
BC 2021-044	Groupement de commandes semi-intégré pour des prestations de services et l'acquisition des matériels et fournitures communs à la Ville de Chartres, à Chartres Métropole, au CIAS et au CCAS de la ville de Chartres - Avenant 6
BC 2021-002	Convention de groupement de commandes pour la retransmission des conseils sur internet pour la Ville de Chartres et Chartres Métropole - Résiliation - Adhésion,
BC 2021-152	Convention de groupement de commandes pour des ouvrages de collection grand public relatifs au patrimoine chartrain et prestations de communication associées en lien avec la marque territoire C'CHARTRES

Le service marchés assiste les communes dans la préparation de leurs marchés, les conseille en terme de procédure, etc. En 2021, 11 sollicitations ont été effectuées.

Du fait d'un contexte encore marqué par la COVID, le service a été mobilisé pour étudier certaines demandes d'avenant en lien avec la crise pandémique de 2020. Plusieurs délégations de service public de l'agglomération ont été examinées à partir des comptes 2020 transmis mi 2021.

Le pôle commande publique intègre également le service Achats. Ce dernier a pu tout au long de l'année répondre aux besoins exprimés notamment vis-à-vis des services accueillant du public (Ecoles, services sociaux...) dans le cadre des confinements ou des règles d'hygiène en matière de protection de la population vis-à-vis de l'épidémie. Le service est intervenu dans le cadre de l'exécution de nombreux marchés (lancements des procédures) et de leur exécution dans la perspective de l'ouverture du Pôle administratif.

La mise en place d'un contrôle de gestion et d'un suivi des Entreprises publiques locales (EPL) :

le budget primitif 2021 de Chartres métropole a prévu la création de postes de contrôleur de gestion rattaché à la Direction des finances et de la Commande publique.

L'objectif principal du contrôle de gestion, autrement dit « pilotage », est d'optimiser la manière de mener une société. Il s'agit d'un processus à caractère transversal : chaque service de la collectivité est concerné et par conséquent, tous les agents.

Les principales missions du contrôleur de gestion sont :

- l'élaboration et la mise en place d'outils de gestion et de suivi, de procédures ainsi que de vérification de leur bonne utilisation ;
- la réalisation de Reporting réguliers permettant d'associer également les entreprises publiques locales ;
- la surveillance des écarts entre les objectifs prévisionnels et les objectifs réalisés et la proposition si nécessaire d'actions correctives ;

- la décomposition des différents coûts, l'analyse d'une activité ;
- la réalisation d'études financières ;
- l'établissement de préconisations pour améliorer une situation étudiée ;
- la transmission d'informations importantes susceptibles de servir les objectifs de la collectivité.

La personne chargée du contrôle de gestion a besoin pour effectuer sa mission d'un diagnostic correct et satisfaisant ; il doit disposer des éléments qui sont utiles et nécessaires à la bonne compréhension et au traitement du dossier.

Le contrôle de gestion ne porte pas forcément que sur des dossiers financiers, cela peut être aussi : les relations client-fournisseur, la qualité d'un service, une procédure, les ressources humaines, la politique publique menée... Autrement dit, il pourra conduire toute démarche mêlant optimisation – performance au sein des entités.

En raison de l'évolution des compétences de la collectivité et de la gouvernance, le contrôleur de gestion peut donc intervenir au sein des entités publiques (ville, agglomération, CCAS, CIAS) comme des partenaires (EPL, Associations...).

Composé en 2021 de deux contrôleurs de gestion, le service a pu engager les travaux suivants :

Le premier porte sur le pilotage interne de nos collectivités et entités de droit public :

- reporting mensuel et analyse des écarts avec le Budget prévisionnel ;

- transmission d'informations importantes susceptibles de servir les objectifs de la collectivité ;

- réalisation d'études sur des activités ou des sujets demandés par l'exécutif et la direction générale des services.

Le second axe est orienté vers le contrôle « externe » des entreprises publiques locales et organismes financés ou subventionnés :

- reporting trimestriel des EPL (activités, finances etc...) vers la collectivité actionnaire ;

- transmission d'informations importantes susceptibles de servir les objectifs de la collectivité ;

- participation à la consolidation des données et à l'édition de maquettes budgétaires notamment ou encore à l'intégration d'éléments financiers dans les conventions ou contrats avec les partenaires ;

- échanges, vérifications sur site des données produites.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

AFFAIRES GÉNÉRALES ET CITOYENNETÉ



CHARTRES
MÉTROPOLE

Service Affaires immobilières

Missions

- Gérer les dossiers d'acquisitions immobilières, à l'amiable, par préemption ou par voie d'expropriation, de cessions immobilières et de constitution de servitudes ;
- gérer les dossiers de biens vacants et sans maîtres ;
- gérer la location des immeubles bâtis et non bâtis du domaine privé de la collectivité ;
- gérer l'autorisation de certaines occupations du domaine public, hors domaine public routier ;
- gérer les procédures de désaffectation, de déclassement et de classement du domaine public ;
- participer à l'élaboration de l'inventaire immobilier ;
- participer à l'entretien des propriétés immobilières ;
- collaborer avec la direction de l'Aménagement et la S.P.L. Chartres Aménagement sur les concessions d'aménagement de Chartres métropole ;
- participer à la prospection en matière de gestion du patrimoine foncier ;
- assister, conseiller les élus et les services internes et externes ;
- participer à la gestion financière du patrimoine et suivre le paiement des impôts (taxes foncières, d'habitation, ordures ménagères...).

Chiffres-clés

• Acquisitions

En 2021, Chartres métropole a effectué 18 acquisitions relatives à 83 parcelles, pour une superficie totale de 1 881 998 m² et un montant total de 4 172 271,41 € :

- 8 actes pour l'acquisition de 15 parcelles bâties et non bâties pour des projets d'intérêt communautaire pour une superficie totale de 282 545 m² pour un montant de 1 357 121,56€
- 7 actes d'acquisition de 8 parcelles bâties et non bâties sur le Plan vert, pour une superficie totale de 33 191 m² et un montant de 16 853 € ;

- 3 actes d'acquisition de 60 parcelles non bâties dans différentes zones d'activités de l'agglomération, pour une superficie de 1 566 252 m² et un montant de 2 798 296,45€ ;

Toutes les acquisitions ont été effectuées à l'amiable.

• Cessions

En 2021, Chartres métropole a effectué une cession relative à une parcelle de terrain à bâtir à Gellainville pour une superficie totale de 5 501 m² et un montant total de 165 030 €.

• Gestion locative

En 2021, Chartres métropole a conclu 53 baux et conventions d'occupations dont :

- 49 en tant que bailleur :
- 29 baux de courte durée pour le CM 101 au Coudray ;
- 14 conventions pour des terres agricoles
- 3 conventions d'occupation du domaine public
- 2 conventions d'occupation précaires pour des antennes relais
- 4 en tant que preneur :
- 1 bail d'habitation pour loger la DGS adjointe
- 1 avec l'ADPEP 28, rue Charles Brune à Lucé
- 2 convention de mise à disposition : à Mainvilliers pour CMTV et Nogent sur Eure

Pôle Affaires juridiques

Le pôle Affaires juridiques est composé de 3 juristes. Les missions du service sont les suivantes :

Conseil juridique

- Il s'agit de la commande d'études et d'analyses juridiques par la direction et les services. Une externalisation auprès de cabinets d'avocats reste limitée à quelques prestations de conseil juridique.

Le service assure également la rédaction de modèles à l'attention des services, ainsi que des recherches documentaires.

Les missions de conseil consistent à :

- apporter un conseil juridique, analyser les demandes de conseil et les situations au regard du droit, procéder aux recherches documentaires nécessaires à la qualification des faits, procéder à l'interprétation des dispositions légales et réglementaires ainsi que de la jurisprudence ;

- élaborer des préconisations à mettre en œuvre d'un point de vue juridique ;
- rédiger les procédures juridiques internes ;
- formuler une réponse juridique, procéder à la qualification juridique des faits et rédiger des rapports, notes ou correspondances complexes selon les principes de structuration et de rédaction juridique (faits, discussion, conclusion) ;
- apporter une expertise dans l'élaboration de documents à caractère juridique (conventions...).

Par ailleurs, le schéma de mutualisation intercommunale approuvé en 2016 prévoyait la mise en place d'actions de coopération

en matière de prestations intellectuelles, par voie conventionnelle. C'est à ce titre que le service juridique conseille également les communes membres qui ont conclu une convention d'accompagnement juridique. Depuis le 1^{er} juin 2019, le service propose aux communes de bénéficier d'une assistance dans les domaines suivants :

- police administrative ;
- droit de l'urbanisme (dans la limite de la prestation ADS qui fait l'objet d'une convention spécifique) ;

- droit des collectivités territoriales et de l'intercommunalité ;
- droit de la domanialité et des contrats (hors fonction publique).
- droit de la commande publique

Depuis 2019, 62 communes ont adhéré et signé la convention d'accompagnement juridique avec Chartres métropole.

Nombre de sollicitations – Conseil juridique en 2021	
Chartres métropole	Communes membres
69	26

Pré-contrôle de légalité

Une procédure formalisée de pré-contrôle de légalité est mise en place pour les projets de délibérations et de décisions.

Depuis 2016, il s'effectue via un logiciel air-délib qui a systématisé les contrôles.

Précontentieux et contentieux

Le pôle Affaires juridiques est amené à accompagner les services opérationnels dans leurs réponses aux recours gracieux. Concernant les contentieux, la représentation des intérêts de la collectivité est faite directement par les juristes (rédaction

des mémoires, dires, conclusions, assistance aux audiences) mais peut également être externalisée auprès de cabinets d'avo-

cats. L'externalisation de la gestion des contentieux dépend essentiellement de la complexité de chaque affaire.

Nombre contentieux entrants - 2021	Chartres métropole
Juridictions administratives	5
Juridictions judiciaires	4
Précontentieux gérés par le service	3

La communication des documents administratifs

La communication des documents administratifs est assurée par deux juristes (un référent et un référent adjoint en cas d'absence).

Veille juridique

Le pôle Affaires juridiques est en charge de la veille juridique et de la diffusion de l'information juridique au sein des services. Il par-

ticipe également à la rédaction de la lettre d'information juridique (LIJ) rédigée par un comité de rédaction composé d'autres

services. La LIJ est également diffusée aux communes membres ayant signé la convention d'accompagnement juridique.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

RESSOURCES HUMAINES ET MODERNISATION SOCIALE



CHARTRES
MÉTROPOLE

La DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale se structure autour de 5 thématiques :

1. Relations sociales et conditions de travail

Les principales missions du service sont :

- le pilotage et l'animation du dialogue social ;
- le pilotage des procédures collectives de gestion du personnel en matière d'évaluation, avancement et promotion ;

- la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication interne en vue de créer une culture d'appartenance ;
- le pilotage de la démarche de prévention des risques et la mise en œuvre des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

→ Au 31 décembre 2021, l'effectif de ce service était de 4 ETP (une cheffe de service, une assistante RH chargée des relations sociales, une chargée de communication interne et un préventeur hygiène et sécurité).

2. Emploi et Formation

Les principales missions du service sont :

Formation :

- assurer le maintien et l'acquisition de compétences ;
- concevoir, planifier et organiser des actions de formation en réponse aux besoins des services et des agents, dans le respect du budget formation et de l'orientation stratégique des collectivités ;

- conseiller les agents pour l'inscription et le suivi en matière de préparation à concours et examens ;
- assurer le suivi administratif et financier de la formation professionnelle ;
- recruter et suivre les contrats d'apprentissage pour l'ensemble des collectivités ;
- accompagner les agents dans le cadre d'un projet de mobilité, de reconversion professionnelle ou de reclassement professionnel.

Recrutement :

- analyser le besoin qualitatif et quantitatif en personnel en lien avec les services ;
- définir et assurer la gestion des procédures de recrutement ;
- accompagner les mobilités internes des agents (entretiens, conseils, recherches d'opportunités).

Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :

- accompagner les évolutions technologiques relatives aux métiers et à la gestion des effectifs ;
- produire, collecter et analyser les données statistiques sur les postes, les métiers et les compétences ;
- identifier les passerelles de mobilités, offrir aux agents une meilleure visibilité des possibilités d'évolution ;
- concevoir et assurer le suivi des outils RH (tableau des emplois, référentiel métiers, fiches de postes, etc...).

→ Au 31 décembre 2021, l'effectif de ce service était de 6 agents pour 5.8 ETP (une cheffe de service, un chargé d'études RH, une conseillère mobilité carrières, deux gestionnaires de recrutement, et une gestionnaire de formation).



3. Paie

Les principales missions du service sont :

- réaliser chaque mois les salaires des agents de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres Métropole, du Centre Intercommunal d'Action Sociale et de l'Etablissement Public « Chartres International » ;

- assurer le versement des indemnités des élus ;
- gérer les dossiers de versement des allocations chômage ;
- élaborer les prévisions budgétaires et le suivi budgétaire de la Ville de Chartres, du Centre Communal d'Action Sociale de Chartres, de Chartres Métropole, du

Centre Intercommunal d'Action Sociale et de Chartres International.

→ Au 31 décembre 2021, l'effectif de ce service était de 5 agents pour 4.6 ETP (une cheffe de service, et 4 gestionnaires paie).

4. Gestion des carrières

Les principales missions du service sont :

- assurer la gestion administrative liée au recrutement de l'agent et à son déroulement de situation au sein de la Collectivité, jusqu'à son départ y compris en retraite ;
- répondre aux demandes d'information sur les spécificités du statut dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité ;

- veiller à garantir les droits des agents en matière d'absences régulières ou d'absences liés à la maladie ou l'accident de service ;
- assurer aide et conseils tant auprès des agents que des responsables de service pour tout ce qui concerne la carrière des agents.

L'effectif de ce service était au 31 décembre de 12 agents pour 11.7 ETP.

➔ Au 31 décembre 2021, l'effectif de ce service est de 12 agents pour 11.7 ETP (une cheffe de service, 6 gestionnaires carrière, 3 gestionnaires santé et 2 gestionnaires absence).

5. Service social du personnel

Les principales missions du service sont d'intervenir auprès des agents des 4 entités, quel que soit le statut et dans les six mois suivant le départ de la collectivité des

retraités, dans les domaines de la vie personnelle et professionnelle selon une approche globale et individualisée.

➔ Au 31 décembre 2021, l'effectif de ce service était de 2 agents pour 2 ETP (une cheffe de service, et 1 secrétaire).

ACTIVITÉS 2021

Prévenir et gérer les risques de la crise sanitaire

Poursuite de la gestion de la crise sanitaire, mise en place et adaptation des plans de préventions, communication et mise en œuvre et suivi de l'obligation vaccinale et de pass sanitaire.

- petit déjeuner d'accueil pour les agents dans l'aile Ouest (invitation agents aile Ouest et satellites & power point) le 5 novembre 2021 ;
- 26 agents formés à la mission de guide-file et serre-file.

Par ailleurs, le développement de l'apprentissage est au cœur des préoccupations de Chartres métropole. Une charte du maître d'apprentissage a été élaborée. En 2021, le service emploi et formation a accompagné 17 alternants.

Quelques chiffres

Plus de 200 agents

habilités à contrôler les pass sanitaires des usagers de nos services.

Plus de 500 agents

soumis au pass sanitaire.

Près de 185 agents

concernés par l'obligation vaccinale.

La communication interne s'est faite via le relais de l'information institutionnelle émanant de la DGS à travers la diffusion de 13 notes à destination des agents.

Accompagner l'emménagement dans le pôle administratif

La DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale a accompagné l'emménagement dans le pôle administratif en matière notamment de communication et de formation à l'évacuation incendie pour les agents positionnés sur des missions de guide file/serre file.

Mettre en œuvre les lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels

Les lignes directrices de gestion constituent un nouvel instrument en matière de ressources humaines.

Elles visent à donner plus de visibilité aux agents, titulaires et contractuels, sur leurs perspectives de carrière et les attentes de leur employeur.

Former et professionnaliser les managers de proximité

Dans le cadre d'un parcours global de formation mis en place pour l'ensemble des managers, un programme de 6 jours dédié aux managers de proximité a été mis en place, et s'est adressé à 42 collaborateurs. Il a été co-animé par La DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale, avec un contenu en lien avec les pratiques quotidiennes des agents, les modes de fonctionnement et les procédures internes de la collectivité.

Télétravail

Lever de motivation et d'attractivité, garant de l'équilibre entre les intérêts individuels et la préservation des collectifs de travail, le télétravail a été adopté au sein de la collectivité en fin d'année, pour une mise en œuvre effective en 2022.

Ainsi, à l'issue d'une expérimentation précipitée par la crise sanitaire, il devient un mode d'organisation choisi et adapté à nos organisations.



Déprécarisation

À la faveur d'une évolution de la loi, la collectivité a décidé, en 2021, d'ouvrir tous ses emplois aux contractuels avec possibilité d'accès aux CDI après 6 ans d'ancienneté. Ceci pour servir 2 objectifs :

- renforcer l'attractivité de Chartres métropole lors des recrutements ;
- en finir avec la précarité des CDD d'un an et fidéliser les agents en poste.

RIFSEEP

À l'issue d'une démarche de recensement des métiers et de cotations des postes, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au 1^{er} janvier 2021.

À Chartres, le choix a été fait de travailler à la mise en œuvre de ce nouveau RIFSEEP en menant une réflexion globale sur l'ensemble des postes afin de garantir la construction d'un dispositif cohérent.

Les objectifs poursuivis au travers de ce nouveau régime indemnitaire sont de :

- rendre nos collectivités attractives ;
- valoriser les bas salaires des personnels de catégorie C ;
- réduire la précarité ;
- reconnaître les spécificités de certains postes et identifier les métiers en tension ;
- construire un dispositif équitable et efficace.

Au 1^{er} janvier 2021, la totalité des agents de Chartres métropole bénéficie de ce dispositif.

Le centre de vaccination

Face à une pandémie sans précédent, les collectivités ont dû mettre en place de manière urgente des centres de vaccination. Celui de Chartres, porté par l'agglomération, a ouvert ses portes le 18 janvier 2021 pour les fermer le 31 mars 2022.

Au gré des évolutions de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales, le centre de vaccination a adapté ses heures d'ouvertures hebdomadaires variant de 12 à 47 heures. En tout, plus de 200 000 vaccins ont été administrés.

La Direction Générale Adjointe des ressources humaines a largement été impactée et a su s'adapter et réagir en urgence pour assurer les recrutements du personnel non médical, gérer et rédiger les contrats de travail, assurer la gestion courante de ce personnel (arrêts de travail, congés...), aux ruptures de contrats ou à leurs renouvellements.



À cet effet, le service emploi a dû activer son réseau afin de recruter un chef de centre, des responsables de sessions vaccinales, des agents d'accueil polyvalents, des gestionnaires Doctolib, ainsi qu'un gestionnaire administratif.

Au total, plus de 160 (127 en 2021 et 32 en 2022) recrutements ont été menés et plus de 350 contrats de travail rédigés.

La masse salariale dédiée au centre de vaccination s'élève à 650 675 € en 2021 (249 500 € du 1^{er} janvier au 31 mars 2022).

Le centre de vaccination est une action conjointe de la DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale réunissant les gestionnaires de carrières, de paie et de recrutement, afin de s'adapter continuellement à l'imprévisibilité de la situation sanitaire et aux annonces hebdomadaires du gouvernement.

Le Groupement Intérêt Public Chartres Métropole Restauration

Créée en 2018 et ouvert le 1^{er} septembre 2021 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP), Chartres Métropole Restauration exerce la compétence de production et de livraison de repas de restauration collective à destination des membres de la communauté d'agglomération qui en font la demande, qu'il s'agisse de restauration petite enfance, scolaire ou sociale.

Le GIP est également prestataire pour les Hôpitaux de Chartres.

La DGA Ressources Humaines et Modernisation Sociale a accompagné la transition en matière de gestion du personnel vers le GIP. 14 agents de la collectivité sont mis à disposition du GIP par le biais d'une convention.

Le dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement ou d'agissements sexistes

S'inscrivant dans le cadre de la grande cause de l'égalité entre les femmes et les hommes, la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a intégré un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans le statut général des fonctionnaires. Le décret 2020-256 du 13 mars 2020 en précise les modalités de mise en œuvre.

Depuis juin 2021, ce dispositif de signalements est proposé en interne aux agents s'estimant victimes ou témoins de tels agissements, dans les buts de :

- prévenir toutes formes de violences, de discriminations, de faits de harcèlement et d'agissements sexistes ;
- mettre fin aux situations identifiées ;
- accompagner et protéger les victimes et témoins ;
- sanctionner les personnes à l'origine des faits.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION



CHARTRES
MÉTROPOLE

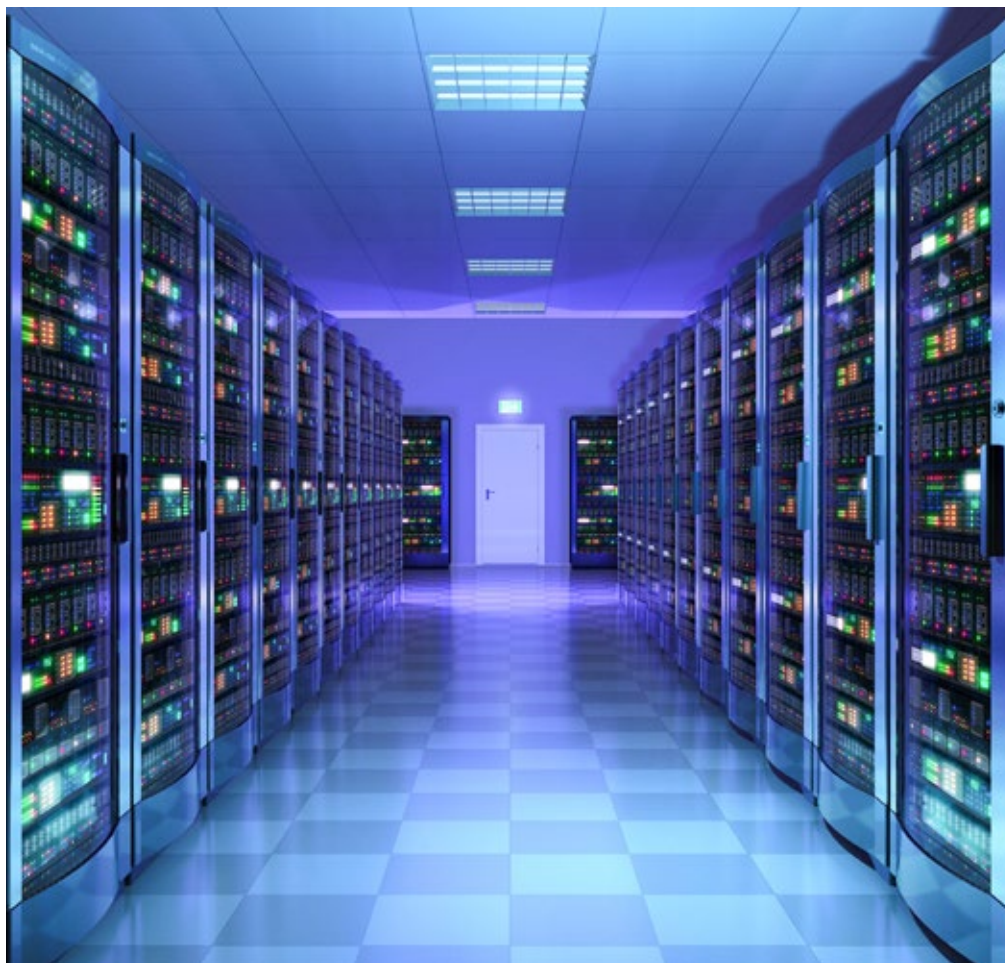
Direction des systèmes d'information

Les missions

Les principales missions de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) sont le maintien en condition opérationnelle du système d'information, l'accompagnement des directions métiers dans la digitalisation de leurs modes de travail et enfin la veille et l'expertise dans le domaine des technologies numériques.

La DSI est composée de 21 agents et organisée autour de trois services pour répondre à ces missions :

- le service Infrastructure et Exploitation (IE) qui fournit le socle du Système d'Information (calcul, stockage, réseau) ;
- le service Support Aux Utilisateurs (SAU) qui prend en charge l'ensemble des équipements du poste de travail des utilisateurs (ordinateur, téléphone fixe, téléphone mobile, copieur, etc.) ainsi que le support de premier niveau ;
- le service Etudes, Applications Métiers et Nouvelles technologies de l'information et de la communication (EAMN) qui accompagne les directions métiers dans leurs projets d'informatisation.



Les chiffres clés

Infrastructure

Le réseau interconnecte 44 sites dont la distribution capillaire est assurée par 219 répartiteurs (switchs) et 121 bornes Wifi.

Deux datacenters totalisent un espace de stockage réseau de 150 To et offrent une puissance de calcul virtualisée répartie dans un cluster de 2x4 serveurs totalisant 160 cœurs (16 processeurs) et 2 To de mémoire sur lesquels sont hébergés environ 120 machines virtuelles (serveurs).

Equipements & postes de travaux

La DSI gère 1539 postes de travail informatique répartis de la façon suivante :

- 877 ordinateurs portables, dont 519 attribués à des agents et 368 dans les écoles ;
- 662 ordinateurs fixes.

En terme de mobilité, 1256 équipements sont déployés selon la répartition suivante :

- 856 téléphones mobiles, dont :
 - 573 smartphones
 - 283 mobiles classiques
- 400 tablettes

Bien que leur utilisation soit vouée à diminuer avec le développement de la softphonie (téléphonie sur ordinateur) et de la téléphonie mobile, 900 téléphones fixes sont aujourd'hui déployés.

Enfin, 104 copieurs et 180 imprimantes répondent aux besoins d'impression de la collectivité.

Projets et applications

La DSI gère une base de 960 comptes utilisateurs avec une progression régulière chaque année (+30 sur l'année 2021).

190 applications permettent de répondre aux différents besoins des métiers et sont réparties ainsi :

- par type de client :
 - 34 % sont accessibles à partir d'un client lourd (nécessite une installation sur le poste de travail) ;
 - 66 % sont accessible à partir d'un client web (et donc à partir d'un simple navigateur Internet).

- par type d'accès :

- 45 % sont en accès libre ;
- 49 % sont accessibles via un VPN (connexion sécurisée) ;
- 6 % sont à accès limité (besoin par exemple d'un certificat) ;
- Ainsi, 94 % des applications sont accessibles en mobilité.

La Direction des Systèmes d'Information gère en parallèle 70 projets et pilote 150 marchés publics pour répondre aux différents besoins de digitalisation des services.

Interventions

Sur l'année 2021, la DSI a répondu à un total de 4402 demandes d'intervention (soit plus de 2 interventions par heure).

Les opérations majeures de 2021

Chantiers et opérations

- L'emménagement de l'aile Ouest du Pôle Administratif ;
- mise en condition opérationnelle de l'ensemble de l'infrastructure réseau (salle machine, cœur de réseau, répartiteurs) et des différents réseaux mis à disposition : filaire, Wifi, 4G ;
- installation des équipements du Guichet Unique : équipement et paramétrage des 20 guichets ;
- paramétrage et installation du Gestionnaire de file d'attente pour les 35 guichets d'accueil du public répartis dans les différents services ;
- paramétrage du système vidéo et de votation de l'hémicycle ;
- installation et paramétrage des 23 écrans d'affichage dynamique ;
- installation des 200 postes de travail des agents de la collectivité ;

- déploiement de 250 badges uniques. Ce système rassemble sur un seul support le contrôle d'accès aux différents espaces du bâtiment, la libération des impressions sur les différents copieurs, le porte-monnaie pour les distributeurs de boissons et confiseries, le self, la carte de pointage, l'accès à l'armoire à clés des véhicules du pool.
- Le déploiement des moyens informatiques du centre de vaccination de Chartrexp et leur adaptation aux différents besoins.
- La livraison du Cadr'Ent.
- La mise en service de plusieurs bornes escamotables pour l'accès aux zones piétonnes (Pierre Séward, Châtelet, Saint-Michel...).
- Les soirées de proclamation des résultats des élections départementales et régionales.

Dématérialisation

- Le déploiement de l'outil de gestion d'impression centralisé.
- Le déploiement du portail du COS.
- L'utilisation de la signature électronique dans la solution de gestion des arrêtés du domaine public.

Outils Collaboratifs

- Le début du déploiement de la softphonie (téléphonie par ordinateur) apportant également des outils de messagerie instantanée, de groupes de discussion, de partage de documents et de visiophonie.
- La migration vers le nouvel outil de centre d'appel plus moderne et plus performant.

Cybersécurité

- La migration des postes vers Windows 10 : 75 % du parc était migré fin 2021.
- La construction d'une cartographie de l'ensemble des applications de la collectivité.
- L'élaboration de la « charte d'utilisation des ressources informatiques »

Quelques projets 2022

- Emménagement de l'aile Est du Pôle Administratif.
- Changement de l'outil de messagerie.
- Evolution de la solution de gestion du courrier.
- Mise en place de la télégestion des aires des gens du voyage.
- Informatisation du Off et de la salle Dousineau.
- Déploiement d'une solution de gestion des recrutements.
- Mise en œuvre du vote électronique pour les élections des représentants du personnel.
- Solution de suivi des diagnostics plomb et amiante dans les bâtiments.
- Déploiement des package télétravail.
- Affichage dématérialisé des actes réglementaires.
- Soirées de proclamation des résultats des élections présidentielles et législatives au Pôle Administratif.
- Déménagement des 2 salles serveurs.
- Solution de supervision de l'infrastructure informatique.
- Ajout d'un lien Internet de secours.
- Déploiement de l'authentification unique (SSO).
- Audit et plan de sécurisation cybersécurité.



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DE CHARTRES METROPOLE



**CHARTRES
MÉTROPOLE**